

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 28 octobre 2022,
Secrétaire de séance : Cédric PUCHEU

Etaient présents 51 titulaires, 1 suppléant, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRÈRE, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE,

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Bernard AURISSET à Jean-Claude COSTE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Philippe GARROTÉ à Jean CONTOU-CARRÈRE, Flora LAPERNE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne BARBET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 221103-07-ENV-

**GEMAPI – RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2021 DES SYNDICATS DES GAVES :
SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET LEURS AFFLUENTS
(SMGOAO) ET SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU (SMBGP)**

M. MAUNAS précise que conformément à la réglementation en vigueur, article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents (SMGOAO), d'une part, et le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), d'autre part, ont établi leur rapport d'activités 2021.

Seul celui du SMGOAO a fait l'objet d'une présentation en comité syndical, en date du 12 juillet 2022.

Ces rapports détaillent les éléments marquants de l'année 2021 ainsi que les principales réalisations, études ou travaux engagés par les syndicats sur les volets gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** des rapports d'activités 2021 des Syndicats des Gaves : Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents (SMGOAO) et Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), annexés au présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 03 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé CP

Cédric PUCHEU

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le



ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents



Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le
ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE



PREAMBULE

Ce document retrace les actions menées ou évènements de l'année 2021 en matière de gestion des cours d'eau sur le territoire du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents.

La première partie décrit le fonctionnement de la structure.

La deuxième partie fait le bilan des missions (suivis, études et travaux) menées par le SMGOAO au titre de la compétence GEMAPI.

La troisième partie présentera les perspectives pour l'année 2022.

SOMMAIRE

<u>I. Le SMGOAO en 2021</u>	5
<i>I.1. Le territoire</i>	5
<i>I.2. Les sous bassins versants</i>	6
<i>I.3. Les compétences</i>	6
<i>I.4. Le financement</i>	7
<i>I.5. Les Elus du SMGOAO</i>	8
<i>I.6. L'équipe technique, administrative et comptable</i>	9
<i>I.7. Le bilan administratif et financier 2021</i>	9
<u>II. Bilan des missions du SMGOAO en 2021</u>	11
<i>II.1. Bilan du suivi des cours d'eau</i>	11
<i>II.2. Bilan du programme de travaux annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau</i>	14
<i>II.3. Bilan de l'avancement des études hydrauliques</i>	15
<i>II.4. Bilan du suivi des ouvrages de protection contre les inondations</i>	18
<i>II.5. Engagement du SMGOAO dans une démarche PAPI sur le bassin versant du gave d'Oloron</i>	20
<u>III. Perspectives 2022</u>	21
<i>III.1. Suivi des cours d'eau et travaux de restauration et d'entretien (GEMA)</i>	21
<i>III.2. Suivi des études et travaux concernant la prévention des inondations (PI)</i>	22
<i>III.3. Démarche PAPI</i>	23
<i>III.4. Gestion et animation de la structure</i>	24
<u>ANNEXES</u>	25

I. Le SMGOAO en 2021

I.1. Le territoire

Le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents (SMGOAO) intervient sur une partie du bassin versant du gave d'Oloron, sur lequel ses membres lui ont transféré la compétence GEMAPI.

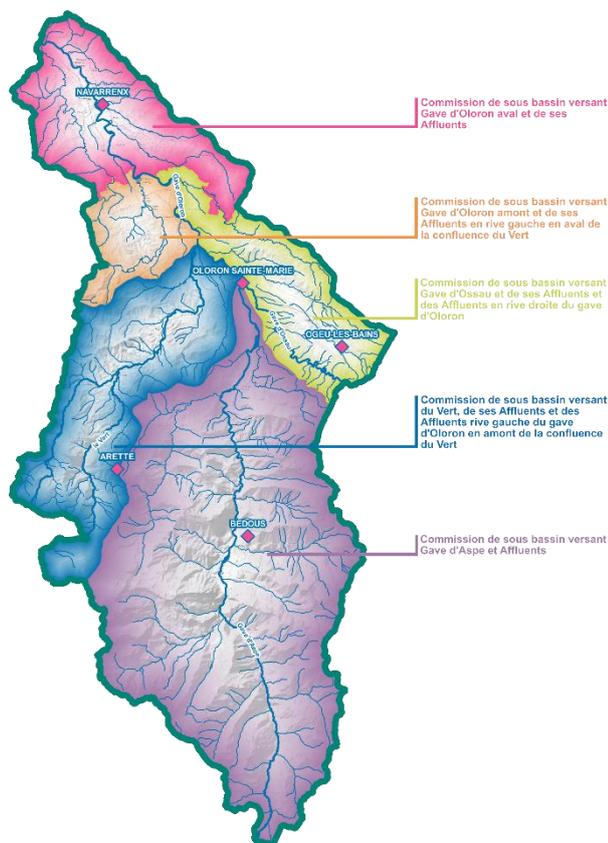
Le territoire du syndicat est composé comme suit :

3 Communautés de Communes ¹	1 000 km² de superficie
68 communes dans le périmètre	700 km de cours d'eau
39 000 habitants	



¹ CCHB pour tout ou partie de 47 communes - CCBG pour tout ou partie de 20 communes - CCLO pour 1 commune en partie

1.2. Les sous bassins versants



Pour chaque sous bassin versant (5), il a été créé une Commission spécifique composé de représentants des communes concernées.

Le rôle de ses Commissions est d'assurer un relais d'information entre les communes et le SMGOAO.

Les commissions examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions et reçoivent des informations générales concernant les activités du SMGOAO

1.3. Les compétences

Le **SMGOAO** intervient sur son territoire au titre de la compétence **GEMA-PI** (cf. annexe 1 Statuts du **SMGOAO**) qui englobe à la fois :

- La préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides associées ainsi que la réduction de l'aléa inondation (GEMA, 1°, 2°, 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- La protection des enjeux humains contre les impacts des inondations (PI, 5° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- L'animation, la communication et la concertation nécessaires à l'exercice des compétences (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) précitées

Le **SMGOAO** gère des deniers publics, et à ce titre il intervient pour toutes les opérations, situées sur les cours d'eau de son périmètre, au titre d'une des compétences définies ci-dessus et dont l'intérêt général, d'urgence ou public est avéré.

Les différentes missions du syndicat sont effectuées en application du Règlement d'Intervention en vigueur dans la structure (cf. annexe 2 Règlement d'Intervention du **SMGOAO**).

L'exercice de la compétence **GEMA-PI** par le **SMGOAO** ne remet pas en cause les droits et les obligations des propriétaires riverains (privés ou public) qui sont toujours responsables de l'entretien du lit et des berges des cours d'eau afin « de les maintenir dans leurs profils d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives » (article L215-14 du Code de l'Environnement).

I.4. Le financement

Les actions menées par le **SMGOAO** sont financées par :

- Les participations des collectivités membres via l'application de la taxe **GEMAPI** et / ou leur budget général.

Compétences	Modalités de financement	Clé de répartition
Fonctionnement général	Mutualisation des frais	Application de la clé de répartition financière : CCHB : 86% CCBG : 12% CCLO : 2%
Item 1, 2 : Compétence GEMA Item 12 : Concertation/Animation/Communication		
Item 5 : Compétence PI / Item 8 : Compétence GEMA	Non mutualisation des frais	Prise en charge des frais par la collectivité membre concernée par les opérations
Intervention pour compte de tiers (Hors GEMAPI / Hors périmètre)		



Communauté de communes
LACQ ORTHEZ



CCBG
terre de partage



- Les subventions publiques (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, ...) sans lesquelles certains projets ne pourraient se concrétiser (programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, études hydrauliques, ...).



I.5. Les Elus du SMGOAO

Le Président : Patrick MAUNAS

Maire de Léés-Athas,

Vice-président de la CCHB en charge de la Gestion des cours d'eau, de la **GEMAPI**, syndicats des gaves

Les vice-présidents :

Daniel ARRIBERE : 1^{er} vice-président du syndicat, Conseiller municipal de Lay-Lamidou, vice-président de la CCBG en charge de l'Environnement

Michelle GAUCHER : 2^{ème} vice-présidente du syndicat (sous bassin versant du Vert, de ses Affluents et des Affluents rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence du Vert), conseillère municipale d'Ance-Féas

Michel HOEPFFNER : 3^{ème} vice-président du syndicat (sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents), conseiller municipal de Bedous

Hubert FRANÇAIS : 4^{ème} vice-président du syndicat (sous bassin versant du gave d'Oloron aval et de ses Affluents), 1^{er} adjoint au maire de Préchacq-Navarrenx et conseiller communautaire à la CCBG

David MIRANDE : 5^{ème} vice-président du syndicat (sous bassin versant du gave d'Oloron amont et de ses Affluents en rive gauche en aval de la confluence du Vert), Maire d'Aren et conseiller communautaire

Didier CAZENAVE-LAROCHE : 6^{ème} vice-président du syndicat (sous bassin du gave d'Ossau et de ses Affluents et des Affluents en rive droite du gave d'Oloron) et conseiller municipal d'Ogeu-Les-Bains

Le Bureau du SMGOAO :

Le Bureau est composé du Président, des 6 vice-présidents et de deux membres complémentaires élus parmi les délégués syndicaux :

Président

Patrick MAUNAS - CCHB

1^{er} vice-président

Daniel ARRIBERE - CCBG

2^{ème} vice-présidente

Michelle GAUCHER - CCHB

3^{ème} vice-président

Michel HOEPFFNER - CCHB

4^{ème} vice-président

Hubert FRANÇAIS - CCBG

5^{ème} vice-président

David MIRANDE - CCHB

6^{ème} vice-président

Didier CAZENAVE-LAROCHE - CCHB

Membres complémentaires :

Etienne FROSSARD - CCHB

Jean-Maurice CABANNES - CCHB

Le Comité Syndical

En charge des décisions du SMGOAO, le Comité Syndical se compose de 37 délégués titulaires et de 37 délégués suppléants désignés par les 3 EPCI membres du **SMGOAO** :



Communauté de communes
du Haut-Béarn (CCHB)

24 délégués titulaires :

Paul BERGES, Eric BERGEZ, André BERNOS, Jean-Maurice CABANNES, Jean CASABONNE, Pierre CASABONNE, Didier CAZENAVE-LAROCHE, Marthe CLOT, Jean-Claude COUSTET, Gérard DEVALS, Jean-Philippe FLORENCE, Etienne FROSSARD, Catherine GARCÈS, Michelle GAUCHER, Michèle HAENSEL, Michel HOEPFFNER, Patrick JOUSSAUME, Cédric LARRICQ, Frédéric LOMPRÉ, Patrick MAUNAS, Daniel MEDOU-MARERE, David MIRANDE, Patrick ORONOS, Brigitte ROSSI.

24 délégués suppléants :

Jean-Pierre CASAUX-BICQ, Marie-Hélène CASSOU, Michel CONTOU-CARRERE, Patrick DRILHOLE, Pierre GACHET, Pierre LAGRANGE, Jean-Michel LARBIOU, Gérard LEPRETRE, Jacqueline LOISON, Didier LOUSTAU, Jacques MARQUEZE, Corinne MASSOUE, David MIRANDE, Florian MIROU, Bernard MORA, Bastien MOUGNAGUE, Philippe PECAUT, Franck PEREUILH, Cédric PUCHEU, Philippe SANSAMAT, Henri SCHMITT, Samuel VANDAELE, Maurice VERCOUILLIE, Benoît VILLETTE.



Communauté de communes
du Béarn des Gaves (CCBG)

11 délégués titulaires :

Daniel ARRIBERE, Patrick BALDAN, Catherine BONNEFON, Alain BOURREZ, Henri CAZALETS, Marjorie CHOPIN, Hubert FRANÇAIS, Roland GRECHEZ-CASSIAU, Jean-Claude LARCO, François MINART, Emile TARDAN.

11 délégués suppléants :

Nadine BARTHE, Arnaud DUPOUEY, Thierry GERE, Maryvonne LAGARONNE, Fernand LAGRILLE, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean-Baptiste LENDRE, Jean-Paul LENDRE, Jean-Jacques MONTREER, Christian PUHARRE, Laurent SAINTE-CLUQUE.



Communauté de communes
de Lacq-Orthez (CCLO)

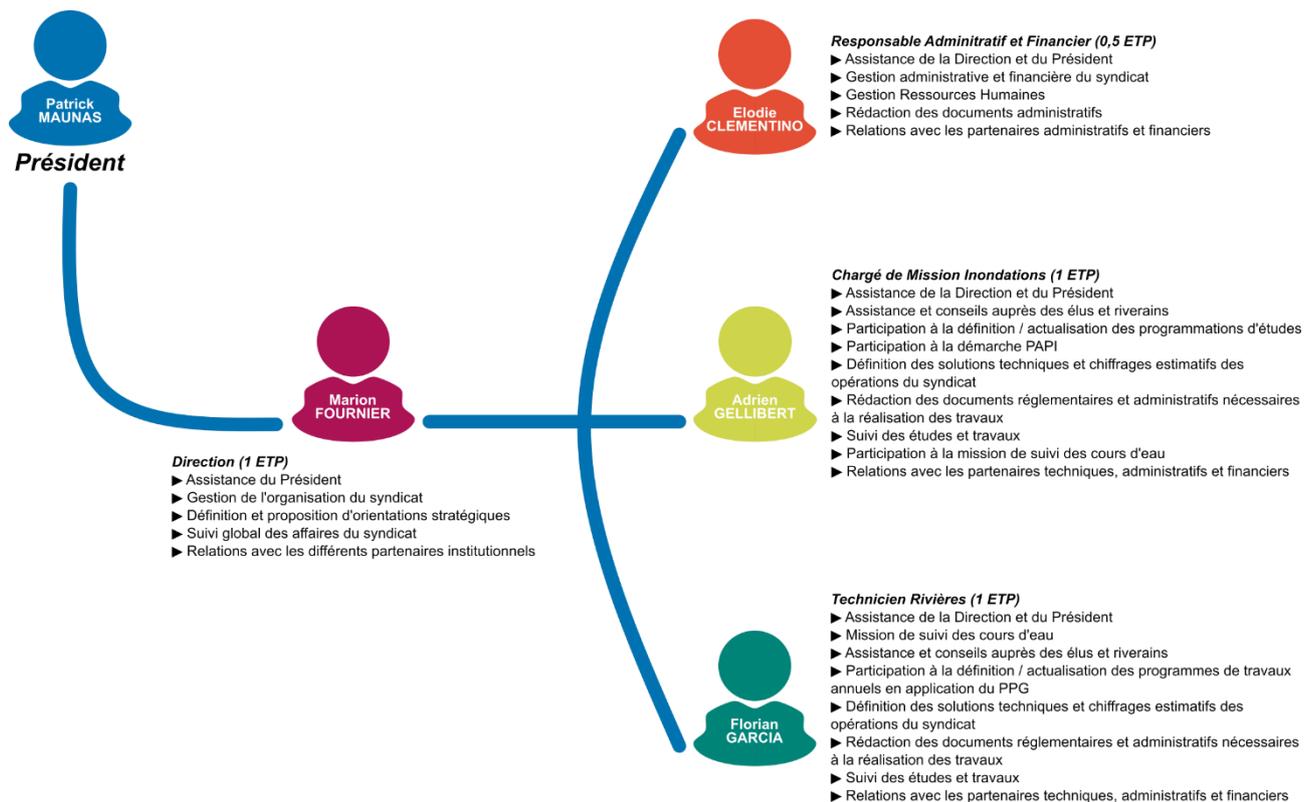
2 délégués titulaires :

Jérôme LAGRANGE, Albert LASSERRE-BISCONTE.

2 délégués suppléants :

Louise CHAPEL, Frank LARRALDE.

I.6. L'équipe technique, administrative et comptable



L'équipe dispose des moyens techniques suivants :

Véhicules :

1 Peugeot PARTNER et 1 Dacia DUSTER pour l'ensemble de l'équipe

Postes de travail :

Postes de travail complets (bureau, PC, téléphone fixe) pour chaque agent

Équipement pour réunions extérieures ou à distance :

PC portable, disque dur externe, webcam

Fournitures administratives :

Fournitures administratives classiques : papier, stylos, chemises, classeurs, bloc-notes, cahiers, ...

Téléphonie :

Téléphones portables de fonction pour chaque agent à l'exception de l'agent administratif et comptable.

Équipement de terrain :

Vêtements de pluie, bottes, cuissardes, appareil photo numérique, ... pour les agents amenés à se déplacer sur le terrain

I.7. Le bilan administratif et financier 2021

Bilan administratif 2021 :

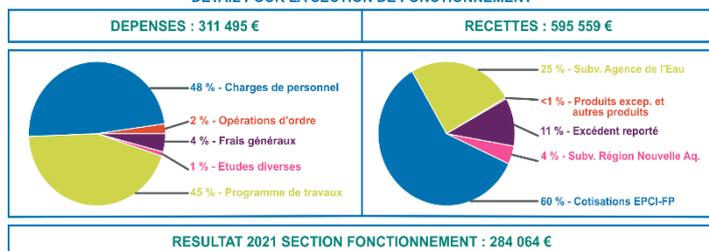
Au cours de l'année 2021, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a pris 34 délibérations. Le Bureau syndical s'est réuni avant chacune de ces séances afin de préparer les affaires à traiter pour assurer le bon fonctionnement de la structure et la réalisation des missions techniques.

Bilan financier 2021 :

PRESENTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2021	219 063,38 €	111 913,70 €
Résultat reporté de 2020	65 001,39 €	125 622,59 €
Résultat de clôture de l'exercice	284 064,77 €	237 536,29 €
Résultat Restes à réaliser 2021		-199 750,00 €
Résultat Cumulé 2021	284 064,77 €	37 786,29 €

ANNEE 2021 DETAIL POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

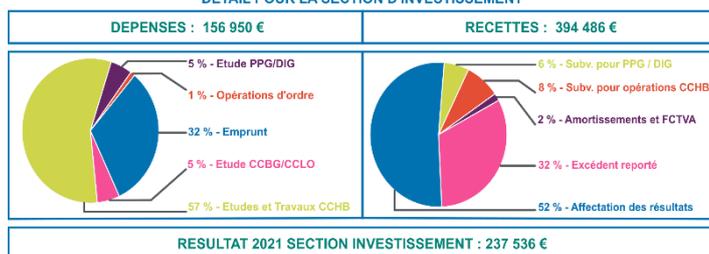


L'exécution du budget 2021 s'élève à 468 445€ de dépenses.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel
- Le programme de travaux annuel
- Les frais d'études
- Le remboursement de l'emprunt souscrit en 2019.

ANNEE 2021 DETAIL POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT



Les contributions des EPCI-FP membres ont été de 356 500 € et les subventions perçues pour assurer le fonctionnement du **SMGOAO** et la réalisation des missions (études et travaux) sont de 227 588 €.

Il est à noter que le **SMGOAO** n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021.

II. Bilan des missions du SMGOAO en 2021

II.1. Bilan du suivi des cours d'eau

Cette prestation, assurée en régie, est effectuée par les agents du **SMGOAO** et financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 %.

Un document est annexé au présent rapport d'activité. Il retrace l'intégralité de la mission de suivi et d'animation sur les cours d'eau pour l'année 2021.

Suivi et expertise des cours d'eau :

Plus de 125 km de cours d'eau ont été parcourus et expertisés pour :

- actualisation des données du PPG du **SMGOAO**,
- actualisation du programme d'intervention annuel ayant pour objectif d'assurer le bon fonctionnement et le bon écoulement des cours d'eau en application du PPG déclaré d'Intérêt Général en Mai 2021

Exemples de points inventoriés sur le territoire en 2021



Embâcles et Chablis



Arbres en cours d'affaissement



Embâcles et Chablis



Fermeture de cours d'eau



Embâcles et Chablis



Atterrissement en cours de fixation

Accompagnement et Conseils techniques :

En complément du suivi des cours d'eau, les services du **SMGOAO** ont réalisé de nombreuses interventions auprès des collectivités et riverains du territoire.

Afin de faire évoluer ses missions, le **SMGOAO** a participé à de nombreux échanges sur diverses

thématiques et organisé des animations en lien avec ses compétences.

Suivi des pièges à embâcles :

13 pièges à embâcles ont fait l'objet d'un suivi pour vérification de leur encombrement et de leur état structurel.

Ce suivi a amené le **SMGOAO** à réfléchir aux modalités de gestion de ces ouvrages particuliers. Cette réflexion a abouti à une prise en charge de ces ouvrages par la structure.

AS_001			
Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdes (31)	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Lourdes (31)		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maître d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 1 rangée de 6 (amont) / 1 rangée de 7 (aval) = 13 x IPN +			
Nombre de rangées : 2			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m			
Section : 20 cm / 8 cm			
Manœuvrable : oui			
Encombrement : non			

Exemple de fiche de suivi de pièges à embâcles

Suivi des protections de berges :

53 protections de berges ont fait l'objet d'une surveillance particulière :

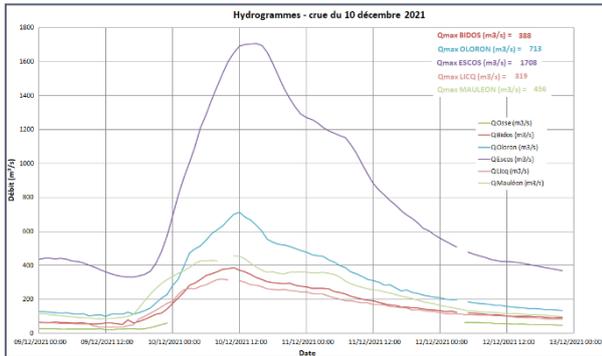
Rd_030			
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Barthe	Commune : Auzoux	Ajout base de données : (pgg)
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Auzoux		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2019		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonno-Peyret	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes et couche drainante			

Ol_011			
Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (pgg)
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Navarrenx		Enjeu : Génie communautaire	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / ETS Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique composé d'un battage de pieux à l'avant et arbres posés entre le terrain naturel et les poteaux			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Poteaux châtaigner 20/20 cm, arbres			
Etat : Bon état général. Bonne reprise de la végétation.		Préconisation : A suivre.	

Exemple de fiche de suivi des protections de berges

Suivi post crues :

Suivi de la crue de décembre 2021 :



Début de l'évènement : le 9 décembre 2021 à 18h00

Fin de l'évènement : le 12 décembre 2021 à 12h00 (sur le Gave d'Oloron à Oloron)

Observations :

De manière générale, l'évènement du 9/10 décembre 2021 a fait réagir l'ensemble des cours d'eau, qui ont été à plein-bord voire faiblement débordants.

Période de retour :

Sur les cours d'eau équipés de stations de mesure des hauteurs / débits, la période de retour de l'évènement est estimée à :

- Gave d'Oloron à Bidos : crue quinquennale (5 ans)
- Gave d'Oloron à Oloron : crue vicennale (20 ans)



La Mielle
Au barrage écreteur
Agnos



Le Gave d'Aspe
Au droit de la digue d'Eysus



Le Gave d'Aspe
Bedous



L'Escou
Précilhon



Le Gave d'Aspe
Lées-Athas



Le Vert
Oloron

Suivi des atterrissements :



Evolution de bancs alluviaux à Ance-Féas
Site de la Gravière



Evolution de bancs alluviaux à Saint-Goin

Au cours de l'hiver 2020/2021, le **SMGOAO** a mis en place une campagne de suivi des atterrissements afin d'évaluer la mobilité de ces bancs d'alluvions, notamment suite aux opérations de dévégétalisation / griffage portées par le **SMGOAO** dans le cadre de la mise en application de son Plan Pluriannuel de Gestion.

Ils font l'objet d'un suivi particulier, avec notamment la réalisation de :

- photographies aériennes géoréférencées ;
- levés photogrammétriques permettant d'obtenir l'altimétrie de ces bancs ;
- suivis GPS terrestres de leurs contours ;
- relevés granulométriques en deux points de surface afin d'estimer le diamètre moyen des sédiments.

La deuxième campagne de levé a débuté en 2022 pour juger des évolutions éventuelles des bancs alluviaux et adapter au besoin les modalités de gestion.

Suivi des linéaires dépourvus de ripisylve :



La Mielle



Le Payssas

La ripisylve désigne l'ensemble des boisements longeant les cours d'eau.

L'absence de cette formation (coupe à blanc, épaveuse systématique, recalibrage de cours d'eau, ...), composée d'arbustes, arbres et buissons a un impact fort sur les rivières sur les plans hydraulique, physico-chimique, écologique, activités annexes (agricoles par exemple).

Le bureau d'étude GEODIAG, lors de l'établissement du PPG, a recensé plus de 80 km de berges de cours d'eau dépourvues de ripisylve sur le territoire.

Afin de restaurer une ripisylve fonctionnelle, le **SMGOAO** a engagé une réflexion avec les riverains afin que ceux-ci adhèrent à la démarche pour qu'elle soit véritablement efficace.

Suivi des zones d'abreuvement :



Cette thématique identifiée dans le Plan Pluriannuel de Gestion a fait l'objet de nombreuses réflexions de la part des services du **SMGOAO** et a donné lieu à diverses rencontres et échanges (Agence de l'Eau, Fédération de pêche, Chambre d'Agriculture) afin de clarifier la position du syndicat sur ce point.

Les sites identifiés dans le PPG comme pertinents ont fait l'objet de nouvelles expertises pour évaluer dans quelles mesures, la gestion de cette thématique entrerait dans le champ de la compétence **GEMAPI**.

Il en résulte le constat suivant : la problématique est essentiellement liée à la dégradation qualitative des eaux. Cette question de gestion qualitative n'entre pas dans le domaine de compétence du **SMGOAO**.

Néanmoins, lors des échanges avec les acteurs compétents tant sur le plan agricole que le maintien de la qualité des eaux, il pourrait être envisagé que le **SMGOAO** soit associé lors de rencontres informatives de manière à mieux connaître le monde agricole, mieux se faire connaître et proposer d'accompagner les exploitants volontaires dans la recherche de solutions techniques et de financements.

II.2. Bilan du programme de travaux annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau

Nature des interventions

Avant

Après



Gestion embâcles et chablis
 Bucheronnage technique et débardage par câble

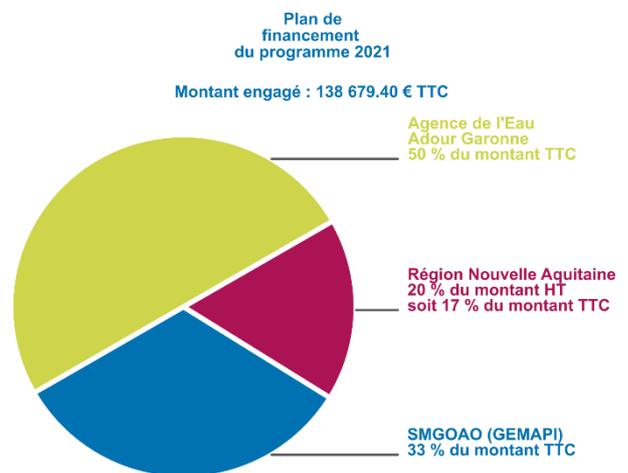


Réouverture de milieux et abattage préventif
 Bucheronnage technique et débroussaillage



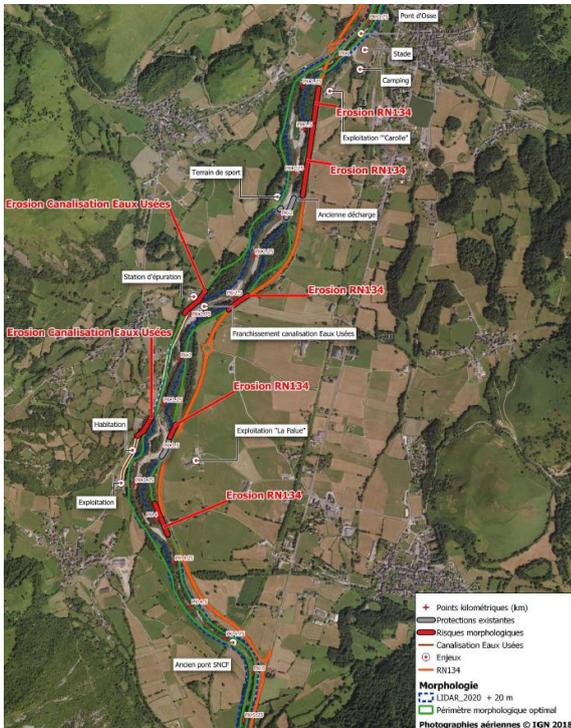
Gestion d'atterrissement
 Griffage et dévégétalisation

- Plus de 80 interventions réparties sur plus de 70 sites sur le territoire du **SMGOAO**
- Opérations répondant aux besoins d'interventions planifiées dans le PPG du **SMGOAO** et complétées par des visites techniques complémentaires (en fonction des enjeux et des urgences)
- Programme d'intervention financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50% du montant TTC) et la Région Nouvelle Aquitaine (20% du montant HT)

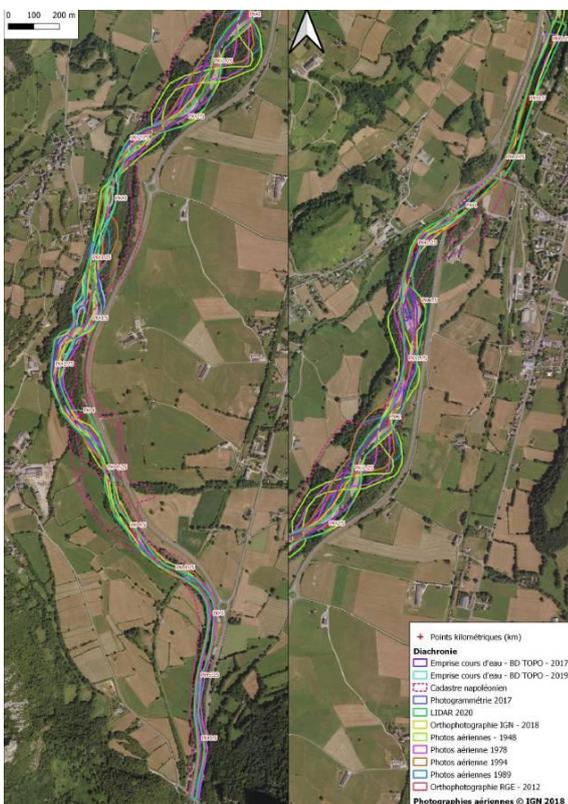


II.3. Bilan de l'avancement des études hydrauliques

Etude hydraulique et hydromorphologique du gage d'Aspe à sa traversée du Vallon Aspois :



Liste des enjeux - Risque morphologique du gage d'Aspe – Source : ISL



Analyse diachronique / mobilité historique du gage d'Aspe – Source : ISL

Cette étude s'est achevée en janvier 2021 avec la validation du COPII en présence de M. le Sous-préfet d'Oloron.

Les conclusions de cette étude ont mis en évidence les actions à mener par chaque maître d'ouvrage pour répondre aux problématiques identifiées ainsi :

- Enjeu « RN 134 » :
 - La DIRA devra assurer la mise en œuvre des protections nécessaires au maintien de la RN134 pour lutter contre les érosions du gage d'Aspe.
- Enjeu « Assainissement » :
 - La commune d'Accous devra faire un choix sur le devenir de la canalisation d'assainissement traversant le gage d'Aspe.
 - Pour la commune de Léas-Athas, le réseau d'assainissement longeant le gage devra faire l'objet d'une attention particulière et à terme de la mise en œuvre d'une protection sur son linéaire.
- Enjeu « Milieux aquatiques » :
 - Le **SMGOAO** poursuivra les opérations identifiées dans son PPG sur le gage d'Aspe (enlèvement d'embâcles, dévégétalisation et griffage d'atterrissements) et de son dispositif de suivi de l'évolution hydromorphologique du site (captation drone, levés topographiques, ...) en vue d'ajuster au besoin les modalités de gestion du cours d'eau.
- Compléments sur le Jouers : l'étude ISL avait également pour objectif de reprendre les conclusions de l'étude CETRA achevée en 2017, qui préconisait notamment la mise en œuvre de nouveaux pièges à embâcles et sédiments sur ce cours d'eau en tête de bassin. Ces opérations seront mises en œuvre par le **SMGOAO** dans le cadre de l'exercice de la compétence **GEMAPI**.

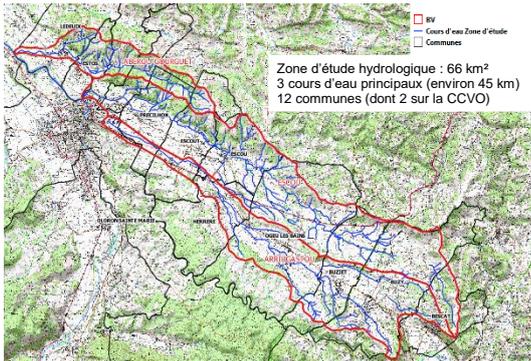
Prestataires : ISL / SGEA / IMAO

Avancement : Achevée (2021)

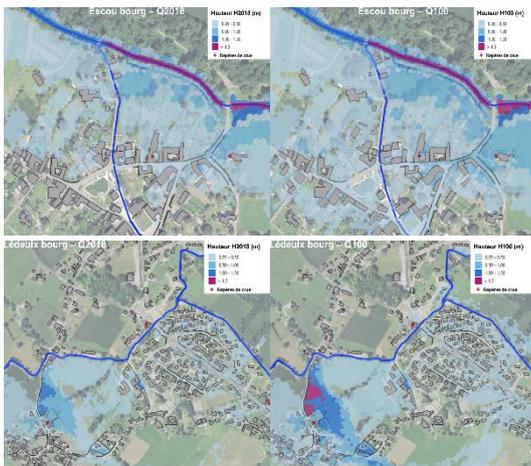
Montant total : 59 780,20 € TTC (Etude et consultation)

Financement : 20% du TTC Région Nouvelle Aquitaine
 80% SMGOAO (GEMAPI)

Etude hydraulique de la Vallée de l'Escou :



Périmètre d'étude – Source : HEA



Modélisations hydrauliques pour Q₂₀₁₈ et Q₁₀₀ – Source : HEA



Débordement de l'Escou au droit de la SEMO Ogeu-Les-Bains – Juillet 2018



Débordement de l'Ayguette Ogeu-Les-Bains – Juillet 2018

Objectifs :

- Réaliser un diagnostic de l'inondabilité pour les bassins versants présentés sur la figure ci-contre, et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaire, etc.) sur l'inondabilité ;
- Définir les caractéristiques des écoulements en crue (hauteurs d'eau, vitesses) ;
- Proposer des solutions permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux :
 - o non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratiques agricoles, ouverture de zone d'expansion des crues, etc.),
 - o structurelles (aménagements des bassins versants)

En 2021 :

- Organisations de réunions (COPIL, avec les communes, ...)
- Consultation de cabinets de géomètres et passation d'un marché
- Suivi des deux prestataires (bureau d'études et cabinet de géomètres) : marchés, rendus, ...
- Réunions techniques avec HEA et SGEA
- Discussion et préparation d'une convention pour la participation de la CCVO à l'étude hydraulique afin d'intégrer les communes de Bescat et Buzy

Rendus du bureau d'études HEA :

- Phase 1 : recueil et analyse des données existantes, bilan des enquêtes en communes et cahier des charges pour la topographie complémentaire
- Phase 2 : analyse des bassins versants et estimation des débits de pointe en crues pour chaque cours d'eau
- Phase 3 : modélisation hydraulique de l'état actuel pour différentes crues de l'Escou et de l'Abérou.

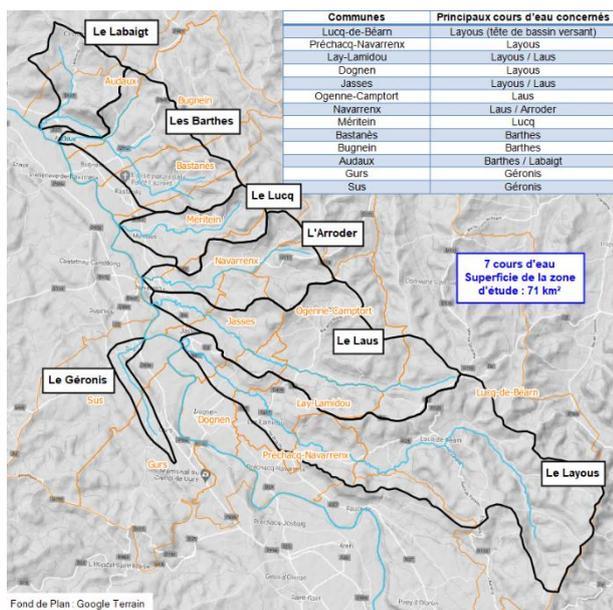
Rendus du cabinet de géomètres-experts SGEA :

Bathymétrie et topographie des cours d'eau et ouvrages hydrauliques de la vallée de l'Escou.

La prestation SGEA s'est achevée en décembre 2021.

Prestataires :	HEA / SGEA
Avancement :	En cours
Montant total :	150 362,00 € TTC
Financement :	30% du HT Agence de l'Eau 20% du HT Région Nouvelle Aquitaine ≈ 58% SMGOAO (GEMAPI)

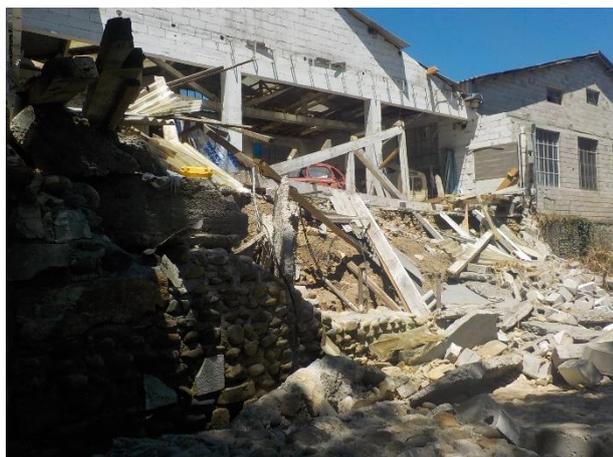
Etude hydraulique des Affluents en aval du gave d'Oloron (CCBG / CCLO)



Périmètre de l'étude

Objectifs :

- Réaliser un diagnostic de l'inondabilité pour les bassins versants présentés sur la figure ci-contre, et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaire, etc.) sur l'inondabilité ;
- Définir les caractéristiques des écoulements en crue (hauteurs d'eau, vitesses) ;
- Proposer des solutions permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux :
 - o non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratiques agricoles, ouverture de zone d'expansion des crues, etc.),
 - o structurelles (aménagement des bassins versants).



Dégâts sur le Laus post crue
 Crue de juin 2018 - Navarrenx

Lancement de l'étude en 2021 :

- Consultation de bureaux d'études et passation d'un marché
- Organisations de réunions (COFIL, enquêtes en communes, réunions techniques avec HEA)
- Suivi du prestataire : marchés, rendus, ...
- Identification des besoins complémentaires en levés topographiques et précision sur les linéaires à modéliser

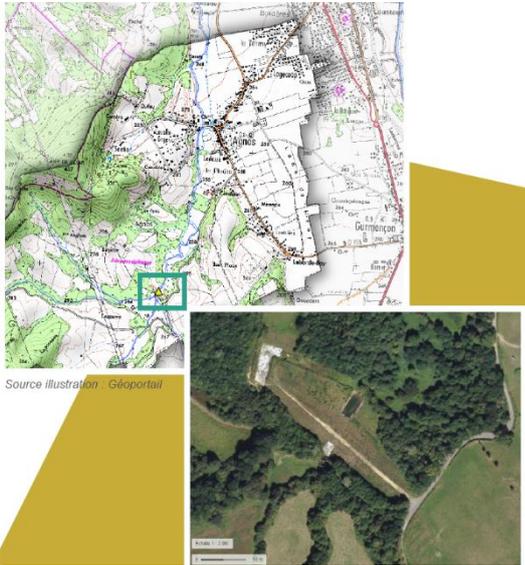
Prestataires : HEA / Consultation pour topo en 2022
Avancement : En cours
Montant total : 166 786,60 € TTC (montant estimatif)
Financement : 30% du HT Agence de l'Eau
 20% du HT Région Nouvelle Aquitaine
 ≈ 58% SMGOAO (GEMAPI)



Débordement du Layous
 Crue de juin 2018 - Jasses

II.4. Bilan du suivi des ouvrages de protection contre les inondations

Aménagement hydraulique de la Mielle à Agnos



Source illustration : Géoportail

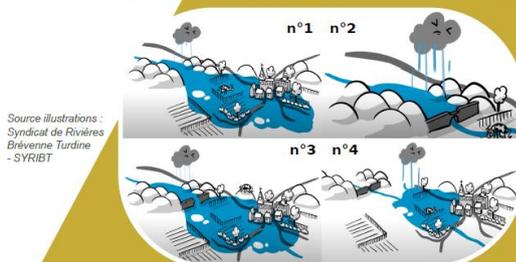
LE FONCTIONNEMENT

Principe de fonctionnement

- Permet de stocker temporairement un certain volume dans le lit du cours d'eau, de façon à diminuer le débit de la crue en aval : on parle de ralentissement dynamique des crues
- Illustration du ralentissement dynamique : Illustration n°1 et n°2

Un barrage écrêteur est dimensionné pour certains types d'événements pluviométriques, mais ne permet pas de protéger contre tous

- Le barrage écrêteur de la Mielle à Agnos est dimensionné pour la crue centennale
- Illustration n°3 événement plus important que l'objectif de dimensionnement > les enjeux à l'aval ne sont plus protégés
- Illustration n°4 événement qui se produit entre l'aménagement hydraulique et les enjeux > les enjeux à l'aval ne sont pas protégés



Source illustrations : Syndicat de Rivières Brèvenne-Turdine - SYRIBT



L'aménagement hydraulique permet de soustraire environ 650 personnes de la zone inondable pour la crue centennale rien que sur la commune d'Oloron Sainte-Marie

- En bleu : zone inondable crue centennale SANS barrage
- En rouge : zone inondable crue centennale AVEC barrage

Source illustration : Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI

Extraits du document de présentation de l'ouvrage Source : SMGOAO



Exemple de travaux réalisés pour le maintien de l'ouvrage

Demande d'autorisation de l'aménagement hydraulique d'Agos :

Le dossier de régularisation de l'ouvrage tel que prévu par l'arrêté du 30 septembre 2019 a été construit au cours de l'année 2021.

En complément, la DREAL Nouvelle Aquitaine souhaite que le dossier comporte également une justification de la tenue de l'ouvrage (étude de stabilité).

Ainsi, au cours de l'année 2021, ont été réalisés :

- Consultation de bureaux d'études spécialisés en géotechnique pour réaliser une étude de stabilité du barrage
- Organisations de réunions (avec les communes, techniques avec ARTELIA)
- Suivi des prestataires (bureau d'études et reconnaissances géotechniques) : marché, rendus, ...
- Rédaction des consignes écrites
- Rédaction du procès-verbal de mise à disposition de l'ouvrage

Prestataires :	ARTELIA / GEOTEC
Avancement :	En cours
Montant total :	37 873,20 € TTC
Financement :	100% SMGOAO (GEMAPI)

Programme de travaux d'entretien de l'ouvrage :

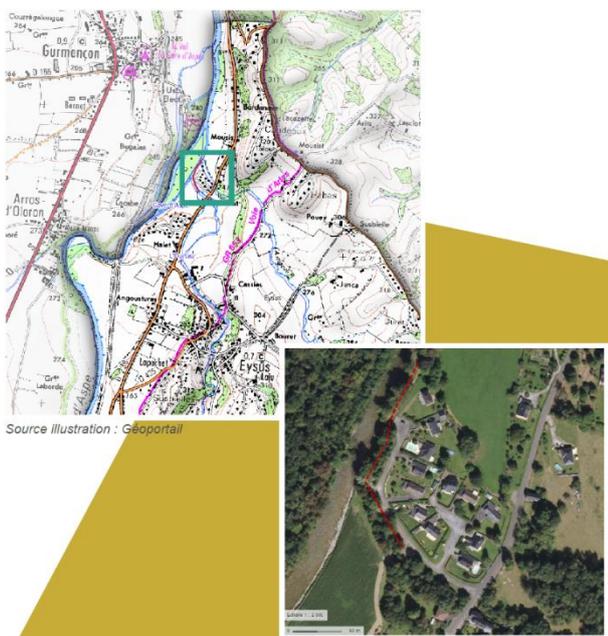
La Visite Technique Approfondie (VTA) du barrage réalisée par le bureau d'études ARTELIA en décembre 2020 préconise des travaux d'entretien.

Ainsi, au cours de l'année 2021, ont été réalisés :

- Rédaction des dossiers réglementaires nécessaires pour les travaux (porter à connaissance + déclaration au titre de la loi sur l'eau)
- Consultation d'entreprises pour les divers travaux à effectuer
- Suivi de l'intervention du géomètre pour le levé de la conduite de fond
- Suivi des travaux de dévégétalisation / griffage et de la pose d'un enrochement
- Suivi des travaux de reprise de deux fossés
- Remise en état et amélioration de l'abri des moutons suite aux tempêtes de l'hiver 2020/2021

Prestataires :	AGENCE TERRA / S.N. VERLAGUET / SARL NARBEBURU & FILS / LOUIS LE TAUPIER
Avancement :	En cours
Montant total :	80 400,00 € TTC
Financement :	100 % SMGOAO (GEMAPI)

Système d'endiguement du lotissement de l'île à Eysus



Source illustration : Geoportail

Extrait du document de
présentation de l'ouvrage
Source : SMGOAO

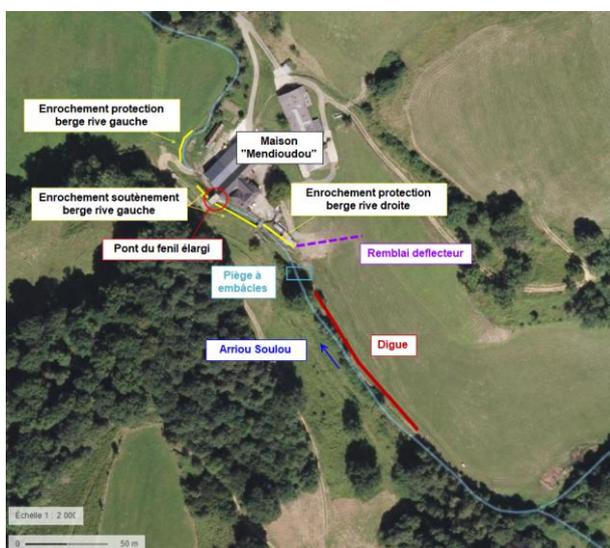
Demande d'autorisation du système d'endiguement du lotissement de l'île :

Pour les besoins de la demande d'autorisation du système d'endiguement du lotissement de l'île, ont été réalisés :

- Consultation de bureaux d'études agréés et passation d'un marché
- Organisations de rencontres sur site avec les prestataires
- Visite Technique Approfondie (VTA) et constitution du dossier de l'ouvrage
- Premières reconnaissances géotechniques sur l'ouvrage et sa fondation
- Levés topographiques de la digue et du lit mineur des cours d'eau de la zone (Gave d'Aspe, Ourtau et Arrigouly)

Prestataires : ARTELIA / GEOTEC / SGEA
Avancement : En cours
Montant total : 54 055,20 € TTC
Financement : 100 % SMGOAO (GEMAPI)

Digue de la maison « Mendioudou » à Lanne-En-Barétous



Visualisation de la digue Mendioudou :

- Rencontre avec les propriétaires de la maison Mendioudou
- Visite technique du site
- Préfiguration d'un dossier de consultation de bureaux d'études pour analyser les ouvrages de l'Arriou de Soulou

Prestataires : Consultation prévue en 2022
Avancement : RAS
Montant total : 25 000,00 € TTC (montant estimatif)
Financement : 100 % SMGOAO (GEMAPI)

II.5. Engagement du SMGOAO dans une démarche PAPI sur le bassin versant du gave d'Oloron

Les phénomènes de crues récents constatés sur le territoire du **SMGOAO** ainsi qu'en amont et en aval du bassin versant du gave d'Oloron ont amené les structures GEMAPIENNES (SIGOM, CCVO et **SMGOAO**) à réfléchir à leur engagement dans une démarche d'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Objectifs :

- Etablir un diagnostic approfondi du risque inondation
- Définir une stratégie de gestion du risque inondation partagée par l'ensemble des acteurs d'un territoire sur un bassin de risque pertinent au regard de l'aléa et des enjeux, ici le bassin versant du gave d'Oloron
- favoriser l'émergence de programmes d'actions traitant de façon équilibrée et cohérente les 7 axes de la politique de prévention des inondations.

Le PAPI constitue le cadre d'un partenariat étroit entre l'État et les collectivités en matière de prévention des inondations autour des axes de réflexion.



Les étapes clés de la mise en œuvre de ce dispositif sont les suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre du Programme d'Etudes Préliminaires (PEP) au PAPI
- Elaboration et mise en œuvre du PAPI

Les 3 collectivités GEMAPIENNES ont donné leur accord de principe sur l'engagement de la démarche en Septembre 2021 dont l'animation serait confiée à l'Institution Adour.

III. Perspectives 2022

III.1. Suivi des cours d'eau et travaux de restauration et d'entretien (GEMA)

La mission de suivi / animation / conseils / expertise sur le territoire sera reconduite en 2022.

En ce qui concerne le programme de travaux 2022, il sera établi selon les thématiques identifiées dans le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau :

Gestion d'embâcles et chablis :

- **Débardage par câble**
 - Gestion de végétation lourde (embâcles, chablis, abattage préventif)
 - Principalement sur les cours d'eau les plus importants (gaves, gros affluents)
 - Traitement point par point
 - Nécessite des accès pour le tracteur de débardage et des lieux de stockage importants
- **Bûcheronnage technique :**
 - Gestion de végétation lourde (embâcles, chablis, abattage préventif)
 - Bucheronnage et billonnage manuel
 - Reprise par le cours d'eau, pas d'évacuation
 - Sur tous les cours d'eau où le tracteur de débardage ne peut pas accéder
 - Traitement sur des sections de cours d'eau de plusieurs kilomètres

Gestion de végétation envahissante :

- **Débroussaillage, élagage, petit bucheronnage**
 - Gestion de végétation légère (ronces, branches basses) et dépollution ponctuelle
 - Sur les petits affluents de plaine ou de piémont, très encombrés et rencontrant des problématiques de débordement récurrentes

Gestion de l'encombrement des petits cours d'eau par des sédiments fins :

- **Gestion mécanisée des sédiments fins** sur les affluents secondaires de plaine et de piémont

Reconstitution / restauration de ripisylves

- **Action de concertation et mise en œuvre de la reconstitution de ripisylves par des techniques de plantations / bouturages / coupes sélectives / ...**

Ce programme extrait du PPG sera enrichi par :

- Des opérations identifiées à la suite de la crue de décembre 2021
- Des opérations identifiées après expertises de terrain.

Une réflexion particulière sera engagée sur la partie gestion des atterrissements sur le Vallon Aspois et pourra donner lieu à des opérations de gestion spécifique.

Gestion des pièges à embâcles

Les études CETRA et ISL, réalisées sur le Vallon Aspois, ont mis en évidence et confirmé le besoin de réaliser / réhabiliter des pièges à embâcles et sédiments sur le cours d'eau Jouers.

Cette opération doit être engagée en 2022.

En plus de l'opération précitée, le **SMGOAO** assurera la gestion des 13 pièges à embâcles présents sur son territoire.

III.2. Suivi des études et travaux concernant la prévention des inondations (PI)

Finalisation de l'étude hydraulique sur la Vallée de l'Escou

La modélisation hydraulique sur l'Arriugastou doit être restituée au printemps 2022.
A la suite des modélisations hydrauliques, le travail du bureau d'étude HEA, du **SMGOAO** et des collectivités consistera en la définition des solutions de prévention des inondations sur les trois bassins versants étudiés.
L'étude engagée en 2020 doit s'achever à l'été 2022.

Suivi de l'étude hydraulique et hydromorphologique sur les affluents du gave d'Oloron CCBG/CCLO

L'étude a été engagée en septembre 2021 et doit se poursuivre durant l'année 2022.
Le bureau d'étude HEA poursuivra sa mission et accompagnera le **SMGOAO** pour la consultation des géomètres en charge de l'ensemble des levés topographiques sur les bassins versants du périmètre d'étude.
A la suite de ces levés topographiques, HEA réalisera les modèles hydrauliques des cours d'eau concernés et travaillera avec le **SMGOAO** et les collectivités à la définition des solutions de prévention des inondations.

Finalisation de la régularisation réglementaire de l'écrêteur de crue d'Agnos Poursuite des travaux de maintien et de surveillance de l'ouvrage

L'étude de régularisation réglementaire conduite par ARTELIA doit s'achever au printemps 2022 avec la restitution de l'étude de stabilité confiée au cabinet GEOTEC.
Un dossier de demande d'autorisation sera alors déposé auprès des services de la DDTM 64 au début de l'été 2022.
En parallèle, les travaux d'amélioration, de consolidation et de suivi de l'ouvrage se poursuivront au cours de l'année 2022 avec notamment, une campagne de chasse des taupes, la pose de bornes de suivi altimétrique de l'ouvrage, la pose d'un dispositif de mesure du niveau de la retenue et la réfection du piège à embâcles.

Finalisation de la régularisation réglementaire du système d'endiguement d'Eysus

L'étude de régularisation réglementaire confiée à ARTELIA en 2021 se poursuivra en 2022.
L'objectif est de pouvoir déposer un dossier de demande d'autorisation auprès de la DDTM 64 avant à la fin de l'année 2022.

Engagement d'une étude sur le système d'endiguement Mendioudou à Lanne-En-Barétous

L'étude de régularisation sur ce système d'endiguement doit être engagée dans le courant de l'année 2022.

Engagement d'une étude pour le suivi du bras de décharge du Lapeyre à Ogeu-Les-Bains

Une prestation sera confiée au bureau d'étude HEA pour s'assurer du bon fonctionnement de cet ouvrage (Visite Technique Approfondie, prévision de travaux qui seraient nécessaires, ...).

III.3. Démarche PAPI

Les crues subies par le bassin versant du gave d'Oloron ces dernières années ont amené les 3 structures GEMAPIENNES (CCVO, **SMGOAO**, SIGOM) à se concerter et à décider d'engager une démarche PAPI sur le bassin versant du gave d'Oloron en 2021.

Pour se faire, les trois structures ont sollicité l'Institution Adour, Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Adour (EPTB), pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette opération.

L'objectif général sera d'être plus efficace à terme dans la Prévention des Inondations à partir d'une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique des cours d'eau du territoire et des risques encourus (aléas/enjeux). Cette démarche doit également conduire à la définition des moyens financiers à mettre en œuvre et d'envisager l'éligibilité des actions aux aides des partenaires financiers.

Pour l'année 2022, chaque partenaire de l'opération devra assurer les missions suivantes :

- **INSTITUTION ADOUR**

En tant que structure porteuse, l'EPTB sera chargé de :

- animer et coordonner la démarche,
- porter la maîtrise d'ouvrage des actions mutualisées et des actions pour lesquelles il a été désigné porteur par un ou plusieurs partenaires,
- constituer le dossier de candidature pour le programme d'études préalables au PAPI gave d'Oloron,
- être l'interlocuteur principal des partenaires institutionnels et des services instructeurs,
- solliciter les subventions auprès des cofinanceurs, ainsi que les participations des partenaires de l'opération,
- assurer le suivi technique et financier de la démarche.

- **GEMAPIENS (SMGOAO, SIGOM, CCVO)**

Les structures exerçant la compétence GEMAPI sur le sous-bassin versant du gave d'Oloron seront chargées de :

- contribuer à l'identification des actions à inscrire dans le programme d'études préalables au PAPI gave d'Oloron,
- apporter tout éclairage et expertise visant à une compréhension collective du fonctionnement des cours d'eau à l'échelle du sous-bassin versant,
- porter la maîtrise d'ouvrage des actions identifiées comme relevant de la compétence GEMAPI dès lors qu'elles portent sur leur territoire de compétence,
- participer à la constitution du dossier de candidature pour le programme d'études préalables au PAPI gave d'Oloron,
- relayer les informations relatives au projet au sein de leurs instances et auprès de leurs administrés,
- contribuer au suivi technique et financier de la démarche,

- **DEPARTEMENTS (Département 64 et 40)**

Au regard des compétences qui leur sont dévolues, les Départements seront chargés de :

- contribuer à l'identification des actions à inscrire dans le programme d'études préalables au PAPI gave d'Oloron,
- porter la maîtrise d'ouvrage des actions identifiées comme relevant de leurs compétences dès lors qu'elles portent sur leur territoire de compétence,
- participer à la constitution du dossier de candidature pour le programme d'études préalables au PAPI gave d'Oloron,
- relayer les informations relatives au projet au sein de leurs instances,
- contribuer au suivi technique et financier de la démarche,

III.4. Gestion et animation de la structure

En ce qui concerne le fonctionnement du **SMGOAO :**

- Réalisation des orientations budgétaires et vote du BP 2022
- Suivi des marchés en cours et à venir
- Suivi comptable, administratif et ressources humaines
- Poursuite des réflexions pour l'amélioration du fonctionnement de la structure

Sur le plan de la communication et de l'animation :

De nombreux acteurs interviennent sur les gaves et leurs Affluents, aussi, il est apparu primordial pour le Président et les membres du Bureau d'engager des opérations de communication pour :

- que le **SMGOAO** soit plus visible et lisible dans l'exercice de ses compétences
- faire connaître ses actions
- informer les acteurs

A ce titre, dès 2021, un logo et une charte graphique ont été établis.

A partir de 2022, les actions de communication seront complétées avec :

- la refonte du site internet,
- la création de documents d'information sur les cours d'eau et les opérations générales que porte le **SMGOAO**.
- La réactivation des commissions de sous bassins versants sur le territoire

ANNEXES

Annexe 1 : Statuts du SMGOAO

Annexe 2 : Règlement d'Intervention du SMGOAO

Annexe 1 : Statuts du SMGOAO



**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,
DE LA LÉGALITÉ ET DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

N° 64-2022-04-20-00001

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES
D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2012 portant création du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents ;

VU la délibération du comité syndical du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents en date du 14 décembre 2021 décidant de modifier les statuts du syndicat mixte afin de prendre en compte l'ajout de deux systèmes d'endiguements à la liste des ouvrages gérés par le syndicat pour la défense contre les inondations et la réduction du nombre de commissions de sous-bassins versants ;

VU les délibérations des conseils communautaires de la communauté de communes du Béarn des Gaves et de la communauté de communes du Haut-Béarn, respectivement en date des 17 et 24 février 2022, approuvant la modification des statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de délibération des collectivités membres dans le délai de trois mois à compter de la notification de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, les décisions sont réputées favorables ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité qualifiée définies à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales sont remplies ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article premier : L'article 3.2.D des statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents est modifié et rédigé désormais comme suit :

« **3.2.D. : (5°) La Défense contre les inondations** :

- *Entretien, gestion et surveillance des bassins d'écrêtements et de rétention des eaux de crues et les systèmes d'endiguements publics situés sur son territoire, à savoir :*
 - *le bassin écrêteur de crue de la Mielle à Agnos (annexe 2)*
 - *la digue du quartier de l'île à Eysus (annexe 3)*
 - *la digue Mendioudou à Lannes-en-Barétous (annexe 4)*
- *Réalisation des études de danger relatives aux ouvrages*

- *Maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la protection ou la prévention contre les inondations (Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations, ...)*
- *Protection de berge (technique minérale, végétale, mixte, autre) lorsqu'une érosion menace un enjeu public suite à une crue ou en prévention*
- *Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés (pose de repères de crue) ».*

Article 2 : L'article 8 des statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents est modifié et rédigé désormais comme suit :

« Article 8 – Commissions de sous bassins versants

Il est créé 4 commissions de sous bassins versants dont la composition, l'objet et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur du SMGOAO.

- *Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et de ses affluents en rive gauche jusqu'à la confluence du Joos.*
- *Commission de sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses affluents*
- *Commission de sous bassin versant du gave d'Ossau et ses affluents, du gave d'Oloron et ses affluents en rive droite jusqu'à la confluence du Joos*
- *Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et ses affluents entre la confluence du Joos et la confluence du Lausset » .*

Article 3 : Les nouveaux statuts du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents sont annexés au présent arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents, le Président de la communauté de communes du Haut-Béarn, le Président de la communauté de communes du Béarn des Gaves, le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le **20 AVR. 2022**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA

Annexe : statuts

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, 2 rue Maréchal Joffre – 64021 PAU CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, Cours Lyautey, Villa Noulitbos – 64010 PAU CEDEX.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration pendant deux mois.



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, D'ASPE, D'OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Vu pour être annexé à l'arrêté
en date de ce jour

PAU, le 20 AVR. 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Eddie BOUTTERA

1

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CONSTITUTION – OBJET	3
Article 1 - Dénomination et constitution	3
Article 2 - Périmètre du syndicat	3
Article 3 - Objet et compétences	4
3.1. Objet	4
3.2. Compétences	4
3.2.A : (1°) L'Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :	4
3.2.B : (2°) L'Entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau :	4
3.2.C : (8°) La Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :	5
3.2.D : (5°) La Défense contre les inondations :	5
3.2.E : (12°) L'animation, la communication et la concertation :	5
CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT	6
Article 4 - Siège de l'établissement	6
Article 5 - Durée	6
Article 6 - Comité Syndical	6
Article 7 - Bureau syndical	6
Article 8 - Commissions de sous bassins versants	7
Article 9 - Coopération entre le Syndicat mixte et ses membres et Prestations de services	7
CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	8
Article 10 - Budget du Syndicat mixte	8
Article 11 – Modalités de financement et clés de répartition	8
Article 12 - Receveur	8
CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES	9
Article 13 - Responsabilités	9
Article 14 - Adhésion et retrait d'un membre	9
Article 15 - Dispositions finales	9

CHAPITRE 1 : CONSTITUTION – OBJET

Article 1 - Dénomination et constitution

Conformément aux articles L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, et sous réserve des dispositions des présents statuts, il est constitué, par accord entre les personnes morales de droit public concernées, un syndicat mixte fermé dénommé :

Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de leurs Affluents

SMGOAO

Adhérent au Syndicat Mixte en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- La Communauté de communes du Haut Béarn (CCHB)
- La Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG)
- La Communauté de Communes de Lacq Orthez (CCLO)

Article 2 - Périmètre du syndicat

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versants du gave d'Oloron en amont de sa confluence avec le Lausset, du gave d'Aspe, du gave d'Ossau aval depuis la limite administrative amont de la CCHB (Buziet) et de leurs Affluents.

Le périmètre correspondant, défini sur la carte (annexe 1), comprend :

	CCHB	CCBG	CCLO
	Communes présentes dans le périmètre du SMGOAO		
En totalité	Accous, Agnos, Ance-Féas, Aramits, Aren, Arette, Asasp-Arros, Aydius, Bedous, Bidos, Borce, Buziet, Cette-Eygun, Escot, Escou, Escout, Esquiule, Estos, Etsaut, Eysus, Géronce, Géus-D'Oloron, Gurmençon, Herrère, Issor, Lanne-En-Barétous, Léas-Athas, Lescun, Lourdiol-Ichère, Lurbe-Saint-Christau, Moumour, Orin, Osse-En-Aspe, Poey-D'Oloron, Préchacq-Josbaig, Précilhon, Saint-Goin, Sarrance, Saucède, Urdos, Verdets	Angous, Araux, Castetnau-Camblong, Dognen, Gurs, Jasses, Lay-Lamidou, Méritein, Préchacq-Navarrenx, Sus, Susmiou, Viellenave-De-Navarrenx	
En partie	Estialescq, Goès, Lasseube, Lédeuix, Ogeu-Les-Bains, Oloron-Sainte-Marie	Araujuzon, Audaux, Bastanès, Bugnein, Navarrenx, Ogenne-Camptort, Castetbon, Ossens	Lucq-De-Béarn

Article 3 - Objet et compétences

3.1. Objet

Le SMGOAO gère des deniers publics, et à ce titre il intervient pour toutes les opérations, situées dans le lit majeur des cours d'eau de son périmètre, au titre d'une des compétences définies ci-après et dont l'intérêt général, d'urgence ou public est avéré.

3.2. Compétences

Le syndicat intervient pour l'exercice de la compétence **GEMA-PI** (composée des missions 1°, 2°, 5°, 8° et 12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et l'animation et la concertation (12° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) qui englobe à la fois :

- la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa inondation (GEMA, 1°, 2°, 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- La prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations et la réduction de la vulnérabilité (PI, 5° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement)
- L'animation, la communication et la concertation nécessaires à l'exercice des compétences (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) précitées

Les compétences du syndicat sont donc les suivantes :

3.2.A : (1°) L'Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :

- Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent (études hydrogéomorphologiques, Plan Pluriannuel de Gestion, contrats divers, ...) et mise en œuvre des travaux identifiés
- Mise en œuvre des aspects réglementaires (établissement des dossiers au titre de la loi sur l'eau, ...)

3.2.B : (2°) L'Entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau :

- Surveillance, entretien, restauration du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion de la végétation, de l'encombrement du lit mineur, du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement
- Entretien, restauration des canaux, des lacs et plans d'eau publics

3.2.C : (8°) La Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

- Surveillance, entretien, restauration de la ripisylve
- Entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau
- Restauration de la continuité écologique (libre circulation des espèces, transport sédimentaire, ...) : animation et coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages par conventionnement
- Surveillance, entretien et restauration des zones humides propriétés des membres du syndicat et appui à la gestion des zones humides privées par conventionnement avec les propriétaires concernés (zones humides présentes dans le lit majeur des cours d'eau)

3.2.D : (5°) La Défense contre les inondations :

- Entretien, gestion et surveillance des bassins d'écrêtements et de rétention des eaux de crues et les systèmes d'endiguements publics situés sur son territoire, à savoir :
 - Le bassin écrêteur de crue de la Mielle à Agnos (annexe 2)
 - La digue du quartier de l'Île à Eysus (annexe 3)
 - La digue Mendioudou à Lanne-En-Barétous (annexe 4)
- Réalisation des études de danger relatives aux ouvrages
- Maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la protection ou la prévention contre les inondations (Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations, ...)
- Protection de berge (technique minérale, végétale, mixte, autre) lorsqu'une érosion menace un enjeux public suite à une crue ou en prévention
- Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés (pose de repères de crue)

3.2.E : (12°) L'animation, la communication et la concertation :

- La communication générale, l'information de la population, des actions pédagogiques relatives aux milieux aquatiques
- La prise en compte des sites NATURA 2000 (réflexion autour des sites du territoire avant élaboration des DOCOB sur les milieux aquatiques)
- Le suivi de la ressource en eau (aspect qualitatif et quantitatif)
- L'établissement de liens avec les différents acteurs (Département 64, DDTM, DIRA, usagers, riverains, ...)

CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 4 - Siège de l'établissement

Le siège du SMGOAO est situé :

SMGOAO
À la CCHB
12, Place de Jaca - CS 20067
64 402 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical.
Les réunions du syndicat se tiennent au siège du syndicat ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres dudit syndicat.

Article 5 - Durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 6 - Comité Syndical

Le SMGOAO est administré par un Comité Syndical, placé sous la présidence de son Président, composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.

Chaque EPCI-FP dispose d'un représentant par tranche de 500 habitants jusqu'à 5 000 habitants et 1 représentant pour 2 000 habitants au-delà.

Le Comité Syndical est ainsi constitué de 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants répartis comme suit :

- CCBG : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- CCHB : 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants
- CCLO : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Chaque délégué possède 1 voix délibérative.

Article 7 - Bureau syndical

Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé du Président, du 1^{er} Vice-Président et de Vice-présidents dont le nombre est égal au nombre de commissions de sous bassins versants, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres sera défini par délibération du Comité Syndical sans excéder le quart du nombre de délégués titulaires du Comité Syndical.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le Comité Syndical.

Chaque membre du Bureau est détenteur d'une seule voix.

Article 8 - Commissions de sous bassins versants

Il est créé 4 commissions de sous bassins versants dont la composition, l'objet et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur du SMGOAO.

- Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et de ses Affluents en rive gauche jusqu'à la confluence du Joos.
- Commission de sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents
- Commission de sous bassin versant du gave d'Ossau et ses Affluents, du gave d'Oloron et ses Affluents en en rive droite jusqu'à la confluence du Joos
- Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et ses Affluents entre la confluence du Joos et la confluence du Lausset

Article 9 - Coopération entre le Syndicat mixte et ses membres et Prestations de services

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le Syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du Syndicat mixte à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le Syndicat mixte de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu par l'article L. 5211-4-1 et L.5211-56 du CGCT.

Pour des tiers (personnes morales de droit public ou privé), le SMGOAO pourra réaliser des opérations qui se traduiront par la signature de convention de mandat.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Article 10 - Budget du Syndicat mixte

Le SMGOAO pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. Les recettes du budget du Syndicat mixte comprennent celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT, notamment :

- Les contributions des membres adhérents au Syndicat mixte sur la base des clés de répartition énoncées à l'article 11,
- Les subventions obtenues (Agence de l'Eau, Département, Région, Etat, ...)
- Les produits correspondant aux services assurés par le Syndicat mixte,
- Le produit des emprunts,
- Le produit des dons et legs.
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat

D'une façon générale, de toutes ressources prévues par le CGCT.

Article 11 – Modalités de financement et clés de répartition

Les participations des collectivités membres sont définies comme suit :

- Les frais de fonctionnement généraux du syndicat et ceux relevant des opérations des articles 3.2.A, 3.2.B et 3.2.E des présents statuts sont mutualisés et répartis selon la clé de répartition suivante :
 - 50 % rapporté à la population totale de l'EPCI-FP dans le périmètre du SMGOAO (données source : INSEE - IGN)¹
 - 50 % rapporté à la superficie de l'EPCI-FP dans le périmètre du SMGOAO

L'actualisation des critères est effectuée à chaque renouvellement de mandat sauf dans le cas d'une extension de périmètre.

- Pour les opérations relevant des articles 3.2.C et 3.2.D, les coûts, subventions et FCTVA déduits, seront pris en charge par les collectivités membres concernées, qui assureront également la prise en charge des emprunts nécessaires ou le préfinancement des opérations.

Dans le cas où plusieurs EPCI-FP seraient concernés, le montant des participations sera proportionnel au volume des études/travaux effectués, sauf dérogations si cas particuliers, avec accord de l'ensemble des parties.

Article 12 - Receveur

Les fonctions de receveur du syndicat sont assurées par le Trésorier d'Oloron-Aramits.

¹ Prise en compte est la population totale INSEE.

Prise en compte des données IGN ADMINEXPRESS pour la cartographie des communes et des EPCI
Prise en compte des données IGN issues de la BD TOPO : couche « BATI INDIFFÉRENCIÉ » triée selon le champ ORIGINE BATI = Cadastre dont l'actualisation se fera par téléchargement en fonction des mises à jour par IGN

Le calcul de la population du SMGOAO se fera au prorata du bâti présent sur le bassin versant du SMGOAO

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 - Responsabilités

Les interventions du SMGOAO n'exonèrent en rien les responsabilités des différents acteurs du domaine, à savoir :

- le Riverain en vertu de son statut de propriétaire (article L215-14 du Code de l'Environnement),
- le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (article L215-17 du Code de l'Environnement),
- Le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (article L2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

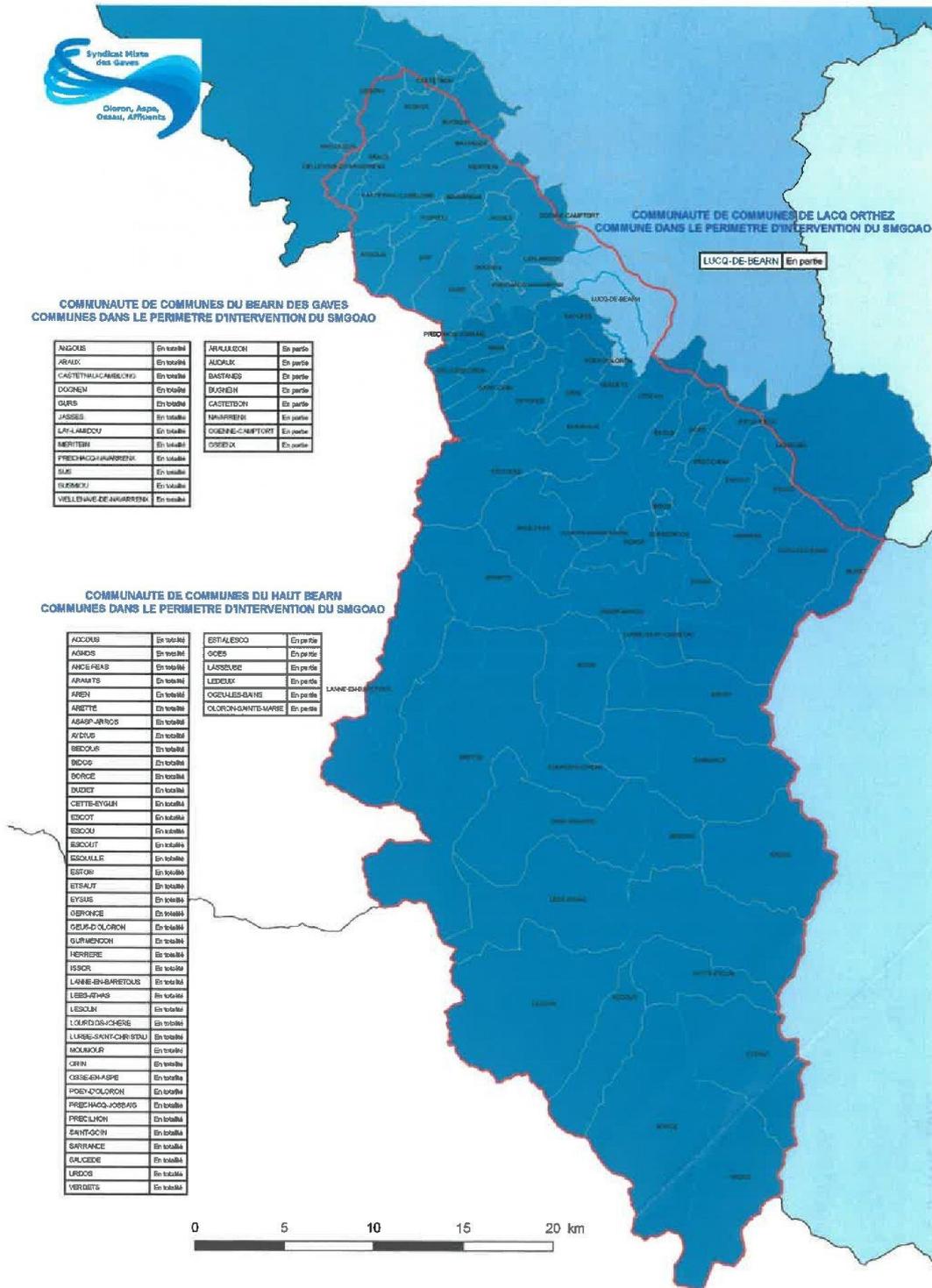
Article 14 - Adhésion et retrait d'un membre

Toute adhésion nouvelle ou tout retrait devront faire l'objet des procédures prévues à cet effet par le CGCT.

Article 15 - Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions prévues par le CGCT.

ANNEXE 1 : CARTE DU PERIMETRE DU SMGOAO 2018



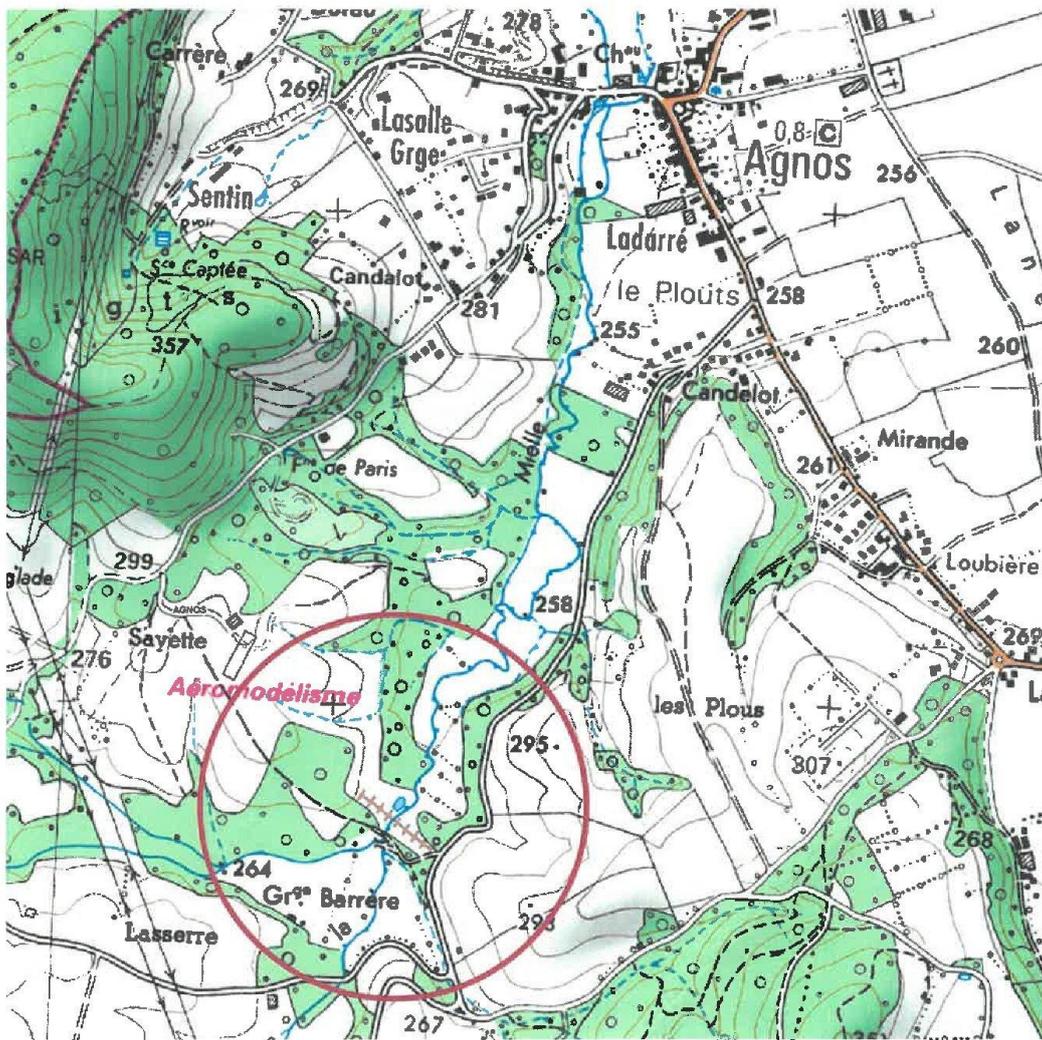
PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS DU SMGOAO – DECEMBRE 2021

**ANNEXE 2 : LOCALISATION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE
ECRETEUR DE CRUE D'AGNOS**



LOCALISATION ECRETEUR DE CRUE D'AGNOS

0 100 200 300 400 m

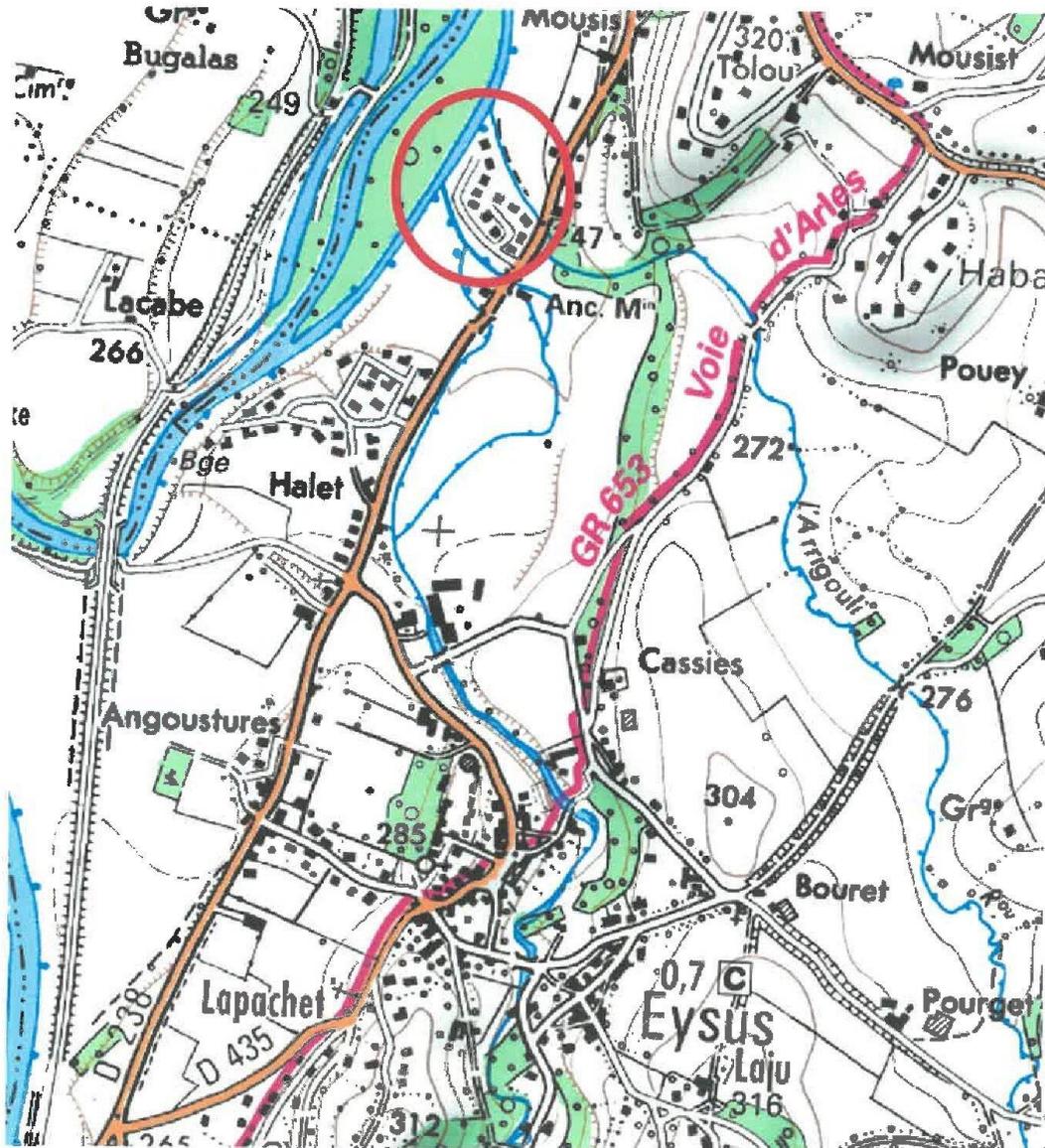


ANNEXE 3 : LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT DU QUARTIER DE L'ILE A EYSUS



0 100 200 300 400 m

**LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT
DU QUARTIER DE L'ILE
EYSUS**



PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS DU SMGOAO – DECEMBRE 2021

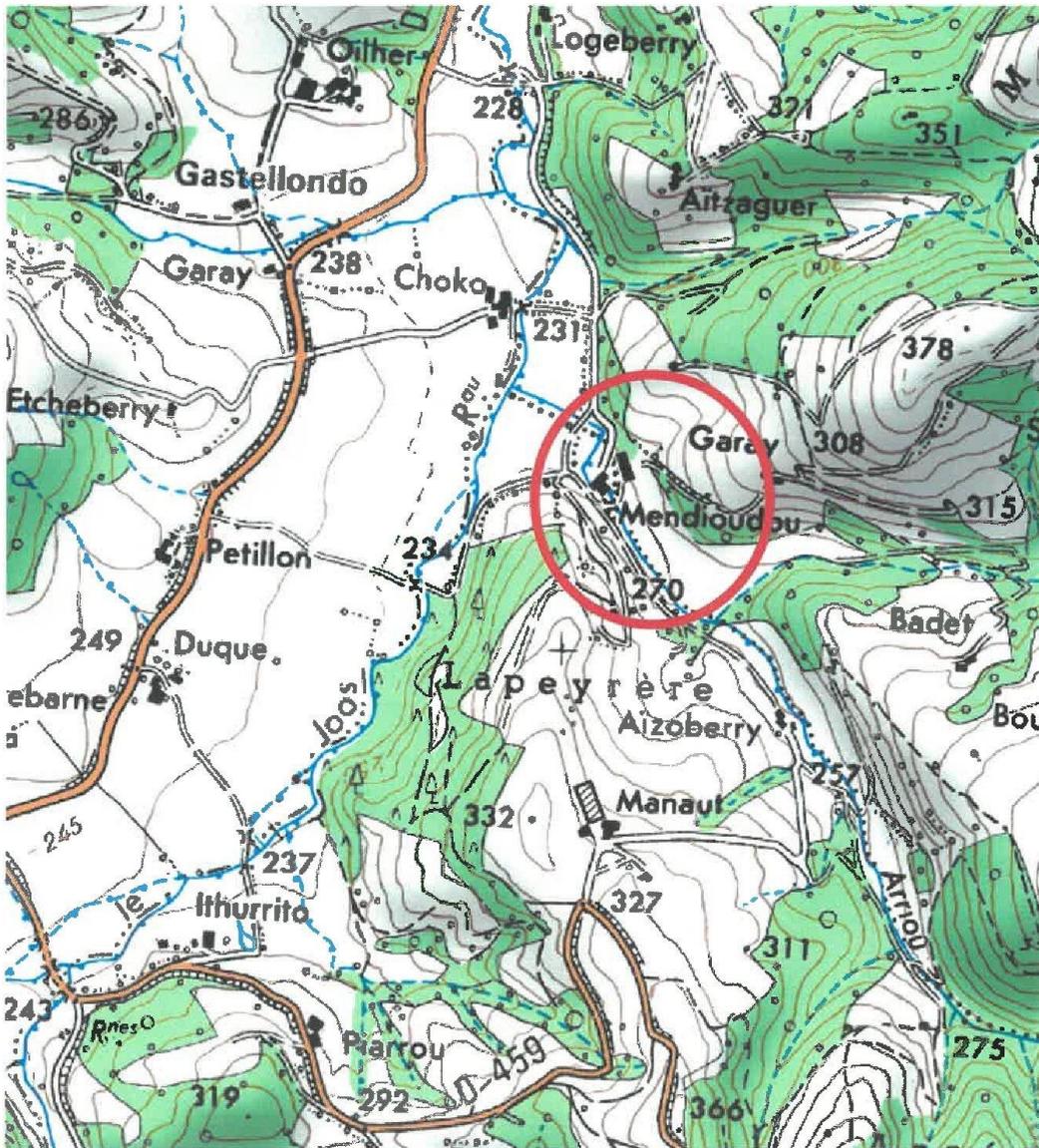
12

ANNEXE 4 : LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT MENDIODOU A LANNE-EN-BARETOUS



0 100 200 300 400 m

LOCALISATION DU SYSTEME D'ENDIGEMENT MENDIODOU LANNE-EN-BARETOUS



PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS DU SMGOAO – DECEMBRE 2021

13

Annexe 2 : Règlement d'Intervention du SMGOAO



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Règlement d'Intervention SMGOAO

MISE À JOUR 2021

Validé par délibération du Comité Syndical en date du 28 Septembre 2021

SMGOAO
A la CCHB
12 Place de Jaca
64400 OLORON SAINTE-MARIE

Tél. : 05 59 10 02 31
Site internet : www.smgoao.fr

Sommaire

Préambule	- 2 -
1 : Les opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI (relevant de l'Intérêt général)	- 3 -
<i>1.1 : Les opérations au financement mutualisé</i>	<i>- 3 -</i>
<i>1.2 : Les opérations au financement non mutualisé</i>	<i>- 4 -</i>
2 : Les opérations hors cadre de la compétence GEMAPI (ne relevant pas de l'Intérêt général)	- 4 -
3 : Organisation des instances de suivi et validation (GEMAPI / Hors GEMAPI)	- 5 -
<i>3.1 : Les instances de suivi</i>	<i>- 5 -</i>
<i>3.2 : La démarche générale</i>	<i>- 5 -</i>
4 : Définitions générales	- 6 -
<i>4.1 : Atterrissements</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.2 : Bassin versant</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.3 : Berge</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.4 : Cours d'eau domaniaux</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.5 : Cours d'eau non domaniaux</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.6 : Crue</i>	<i>- 6 -</i>
<i>4.7 : Espace de mobilité</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.8 : Intérêt général / DIG / Urgence</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.9 : Lit majeur / Lit mineur</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.10 : Pièges à embâcles / Pièges à sédiments</i>	<i>- 7 -</i>
<i>4.11 : Plan pluriannuel de gestion (PPG) / Principes de gestion de l'Espace rivière</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.12 : Ripisylve</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.13 : Techniques de protections contre les inondations</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.14 : Techniques de lutte contre les érosions : protections de berges</i>	<i>- 8 -</i>
<i>4.15 : Zones d'expansion de crues (ZEC)</i>	<i>- 8 -</i>

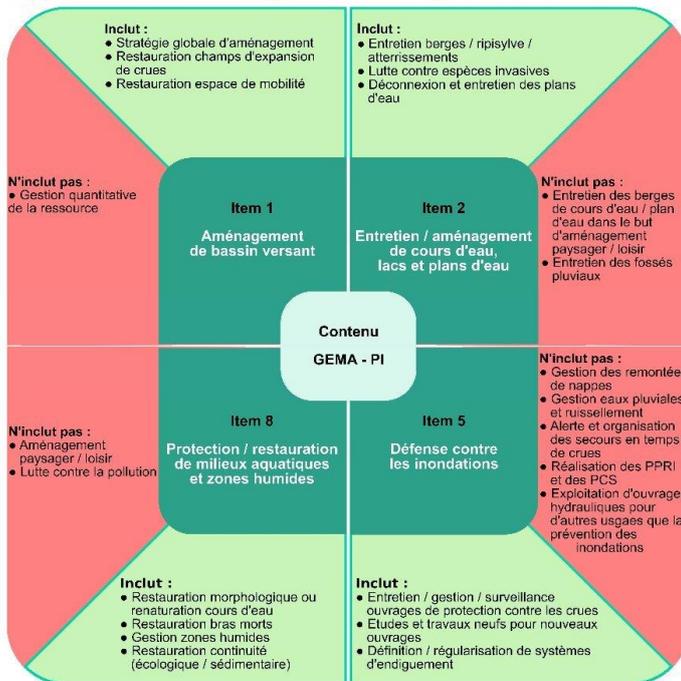
Préambule

Le présent règlement a pour objectif de préciser les modalités d'intervention du SMGOAO sur son périmètre d'intervention ainsi que les modalités financières au titre :

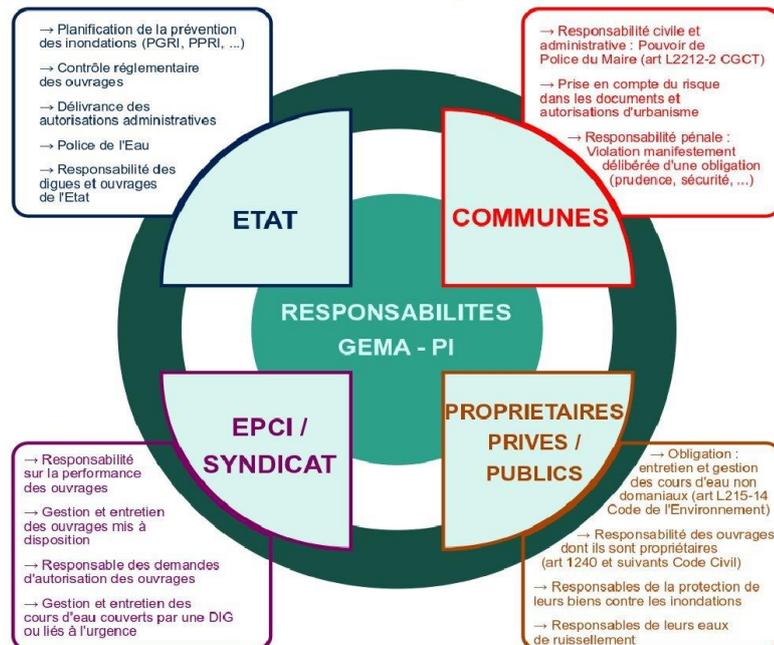
- de ses compétences transférées (GEMAPI)
- d'opérations pour le compte de tiers (hors GEMAPI)

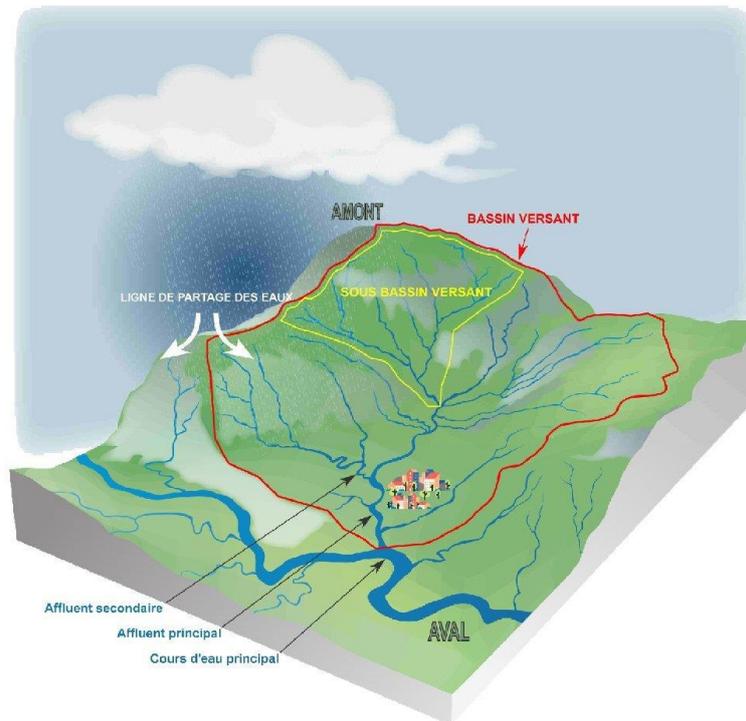
Pour ce qui concerne la compétence GEMAPI, une distinction sera observée entre les opérations au financement mutualisé et non mutualisé

Rappel : Définition de la compétence GEMAPI (art. L211-7 du Code de l'Environnement)



Rappel : Différentes responsabilités en matière de GEMAPI



Rappel : Composantes d'un bassin versant**1 : Les opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI (relevant de l'Intérêt général)****1.1 : Les opérations au financement mutualisé**

Elles concernent l'atteinte du bon état des masses d'eau, notamment sur le plan hydromorphologique, ainsi que les actions de communication générale (GEMA).

Les clés de répartition des frais sont les suivantes (conformément aux statuts du SMGOAO) :

EPCI membres	Taux
CCHB	86 %
CCBG	12 %
CCLO	2 %
Total	100 %

Ces opérations font l'objet d'un programme annuel (extrait du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du territoire déclaré d'Intérêt Général).

Celui-ci, une fois actualisé et validé techniquement et financièrement doit permettre de donner une première partie du montant du produit de taxe GEMAPI qui sera appelé auprès des EPCI membres du SMGOAO.

Tous les 5 ans, un nouveau PPG sera établi et fera l'objet d'une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Nature des opérations au financement mutualisé :

- Mission de suivi des cours d'eau et des ouvrages et des travaux
- Enlèvement d'embâcles / sédiments fins / végétaux aquatiques y/c entretien des pièges à embâcles et sédiments pris en gestion par le SMGOAO
- Gestion de la ripisylve
- Entretien courant des berges par gestion de la végétation envahissante
- Dévégétalisation et griffage d'atterrissements

1.2 : Les opérations au financement non mutualisé

Les opérations au financement non mutualisé relèvent essentiellement de la gestion d'ouvrages servant la compétence GEMA-PI et/ou d'opérations particulières pour la Prévention des Inondations et consistent en :

- la gestion globale des ouvrages de protection contre les crues existant sur le territoire (aménagements hydrauliques, système d'endiguements)
- la création **et la gestion** de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations
- la création et la gestion structurelle d'ouvrages **servant la compétence GEMAPI (ex : pièges à embâcles, pièges à sédiments, ...)**
- le maintien ou la restauration des fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau dans la prévention contre les inondations (champs d'expansion de crues, ...)
- Toutes études et tous travaux qui seraient nécessaires afférents aux 4 points mentionnés ci-avant.

Le financement de ces opérations incombe à la ou les structure(s) qui en retire(nt) un bénéfice. Si nécessaire, les conditions de financement seront précisées dans une convention particulière.

L'inscription d'une opération dans un programme d'investissement sera précédée d'une étude préalable d'opportunité et de faisabilité qui permettra de fixer les conditions de réalisation (technique, financière, réglementaire, ...) et sera validée par la ou les collectivité(s) concernée(s) et par le SMGOAO.

Si le SMGOAO était sollicité pour le portage de plusieurs études, un ordre de priorité serait défini en concertation entre le SMGOAO et les EPCI membres.

2 : Les opérations hors cadre de la compétence GEMAPI (ne relevant pas de l'intérêt général)

Il s'agit d'études et ou de travaux d'intérêt particulier de renforcement de berges qui ne nuisent pas à l'intérêt général au regard du bon écoulement et du bon état des masses d'eau.

Il existe trois grands types de renforcement de berges :

- Le génie civil (de type minéral)
- Le génie écologique (de type végétal)
- Le génie mixte (combinaison des types minéral et végétal)

Les grands principes du renforcement reposent sur :

- Le respect de la réglementation et des orientations du SDAGE Adour Garonne
- L'intégration de la protection dans le contexte dynamique du cours d'eau
- L'accompagnement de la dynamique du cours d'eau
- La prise de conscience des limites de la protection : elle ne protège pas contre tous types d'évènements et elle nécessite une surveillance et un entretien

Les niveaux d'intervention du SMGOAO dans ces opérations dépendent de la nature des travaux à réaliser, de la nature des enjeux menacés et des maîtres d'ouvrages concernés.

Ces niveaux sont précisés dans le tableau ci-après :

Maîtres d'ouvrages	Enjeux menacés	Niveaux d'intervention possible du SMGOAO
Privés ou gestionnaires publics autres que le bloc communal (Dpt 64, DIRA, TELECOM, RTE, ENEDIS, ...)	Maisons, voiries, ouvrages divers, parcelles agricoles, réseaux, etc, ...	Diagnostic de terrain en présence du gestionnaire Et/ou Conseil initial : orientation des solutions techniques (confortement, relocalisation enjeux, rappel réglementation, ...)
Privés mais en lien avec des compétences exercées par les membres du SMGOAO	Entreprises, zones artisanales, etc, ...	Et/ou Appui administratif dans la limite de l'établissement de dossiers de déclaration loi sur l'Eau (Assistance à maîtrise d'ouvrage)
Bloc communal y/c regroupement en syndicat (assainissement, eau potable, ...)	Espaces verts, bâtiments publics, voiries, réseaux, patrimoines historique, équipements sportifs, ...	Et/ou Ingénierie aux communes : assistance aux études, appui administratif et technique (Assistance à maîtrise d'ouvrage)
Membres du SMGOAO	Propriétés des membres du SMGOAO	Et/ou Maîtrise d'ouvrage déléguée (prestation de service)

Tous les cas de figures cités ci-dessus peuvent conduire à une maîtrise d'ouvrage déléguée du SMGOAO avec financement de l'opération par les maîtres d'ouvrages. Les conditions d'intervention techniques et financières seront donc précisées dans une convention de mandat.

Les prestations du SMGOAO en dehors du cadre de la compétence GEMAPI feront l'objet d'une rémunération particulière du SMGOAO **à savoir : 5% du montant HT de l'opération dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ; 1% du montant HT de l'opération dans le cas d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.**

3 : Organisation des instances de suivi et validation (GEMAPI / Hors GEMAPI)

3.1 : Les instances de suivi

Le Comité de Pilotage GEMAPI :

En fonction des demandes enregistrées par le SMGOAO, le rôle du COPIL est d'assurer un arbitrage afin de garantir :

- Un bon fonctionnement du SMGOAO
- Une bonne utilisation des fonds publics
- Une bonne évaluation des dossiers et une définition du niveau d'engagement du SMGOAO/des EPCI/...
- Un bon suivi des opérations dans le temps

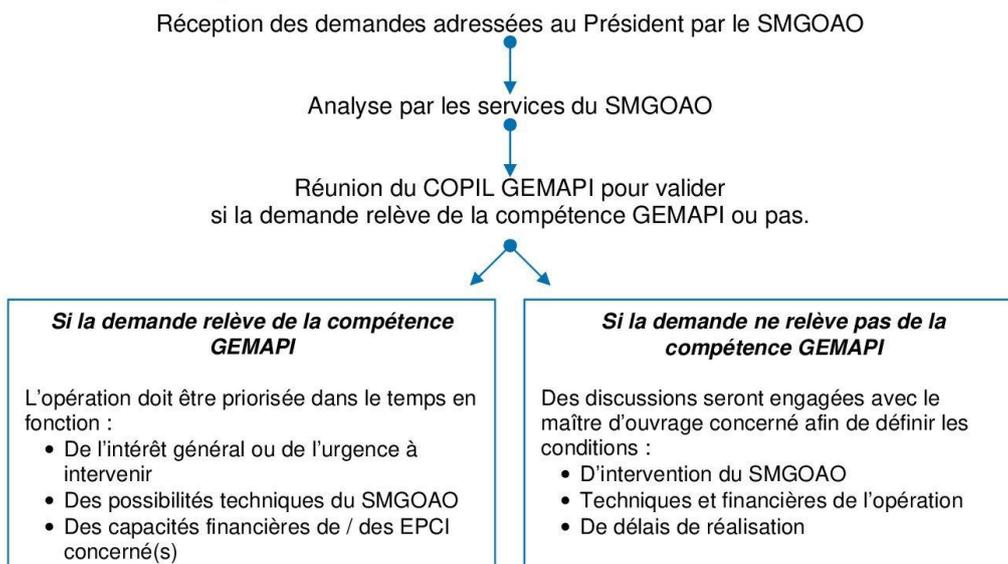
La composition du COPIL GEMAPI sera la suivante :

- Le Président du SMGOAO
- Les membres du Bureau du SMGOAO
- Les Vice-présidents en charge de l'Environnement des EPCI membres
- Les services techniques et administratifs du SMGOAO / EPCI membres
- Et au besoin : les partenaires institutionnels et tout autre acteurs jugé pertinent au regard du dossier présenté ou des enjeux du bassin versant concerné

Les Commissions de sous bassins versants :

Ces commissions, créées au sein du SMGOAO et dont le fonctionnement est défini dans le règlement intérieur (*cf.* article 8 des statuts du SMGOAO, **articles 32 et 33 du règlement intérieur**) seront tenues informées des dossiers portés par le SMGOAO au moins 1 fois par an et/ou au besoin.

3.2 : La démarche générale



4 : Définitions générales

4.1 : Atterrissements

Dépôts de sédiments fins ou grossiers visibles en basses eaux, formés dans le lit mineur par l'action de l'écoulement s'expliquant, la plupart du temps, par une diminution locale de la vitesse du courant. Ils résultent du transport des sédiments.

Ce phénomène naturel participe à la vie de la rivière, permet la recharge du cours d'eau en matériaux et limite les effets d'érosion (incision du lit mineur*).

Les atterrissements peuvent aussi être l'indicateur d'un déséquilibre passé ou actuel et sont à surveiller lorsqu'ils sont susceptibles d'augmenter localement les débordements par leur taille ou leur végétalisation.

4.2 : Bassin versant

Espace géographique dans lequel toutes les eaux de pluie ou de ruissellement s'écoulent dans la même direction et se rejoignent pour former un cours d'eau ou un lac.

A chaque cours d'eau correspond un bassin versant.

4.3 : Berge

La berge est formée par les terrains situés à droite et à gauche du cours d'eau et qui délimitent le lit mineur. Cet espace abrite des plantes et arbustes (ripisylve) dont les racines limitent l'érosion et fournissent un ombrage et une alimentation nécessaires à la vie aquatique.

4.4 : Cours d'eau domaniaux

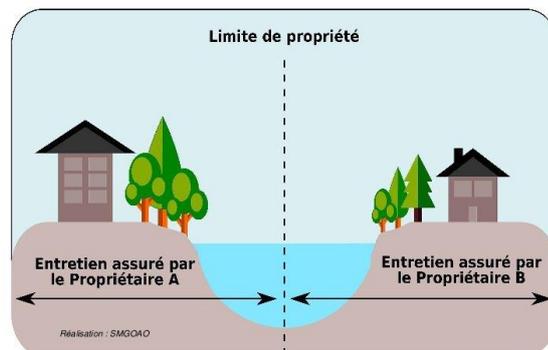
Ils font partie, du Domaine Public Fluvial (DPF).

Sur les cours d'eau domaniaux dans le périmètre d'intervention du SMGOAO (gave d'Oloron), l'État est tenu de faire les travaux nécessaires au seul maintien de la capacité naturelle d'écoulement de ces cours d'eau,

4.5 : Cours d'eau non domaniaux

Cours d'eau qui ne sont pas classés comme appartenant au DPF.

Les propriétaires riverains, propriétaires de la moitié du lit, doivent en assurer l'entretien régulier.



4.6 : Crue

Il s'agit d'un phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau liée à une augmentation du débit.

Une crue est dite morphogène lorsque le débit de plein bord est atteint et que celui-ci entraîne des modifications des faciès d'écoulement et / ou des érosions de berges plus ou moins marquées. La période de retour de ces crues est de l'ordre de 1 à 3 ans.

Une crue est dite débordante lorsque le débit de plein bord est dépassé et que l'eau s'écoule dans le lit majeur. Le débordement des eaux entraîne de fait une diminution de la pression sur les berges et le lit mineur mais augmente le risque d'atteinte d'enjeux (humains, collectif, privé, ...).

4.7 : Espace de mobilité

Espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer.

Les cours d'eau sont des systèmes dynamiques, mobiles dans l'espace et dans le temps : ils se réajustent constamment au gré des fluctuations des débits.

Ces réajustements se traduisent par des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

L'espace de mobilité correspond à la « divagation » du lit du cours d'eau : c'est-à-dire la zone de localisation potentielle des sinuosités ou des tresses.

Les cours d'eau de montagne sont en principe reconnus comme ayant très peu d'espace de mobilité de part et d'autre du lit mineur ; cet espace augmente lorsqu'on s'éloigne de la source, pour devenir très large lorsqu'il correspond aux plaines alluviales des grands fleuves.

Les cartes géologiques mettent en évidence les tracés des zones alluviales et sont utiles pour définir l'espace de mobilité des cours d'eau. On parle également d'espace de liberté du cours d'eau.

4.8 : Intérêt général / DIG / Urgence

Le SMGOAO intervient sur le territoire au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), dans l'intérêt général, en cas de carence du propriétaire, ou en cas d'urgence (cf. Code de l'Environnement art. L 211-7)

Une opération est dite **d'Intérêt Général** lorsque sa mesure ou sa réussite nécessite qu'elle soit réalisée à une échelle hydrographique pertinente et cohérente, c'est à dire sur des tronçons homogènes qui dépassent largement les limites des propriétés privées.

L'intervention est alors possible sous couvert d'une **DIG (Déclaration d'Intérêt Général)** assortie des procédures de la loi sur l'eau (déclaration ou autorisation)

Des interventions sont possibles, sans autorisation préalable, en cas d'**urgence** (danger grave et imminent) et à condition que le Préfet soit informé immédiatement.

4.9 : Lit majeur / Lit mineur

Le lit mineur ou lit ordinaire d'un cours d'eau désigne l'espace où les écoulements s'effectuent la majeure partie du temps. La limite du lit mineur est formée par les berges en rive droite et gauche.

Le lit majeur est le lit maximum occupé par un cours d'eau lors du débordement des eaux hors du lit mineur. Le lit majeur permet donc le stockage des eaux lors de crues débordantes.



4.10 : Pièges à embâcles / Pièges à sédiments

Un piège à embâcle est un système placé dans le lit d'un cours d'eau afin de retenir les bois dérivants pendant les crues. Son implantation peut principalement être motivée par 2 raisons :

- Protéger un système de franchissement du cours d'eau (buse, pont) dont le risque d'obstruction est important (débordement et inondation d'enjeux proches, risque de rupture)
- Eviter les déplacements de grandes quantités de bois vers l'aval sur des bassins versants à forte pente tout en favorisant la gestion de ces bois en un point unique

Il se compose généralement de barres de fer (IPN) disposées verticalement de façon à créer un peigne avec la possibilité de placer plusieurs lignes en quinconce.

Ce type d'aménagement ne doit pas être confondu avec les pièges à sédiments ou plages de dépôt qui se présentent sous la forme de trous plus ou moins aménagés dans le lit du cours d'eau.

Sur ces aménagements, la modification hydraulique créée par la dépression dans le fond entraîne une dépose des matériaux et n'a pas vocation à retenir arbres et branchages.

4.11 : Plan pluriannuel de gestion (PPG) / Principes de gestion de l'Espace rivière

Il s'agit d'un programme d'actions visant une gestion équilibrée et sectorisée des cours d'eau et plus largement des bassins versants des cours d'eau dans l'objectif de répondre aux enjeux du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques.

Les opérations du PPG sont déclarées d'Intérêt Général pour une durée de 5 ans (arrêté préfectoral)

Sur le territoire du SMGOAO, les grands principes de gestion retenus et validés le par délibération le 8 mars 2018 et déclarés d'Intérêt Général par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2021 pour la période **2021-2025** sont les suivants :

- La gestion des espaces tampons dans l'espace rivière
- La gestion du lit mineur et du réseau hydrographique
- La gestion des risques fluviaux ou torrentiels
- La gestion de la ressource (quantitative et qualitative)
- La valorisation de la gestion intégrée des bassins versant
- L'organisation de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant

4.12 : Ripisylve

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situées dans la zone frontalière entre l'eau et la terre ; elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

4.13 : Techniques de protections contre les inondations

Les aménagements ou ouvrages hydrauliques limitent de façon artificielle l'exposition d'enjeux à l'aléa inondation.

Les digues et les bassins écrêteurs en font partie. Ces techniques permettent de stocker provisoirement des écoulements provenant d'un ou plusieurs bassins versants afin d'éviter des débordements de cours d'eau en crue sur un territoire devant être protégé

Les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques regroupent l'ensemble des ouvrages qui concourent à réduire l'exposition des enjeux aux risques d'inondation sans modifier les zonages établis dans le cadre des PPRI et des documents d'urbanisme.

4.14 : Techniques de lutte contre les érosions : protections de berges

Plusieurs techniques peuvent être utilisées pour limiter l'érosion des berges et favoriser la stabilité des berges lorsque des ouvrages sont présents (murs, ponts,...).

Les techniques les plus douces font appel au génie végétal (concept d'utilisation des végétaux en protection et stabilisation des sols, techniques visant à l'amélioration de la biodiversité), les techniques les plus lourdes font appel aux enrochements (par blocs libres, blocs bétonnés, gabions,...) et aux ouvrages maçonnés préfabriqués.

Des techniques mixtes peuvent aussi être utilisées, combinant génie végétal en tête de berge et enrochement en pieds de berge par exemple.

Le choix de la technique dépend des causes de l'érosion observée, de ses conséquences sur les enjeux immédiats, de la fréquence et de l'importance des crues et des objectifs de l'intervention.

Chaque cas est, en ce sens, particulier.

4.15 : Zones d'expansion des crues (ZEC)

Les zones d'expansion des crues sont des espaces naturels ou aménagés où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans le lit majeur.

Les eaux qui sont momentanément stockées écrètent la crue en étalant sa durée d'écoulement. Ce stockage participe à la recharge de la nappe alluviale et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

En général, on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

Les ZEC permettent ainsi de réduire l'intensité des crues.



Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le 
ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

NOTES



Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le 
ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

NOTES

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le



ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

SMGOAO

A la CCHB - 12, Place de Jaca
64400 OLORON SAINTE-MARIE
www.smgoao.fr

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le



ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021



DOSSIER ANNEXE BILAN DE LA MISSION DE SUIVI DES COURS D'EAU



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

SOMMAIRE

SOUS BASSIN VERSANT DU VERT, DE SES AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS RIVE GAUCHE DU GAVE D'OLORON EN AMONT DE LA CONFLUENCE DU VERT ET SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OLORON AMONT ET DE SES AFFLUENTS EN RIVE GAUCHE, EN AVAL DE LA CONFLUENCE DU VERT	2
Prospection des cours d'eau	3
Travaux en rivière	7
SOUS BASSIN DU GAVE D'ASPE ET DE SES AFFLUENTS.....	18
Prospection des cours d'eau	19
Travaux en rivière	32
SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OSSAU ET DE SES AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS EN RIVE DROITE DU GAVE D'OLORON	42
Prospection des cours d'eau	43
Travaux en rivière	49
SOUS BASSIN DU GAVE D'OLORON AVAL ET DE SES AFFLUENTS	55
Prospection des cours d'eau	56
Travaux en rivière	58
SUIVI ANNUEL DES PIEGES A EMBACLES	62
SUIVI ANNUEL DES PROTECTIONS DE BERGES	70
ACCOMPAGNEMENTS ET VISITES TECHNIQUES DANS LE CADRE DE PROBLEMATIQUES PARTICULIERES EN LIEN AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES (CRUES, EROSIONS, PROTECTIONS D'OUVRAGES, QUALITE DES MILIEUX, COMMUNICATION / ANIMATION...)	98

**SOUS BASSIN VERSANT DU VERT, DE SES
AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS RIVE GAUCHE
DU GAVE D'OLORON EN AMONT DE LA
CONFLUENCE DU VERT**

ET

**SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OLORON AMONT
ET DE SES AFFLUENTS EN RIVE GAUCHE, EN AVAL DE
LA CONFLUENCE DU VERT**

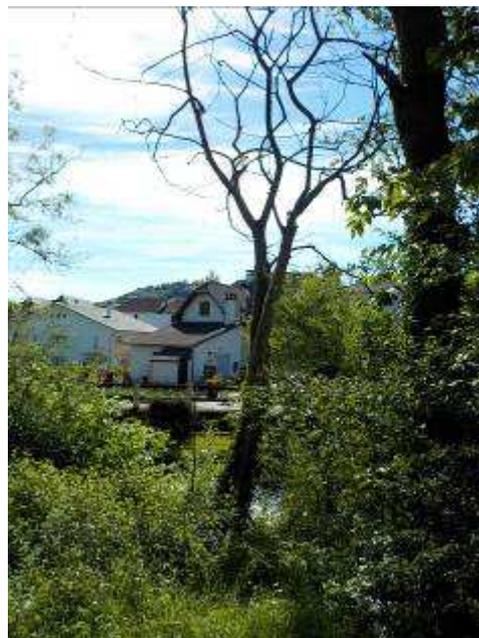
Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Prospection des cours d'eau

Le Vert

<ul style="list-style-type: none"> • Aramits • Ance-Féas • Oloron • Moumour 	Linéaire parcouru	17 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Peu d'embâcles ou de chablis. Plusieurs arbres en cours d'affaissement répertoriés
	Préconisations	Suivre et traiter les arbres en cours d'affaissement Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points à traiter

Le Vert d'Arette

<ul style="list-style-type: none"> • Arette • Aramits 	Linéaire parcouru	10 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Quelques chablis. Plusieurs arbres en cours d'affaissement répertoriés
	Préconisations	Suivre et traiter les arbres en cours d'affaissement Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points à traiter

Le Vert de Barlanes

<ul style="list-style-type: none"> • Lanne-En-Barétous • Aramits 	Linéaire parcouru	14 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Encombré en amont du village de Lanne et en amont de la confluence avec le Vert d'Arette
	Préconisations	Suivre et traiter les points recensés Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points à traiter

L'Arrigau

<ul style="list-style-type: none">• Lanne-En-Barétous• Aramits	Linéaire parcouru	2 200 mètres
	Objet de la prospection	Intervention prévue dans le programme de travaux 2022. Recherche de points à traiter
	Enjeux sur la section	Propriétés riveraines
	Etat général	Manque de végétation sur la moitié de la section. Pas d'embâcles ou arbres en cours d'affaissement.
	Préconisations	Pas d'intervention préconisée. Maintenir une veille sur le cours d'eau

Travaux en rivière

Le Vert d'Arette

Arette :

Pont lieu dit Lilles à limite communale Aramits : Abattage préventif et retrait de chablis



Exemple d'interventions
Avant / Après

Amont pont Cissaugue : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

Amont pont Cissaugue : Traitement sélectif de la végétation en berge



Avant / Après intervention

Le Vert de Barlanes

Lanne en Barétous :

Pont route d'Issarbe à pont de Bascoute : Gestion d'embâcle, chablis et abattage préventif



Avant / Après intervention

Amont pont de Sau : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

Aramits :

Amont pont Rachou et Ouncès : Gestion d'embâcle, chablis et abattage préventif



Exemple d'interventions
Avant / Après

Amont pont Ouncès : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

Station d'épuration : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

Amont pont de Sereuille : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

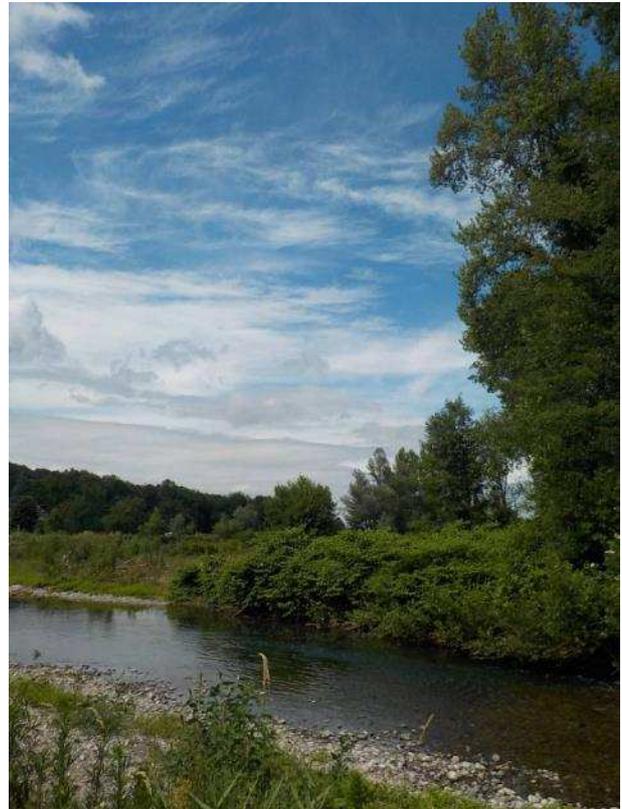
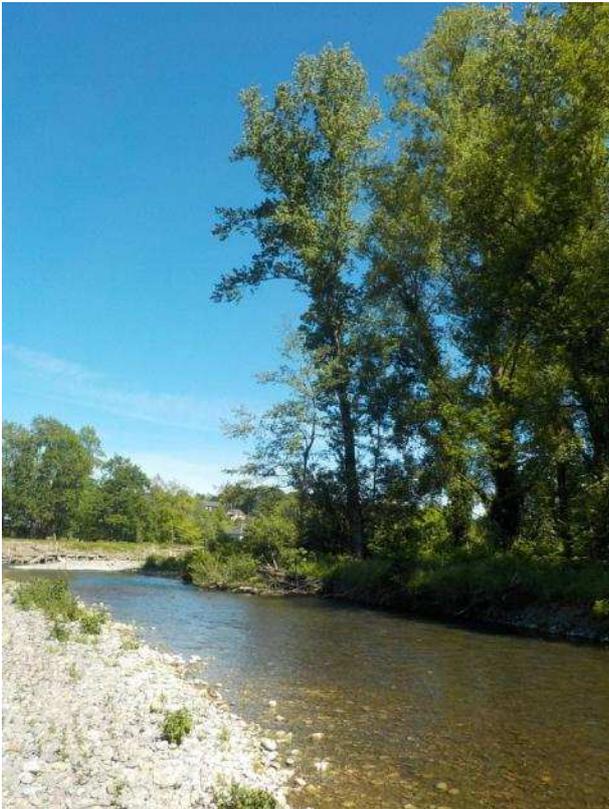
Aval pont de Sereuille : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

Ance-Féas :

Propriété Petuya à Gravière : Gestion d'embâcle, chablis et abattage préventif



Exemples d'interventions
Avant / Après

Propriété Petuya : Dévégétalisation et griffage d'atterrissements



Avant / Après intervention

Chemin Sarotte : Dévégétalisation et griffage d'atterrissements



Avant / Après intervention

Amont pont d'Ance : Dévégétalisation et griffage d'atterrissements



Avant / Après intervention

Propriété Letoile : Dévégétalisation et griffage d'atterrissements



Avant / Après intervention

Propriété Perriat : Dévégétalisation et griffage d'atterrissements



Avant / Après intervention

Gravière : Dévégétalisation et griffage d'atterrissements



Après intervention

Oloron Sainte-Marie :

Lieu dit Soubies : Gestion d'embâcle, chablis et abattage préventif



Exemples d'interventions
Avant / Après

Lieu dit Soubies : Gestion d'embâcle, chablis et abattage préventif



Exemples d'interventions
Avant / Après

Lieu dit Soubies : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

Aval pont Noir : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

La Mielle

Agnos :

Barrage écrêteur : Entretien courant de l'ouvrage



Avant / Après intervention

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le



ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

SOUS BASSIN DU GAVE D'ASPE ET DE SES AFFLUENTS

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Prospection des cours d'eau

Le Gave d'Aspe

• Urdos à Oloron	Linéaire parcours	44 000 mètres
	Objet de la prospection	Suivi ouvrages et points particuliers (embâcles, arbres en cours d'affaissement, érosions, travaux réalisés les années précédentes)
	Enjeux sur la section	Stations d'épurations, captages AEP, ponts, protections de berges, propriétés riveraines
	Etat général	Correct. Peu d'embâcles ou de chablis sur la partie amont et sur le vallon. Plusieurs arbres en cours d'affaissement répertoriés
	Préconisations	Suivre et traiter les arbres en cours d'affaissement Suivi des protections de berges réalisées les années précédentes



Exemples de points recensés

L'Espelunguère

• Borce	Linéaire parcouru	900 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles
	Enjeux sur la section	Pont, prise d'eau EDF et ex colonie de vacance des Forges d'Abel
	Etat général	Correct. Pas d'embâcles et quelques chablis à traiter
	Préconisations	Suivre et traiter les arbres recensés



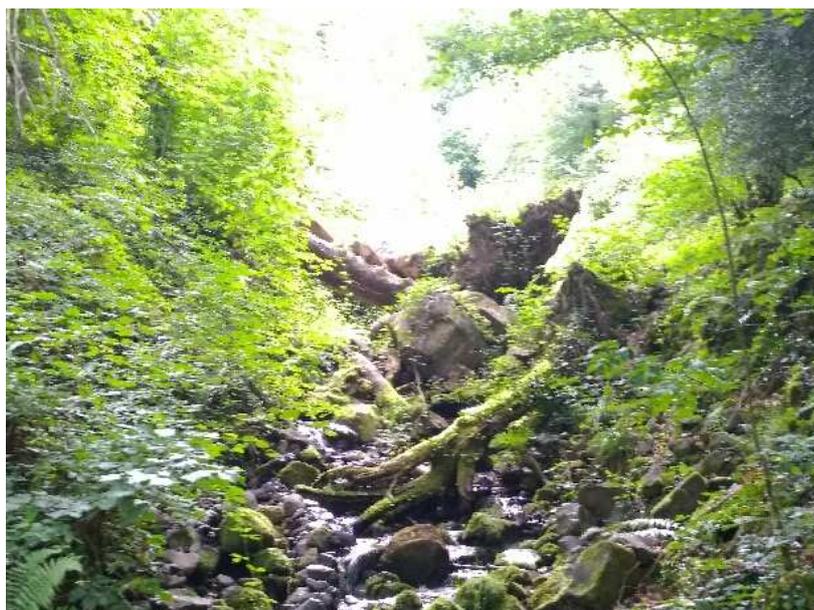
Exemples de points recensés

Le Peyrenère

• Urdos	Linéaire parcouru	1 100 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles
	Enjeux sur la section	Pont, route
	Etat général	Correct. Pas d'intervention nécessaire
	Préconisations	Maintenir une veille sur le cours d'eau

Le Lagaube

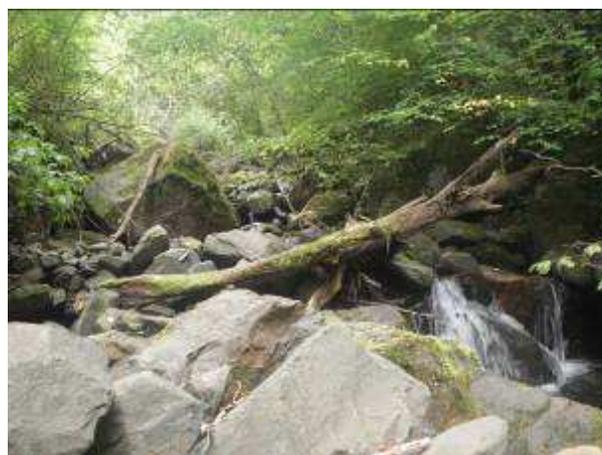
• Urdos	Linéaire parcouru	490 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Pont busé, bourg d'Urdos, zone d'avalanche
	Etat général	Bon mais intervention de bucheronnage initiée en 2019 à poursuivre
	Préconisations	Bucheronnage des bois laissés par les dernières avalanches dans le lit du Lagaube



Points à traiter

Le Baralet

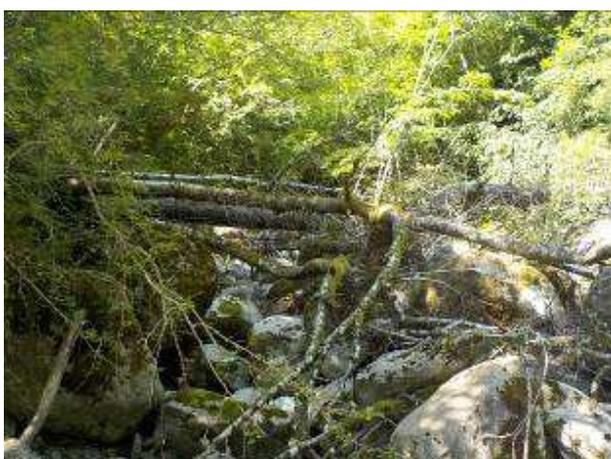
• Borce	Linéaire parcouru	1 640 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Pont et route communale
	Etat général	Plusieurs chablis sur la section dans une zone particulièrement escarpée
	Préconisations	Bucheronnage des chablis et bois présents sur la section



Exemples de points recensés

Le Belonce

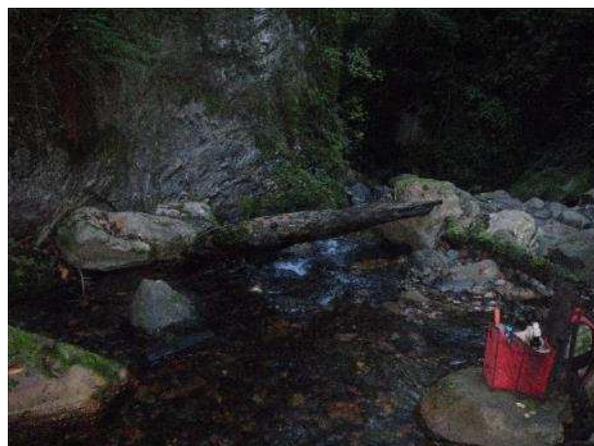
• Borce	Linéaire parcouru	213 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Pont romain et route nationale
	Etat général	Plusieurs chablis à traiter en amont du pont Romain
	Préconisations	Bucheronnage des chablis et bois présents sur la section



Exemples de points recensés

Le Sadun et le Yès

• Etsaut	Linéaire parcouru	315 et 900 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur les cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter,
	Enjeux sur la section	Pont communal, bourg d'Etsaut
	Etat général	Plusieurs restes d'avalanche sur le Yès à traiter
	Préconisations	Bucheronnage des chablis et bois présents, principalement sur le Yès



Exemples de points recensés

Le Souhet

<ul style="list-style-type: none"> • Cette-Eygun 	Linéaire parcouru	980 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Plusieurs ponts et réserve à incendie sur une section impactée par des avalanches fréquentes
	Etat général	Plusieurs bois et chablis suites aux avalanches
	Préconisations	Bucheronnage des chablis et bois présents



Exemples de points recensés

L'Era Pou

• Cette-Eygun	Linéaire parcouru	390 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Plusieurs ponts à la traversée d'une route départementale
	Etat général	Correct. Pas d'intervention nécessaire
	Préconisations	Maintenir une veille sur le cours d'eau

Le Lacure

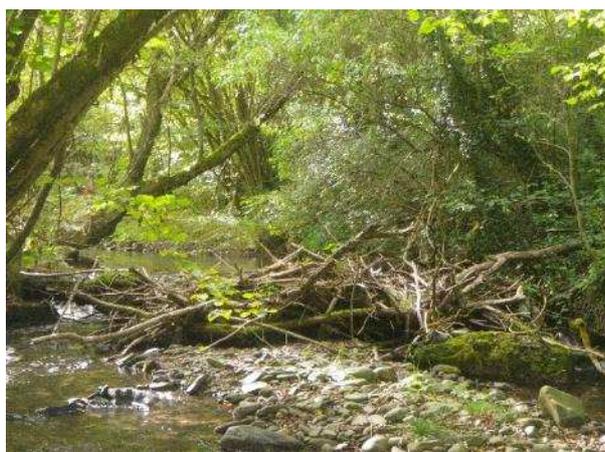
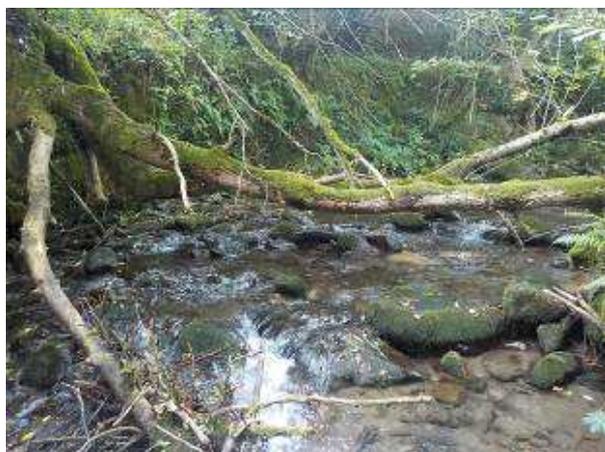
• Cette-Eygun	Linéaire parcouru	240 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Habitations et pont
	Etat général	Peu encombré. 3 chablis sur la partie la plus proche des habitations
	Préconisations	Traitement des points recensés



Exemples de points recensés

Le Labadie

<ul style="list-style-type: none"> • Accous 	Linéaire parcouru	1 750 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Pont départemental
	Etat général	Peu encombré. 2 embâcles sur la partie aval et quelques chablis
	Préconisations	Traitement des points recensés



Exemples de points recensés

L'Arricq de Lourdios

<ul style="list-style-type: none"> • Lourdios-Ichère • Issor 	Linéaire parcouru	9 800 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Traversée des villages, pièges à embâcles, pont et route départementale
	Etat général	Plusieurs arbres en cours d'affaissement
	Préconisations	Traitement préventif des arbres en cours d'affaissement



Exemples de points recensés

Le Gabarret

<ul style="list-style-type: none"> • Lourdios-Ichère • Issor 	Linéaire parcouru	3 200 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Traversée de Bedous, ponts et route départementale
	Etat général	Un chablis en amont du village
	Préconisations	Traitement du chablis recensé



Point à traiter

Le Barescou

<ul style="list-style-type: none"> • Lourdios-Ichère • Issor 	Linéaire parcouru	2 600 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Camping, route, bourg d'Escot, ponts
	Etat général	Présence de plusieurs chablis
	Préconisations	Traitement de la section entre la colonie de vacance et l'ancienne école



Exemples de points à traiter

L'Arrayous

<ul style="list-style-type: none"> • Lourdios-Ichère • Issor 	Linéaire parcouru	1 600 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Pont, buse et route nationale
	Etat général	Présence de plusieurs chablis et bois dérivants
	Préconisations	Traitement des points les plus encombrés

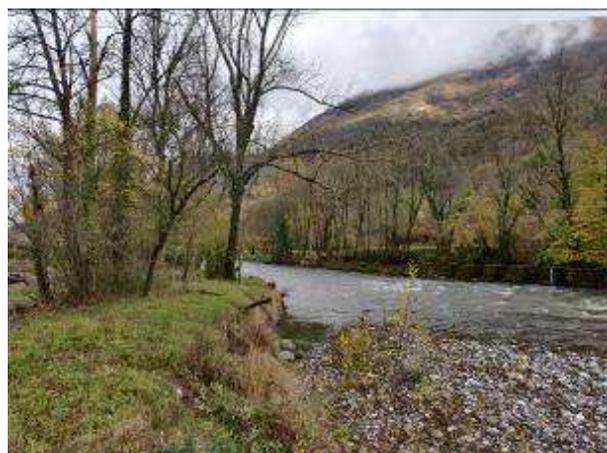


Exemples de points à traiter

Travaux en rivière

Le Gave d'Aspe

Vallon : Gestion d'embâcles et de chablis, abattage préventif d'arbres en cours d'affaissements



Exemples d'interventions
Avant / Après

Lées-Athas :

La Palue : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



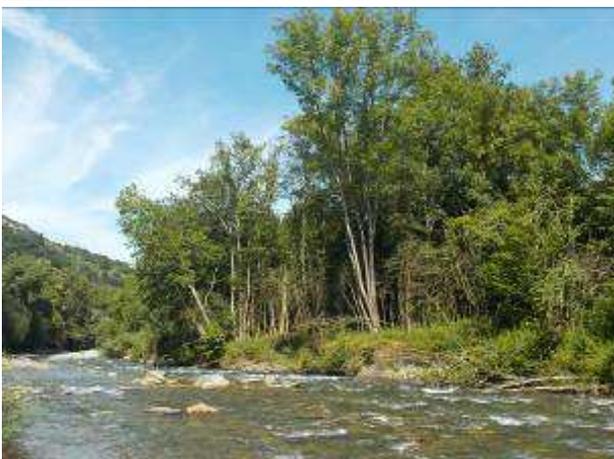
Après intervention

Amont station d'épuration : Dévégétalisation et griffage d'atterrissement



Avant / Après intervention

Sarrance à Oloron : Gestion d'embâcles, chablis et abattage préventif d'arbres en cours d'affaissement





Exemples d'interventions
Avant / Après

L'Espelunguère

Borce : Gestion d'embâcles et de chablis



Avant / Après intervention

Le Lagaube

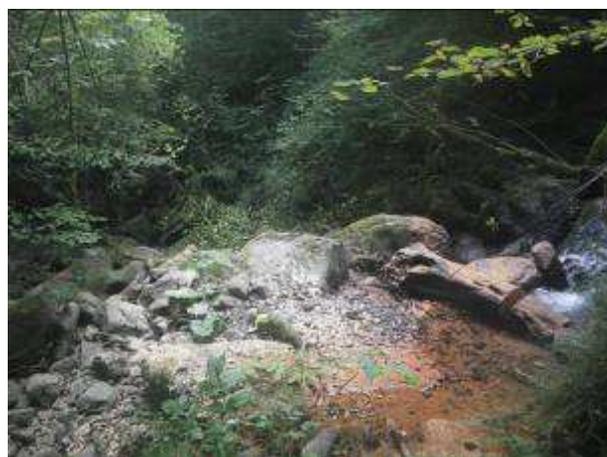
Urdo : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemples d'interventions
Avant / Après

Le Baralet

Borce : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemples d'interventions
Avant / Après

Le Belonce

Borce : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemples d'interventions
Avant / Après

Le Sadun

Etsaut : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemples d'interventions
Avant / Après

Le Souhet

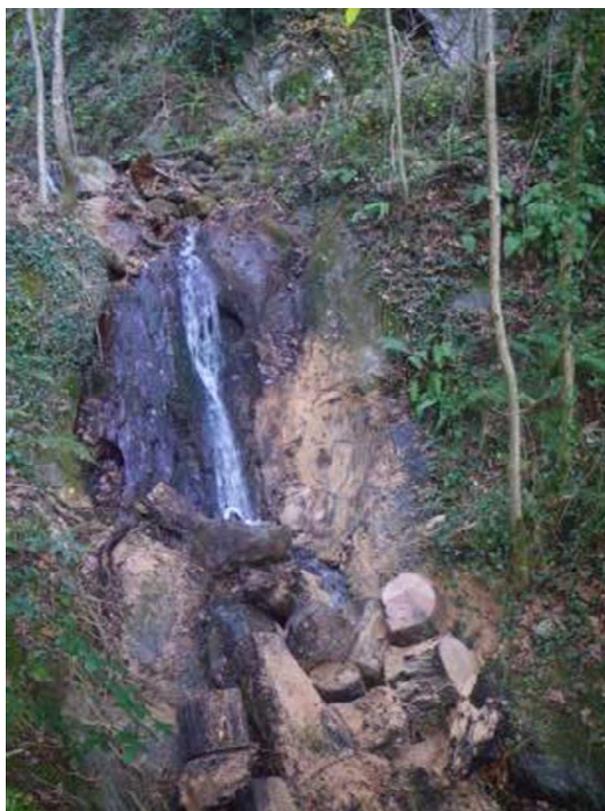
Cette Eygun : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemple d'intervention
Avant / Après

Le Lacure

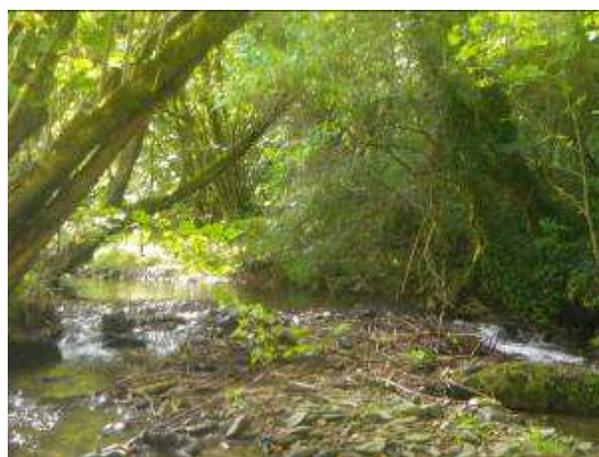
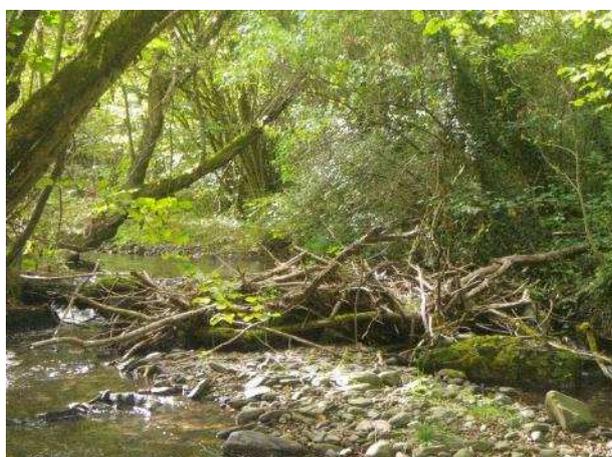
Cette Eygun : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemple d'intervention
Avant / Après

Le Labadie

Accous : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemple d'intervention
Avant / Après

L'Arric de Lourdios

Lourdios à Issor : Gestion d'embâcles et de chablis, abattage préventif d'arbres en cours d'affaissement

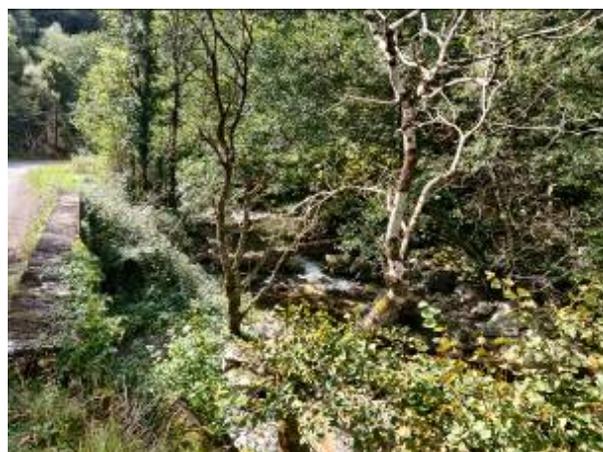




Exemples d'interventions
Avant / Après

Le Gabarret

Bedous : Gestion de chablis



Avant / Après intervention

Le Barescou

Escot : Gestion d'embâcles et de chablis



Exemples d'interventions
Avant / Après

L'Arrayous

Asasp Arros : Gestion d'embâcles et de chablis et abattage préventif



Exemples d'interventions
Avant / Après

SOUS BASSIN VERSANT DU GAVE D'OSSAU ET DE SES AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS EN RIVE DROITE DU GAVE D'OLORON

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Prospection des cours d'eau

Le Gave d'Ossau

• Oloron	Linéaire parcouru	4 800 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le cours d'eau. Recherche d'embâcles et chablis à traiter
	Enjeux sur la section	Ponts et réseaux
	Etat général	Présence de plusieurs chablis
	Préconisations	Traitement des points présents sur les atterrissements



Exemples de points à traiter

L'Arriougastou

• Escou	Linéaire parcouru	295 mètres
	Objet de la prospection	Prospection sur le bras de l'Arriougastou en amont du village d'Escou
	Enjeux sur la section	Village d'Escou
	Etat général	Section fermée par la végétation
	Préconisations	Débroussaillage et coupe sélective



Section à traiter

La Bigne et la Gasto

<ul style="list-style-type: none"> Précilhon 	Linéaire parcouru	780 mètres
	Objet de la prospection	Vérification de l'état d'encombres de ces 2 affluents intermittents
	Enjeux sur la section	Route et chemin communal
	Etat général	Section fermée par la végétation
	Préconisations	Débroussaillage et coupe sélective



Section à traiter

Le Bambalère

• Estialescq	Linéaire parcouru	600 mètres
	Objet de la prospection	Première prospection sur ce cours d'eau
	Enjeux sur la section	Chemin communal, pont et habitation
	Etat général	Bon, quelques arbres sur pied à retirer pour améliorer l'écoulement
	Préconisations	Débroussaillage et abattage sélectif



Exemples de points à traiter

Le Riu Caut

• Précilhon	Linéaire parcouru	380 mètres
	Objet de la prospection	Suivi régulier de la section
	Enjeux sur la section	Ponts, route départementale
	Etat général	Bon mais tendance à la fermeture
	Préconisations	Débroussaillage et amélioration du développement de la végétation arbustive



Section à traiter

L'Auronce

<ul style="list-style-type: none"> Saucède 	Linéaire parcouru	3 120 mètres
	Objet de la prospection	Suivi régulier de la section, recherche d'embâcles et chablis
	Enjeux sur la section	Ponts, route, village
	Etat général	Présence de plusieurs embâcles sur la partie amont et d'arbres en cours d'affaissement sur la partie aval
	Préconisations	Traitement des embâcles et abattage préventif sur la partie aval

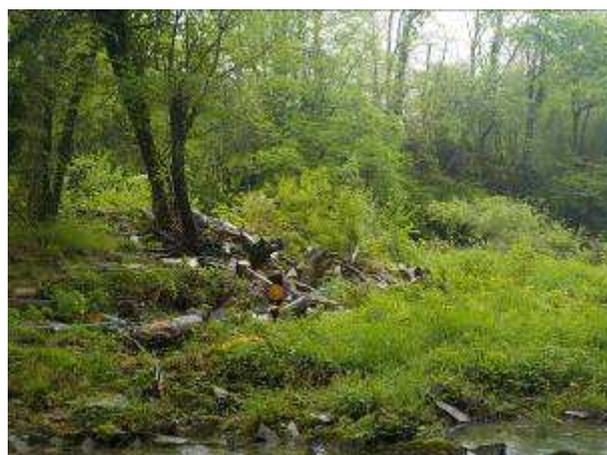
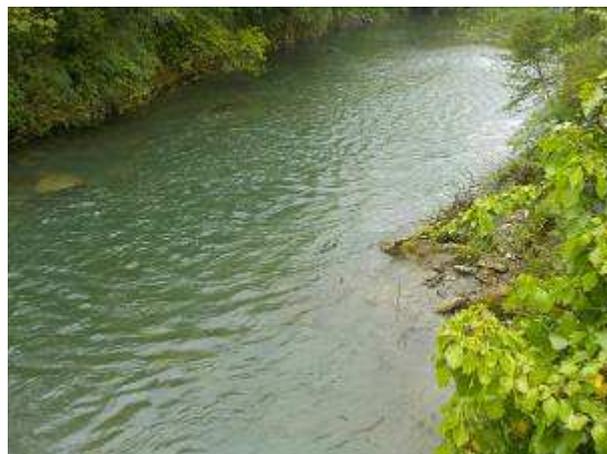


Exemple de points à traiter

Travaux en rivière

Le Gave d'Ossau

Oloron Sainte-Marie : Gestion d'embâcles et de chablis, abattage préventif d'arbres en cours d'affaissements



Exemples d'interventions
Avant / Après

L'Arriougastou

Escou : Gestion de la végétation envahissante



Exemples d'interventions
Avant / Après

La Bigne et la Gasto

Précilhon : Gestion de la végétation envahissante



Exemples d'interventions
Avant / Après

Le Bambalère

Estialescq : Gestion de la végétation envahissante



Avant / Après intervention

Estialescq : Abattage préventif



Exemples après intervention

Le Riu Caut

Poey d'Oloron : Gestion de la végétation envahissante



Avant / Après intervention

L'Auronce

Saucède : Gestion d'embâcles et chablis



Avant / Après intervention

SOUS BASSIN DU GAVE D'OLORON AVAL ET DE SES AFFLUENTS

Prospection des cours d'eau

Travaux en rivière

Prospection des cours d'eau

Le Layous

<ul style="list-style-type: none"> • Lucq-De-Béarn • Jasses 	Linéaire parcouru	1 700 mètres
	Objet de la prospection	Première prospection sur la partie amont, suivi régulier de la partie aval
	Enjeux sur la section	Ponts, route, village
	Etat général	Présence de plusieurs chablis et arbres en cours d'affaissement sur la partie amont et d'embâcles sur la partie aval
	Préconisations	Traitement des embâcles et abattage préventif sur la partie amont



Exemples de points à traiter

Le Géronis

<ul style="list-style-type: none"> • Lucq de Béarn • Jasses 	Linéaire parcouru	350 mètres
	Objet de la prospection	Suivi régulier de la section
	Enjeux sur la section	Ponts, village
	Etat général	Présence de plusieurs chablis et arbres en cours d'affaissement en aval du seuil
	Préconisations	Traitement des chablis et des bois dérivants jusqu'au village



Exemples de points à traiter

Travaux en rivière

Le Layous

Lucq-De-Béarn : Gestion d'embâcles et de chablis, abattage préventif d'arbres en cours d'affaissements



Exemples de points traités
Avant / Après intervention

Jasses : Gestion d'embâcles et de chablis, abattage préventif d'arbres en cours d'affaissements



Exemples de points traités
Avant / Après intervention

Le Géronis

Sus : Gestion d'embâcles et de chablis, abattage préventif d'arbres en cours d'affaissements



Exemples de points traités
Avant / Après intervention

Le Lausset

Araux : Gestion d'embâcles



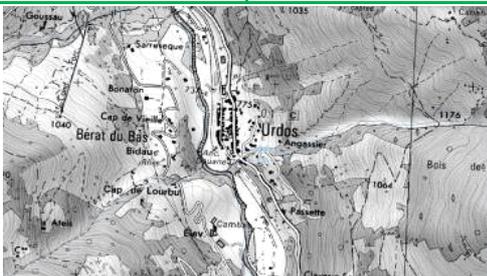
Exemples de points traités
Avant / Après intervention

SUIVI ANNUEL DES PIEGES A EMBACLES

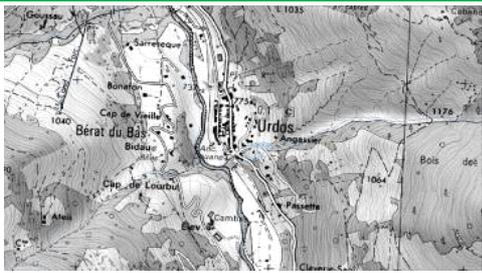
Etat structurel des aménagements

Surveillance de l'encombrement par les sédiments et bois dérivants

AS_008

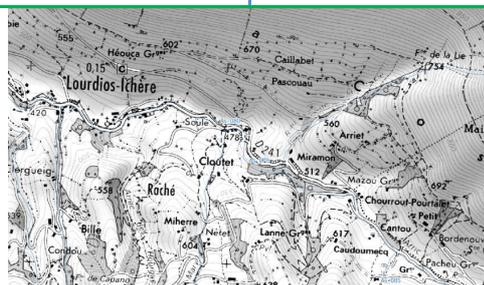
Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Lagaube	Commune : Urdos	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Urdos		Enjeu : Passage busé sous RN 134	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 7 Nombre de rangées : 2 (3 amont et 4 aval) Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,6 m Section : environ 25x15 cm Manœuvrable : non Encombrement : RAS</p>			
Etat : Légère dégradation du radier béton en parement.		Préconisation : A suivre.	

AS_078

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Lagaube	Commune : Urdos	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Urdos		Enjeu : Passage busé sous RN 134	
Année de création : 2011		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 3 Nombre de rangées : 1 Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m Section : 25x15 cm Manœuvrable : non Encombrement : non</p>			
Etat : Dégradation du radier béton et affouillement en aval pour la rive droite. Etat correct pour la rive gauche.		Préconisation : A suivre.	

AS_079

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Arric	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
---------------------------------------	---------------------	---------------------------	------------------------------



Date de la visite : 13/09/2021

Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT

Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère

Enjeu : Route communale et village

Année de création : 1994

Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu

Année de reprise : 2012

Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS

Nombre d'IPN : 12 « UPN »

Nombre de rangées : 3 rangées de 4

Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m

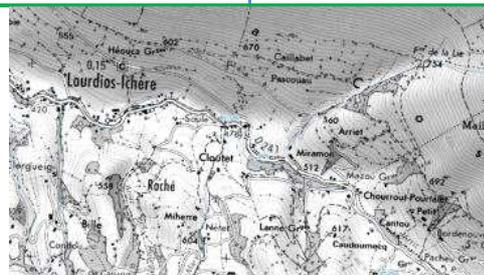
Section : environ 20x8 cm

Manœuvrable : oui

Encombrement : non

AS_080

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Arric	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
---------------------------------------	---------------------	---------------------------	------------------------------



Date de la visite : 13/09/2021

Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT

Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère

Enjeu : Route communale et village

Année de création : 1994

Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu

Année de reprise : RAS

Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Nombre d'IPN : 9 « UPN »

Nombre de rangées : 2 rangées (4 amont / 5 aval)

Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1 m à 1,5 m

Section : 20x8 cm

Manœuvrable : oui

Encombrement : Léger.

AS_081

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
---------------------------------------	---------------------	---------------------------	------------------------------



Date de la visite : 13/09/2021

Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT

Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère

Enjeu : Route communale et village

Année de création : 2012

Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS

Année de reprise : RAS

Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Nombre d'IPN : 1 rangée de 6 (amont) / 1 rangée de 7 (aval) = 13 « UPN »

Nombre de rangées : 2

Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m

Section : 20 cm / 8 cm

Manœuvrable : oui

Encombrement : non

AS_082

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
---------------------------------------	---------------------	---------------------------	------------------------------



Date de la visite : 13/09/2021

Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT

Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère

Enjeu : Route communale et village

Année de création : 2012

Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS

Année de reprise : RAS

Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Nombre d'IPN : 8 « UPN »

Nombre de rangées : 1

Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m

Section : 20 cm / 8 cm

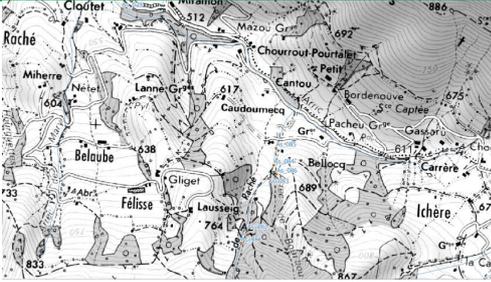
Manœuvrable : oui

Encombrement : Pas de matériaux.

AS_083

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maître d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 5 « UPN »</p> <p>Nombre de rangées : 2 rangées (2 en amont et 3 en aval)</p> <p>Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m</p> <p>Section : 20 cm / 8 cm</p> <p>Manœuvrable : oui</p> <p>Encombrement : partiel (essentiellement sédiment)</p>			
Etat : Bon état général.		Préconisation : Purge des éléments présents à faire (création d'une piste). A noter enrochement aval rive droite affouillé.	

AS_084

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maître d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Nombre d'IPN : 5 « UPN »</p> <p>Nombre de rangées : 1</p> <p>Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m</p> <p>Section : 20 cm / 8 cm</p> <p>Manœuvrable : oui</p> <p>Encombrement : non</p>			

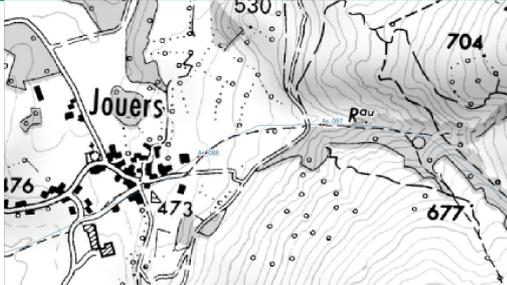
AS_085

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Raché	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 5 « UPN »			
Nombre de rangées : 1			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1m50			
Section : 20 cm / 8 cm			
Manœuvrable : oui			
Encombrement : non			

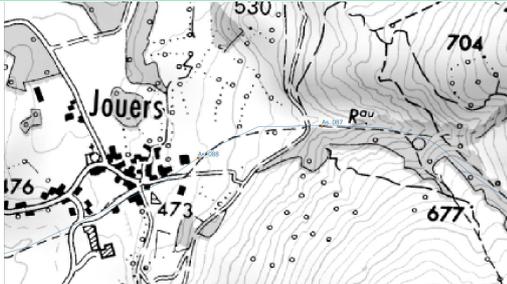
AS_086

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Bourbou	Commune : Lourdios Ichère	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios Ichère		Enjeu : Route communale et village	
Année de création : 2012		Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / SOTRAVOS	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : 13 « UPN »			
Nombre de rangées : 2 rangées (- en amont / 7 en aval)			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,8 m			
Section : 20 cm / 8 cm			
Manœuvrable : oui			
Encombrement : Néant			

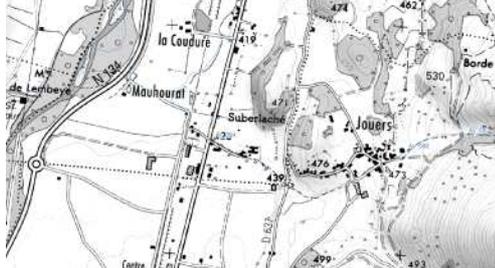
AS_087

Type d'aménagement : Piège à embâcles	Cours d'eau : Jouers	Commune : Accous	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Accous	Enjeu : Route communale et bourg de Jouers		
Année de création : 2009 (à vérifier)	Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Nombre d'IPN : 3			
Nombre de rangées : 1			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,6 m			
Section : environ 20x10 cm			
Manœuvrable : non			
Encombrement : non			

AS_088

Type d'aménagement : Piège à embâcles et sédiments	Cours d'eau : Jouers	Commune : Accous	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Accous	Enjeu : Bourg de Jouers		
Année de création : 2009 (à vérifier)	Maitre d'œuvre et prestataire : RTM / Inconnu		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Nombre d'IPN : 1 IPN amont + 3 rails voie ferrée contre la buse			
Nombre de rangées : 2			
Hauteur IPN au dessus du TN : environ 1,5 m			
Section : amont : environ 20X10 cm / aval : 10x5 cm			
Manœuvrable : non			
Encombrement : non (présence de végétation)			

AS_089

Type d'aménagement : Piège à embâcles et sédiments	Cours d'eau : Jouers	Commune : Bedous	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Département (ex ouvrage Etat)		Enjeu : Départementale (ex RN 134)	
Année de création : Inconnue		Maître d'œuvre et prestataire : Inconnu / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Nombre d'IPN : piège à sédiments constitué de 2 grilles d'environ 75x75 cm			
Nombre de rangées : -			
Hauteur IPN au dessus du TN : -			
Section : Lxl = 4x2 m environ			
Manœuvrable : oui (amont / aval)			
Encombrement : non (piège vide)			
Etat : Correct. Piège continuellement ouvert ne remplissant plus sa fonction de captage de sédiments		Préconisation : A suivre (post crue).	

SUIVI ANNUEL DES PROTECTIONS DE BERGES

Ouvrages réalisés sous Maitrise d’Ouvrage SMGOAO

Ouvrages portés à connaissance du SMGOAO

**Ouvrages ayant nécessité une expertise technique du
SMGOAO**

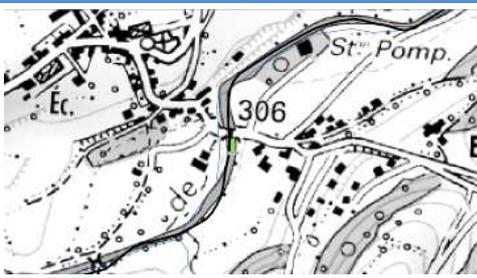
AS_063

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave Issaux	Commune : Osse en Aspe	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Syndicat Mixte de la Forêt d'Issaux	Enjeu : Passerelle d'accès au gîte		
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue		
Année de reprise : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret		
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : Droite			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 5 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Bon état général.		Préconisation : A suivre. Précédente dégradation due à un apport de pluvial sur le dessus de l'aménagement. A surveiller	

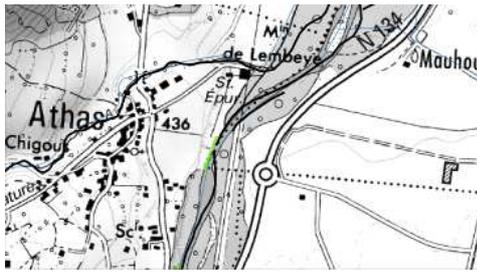
AS_064

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave Issaux	Commune : Osse en Aspe	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Syndicat Mixte de la Forêt d'Issaux	Enjeu : Passerelle d'accès au gîte		
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue		
Année de reprise : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret		
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : Gauche			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 10 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Bon état général.		Préconisation : Précédente dégradation due à une incision du lit. A surveiller	

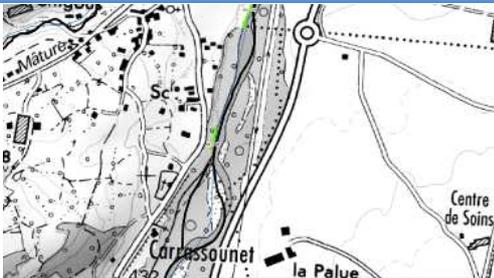
AS_065

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Lourdios	Commune : Issor	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Issor	Enjeu : Route et pont communaux		
Année de création : Inconnue	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnue		
Année de reprise : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret		
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : Droite Hauteur : Environ 2,5 m Longueur : environ 10 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Reprise en blocs d'enrochements 2 tonnes à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Bon état général.		Préconisation : A suivre.	

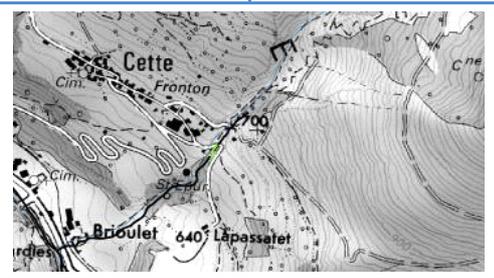
AS_067

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Aspe	Commune : Lées Athas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lées Athas	Enjeu : Canalisation d'assainissement		
Année de création : 2006	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lées Athas / Ets Bergerot		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Battage de 2 rangées de pieux câblés entre eux. Végétalisation avec saules Rive : Gauche Hauteur : environ 2 m à 2,5 m Longueur : environ 100 m (à vérifier sur SIG) Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Pieux bois 25/25cm en châtaigner, saules plantés (essences locales)			
Etat : Correct avec possible dégradation d'un ancien enrochement en aval de l'aménagement		Préconisation : A surveiller, notamment la partie enrochée en aval.	

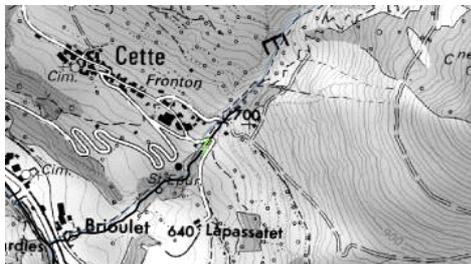
AS_068

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Aspe	Commune : Lées Athas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par :	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lées Athas		Enjeu : Canalisation d'assainissement	
Année de création : 2008		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lées Athas / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Battage de 2 rangées de pieux câblés entre eux. Végétalisation avec saules			
Rive : Gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pieux bois 25/25cm en châtaigner, câble métallique, saules bouturés (essences locales)			
Etat : Bon état général. Pas d'évolution notable de la situation. Présence de végétation. Surveiller la tête de l'aménagement plus particulièrement.		Préconisation : Suivi annuel et post-cru	

AS_069

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Souhet	Commune : Cette Eygun	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Cette Eygun		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Cette Eygun / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : Gauche			
Hauteur : environ 4 m			
Longueur : environ 10 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Pas visible le jour de la visite, végétation très importante et difficulté pour accéder au pied de l'aménagement. Pas de signe d'affaissement ou d'effondrement visible depuis le haut de l'aménagement. Travaux sur le chemin en aval (effondrement possible ?). Attention à l'impact des travaux sur le chemin (déblai déposé sur la partie amont en haut de « berge »).		Préconisation : A surveiller, plutôt en période hivernale	

As_070

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Souhet	Commune : Cette Eygun	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Cette Eygun	Enjeu : Chemin communal		
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Cette Eygun / Ets Bergerot		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 3 m Longueur : environ 20 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			
Etat : Enrochement en état correct, pas de signe d'affaissement ou effondrement. Présence de végétation qui rend peu visible l'aménagement.		Préconisation : A suivre, de préférence en période hivernale.	

As_071

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/08/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut	Enjeu : Passerelle piétonne		
Année de création : 2008	Maitre d'œuvre et prestataire : ONF / Inconnu		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 2 m Longueur : ensemble de la section : « cascade / confluence » Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes			
Etat : Affouillement visible avec au moins un bloc effondré dans le lit du cours d'eau au droit de la passerelle. Le reste de la protection en rive droite ne présente pas de signe de faiblesse. Pas d'évolution notable depuis 2020.		Préconisation : Reprise de la protection au droit de la passerelle. A surveiller.	

As_072

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021	Vis. ite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut	Enjeu : Passerelle piétonne		
Année de création : 2008	Maitre d'œuvre et prestataire : ONF / Inconnu		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 2 m Longueur : ensemble de la section « cascade / confluence » Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes			
Etat : Possible affouillement comblé par la présence d'un atterrissement. Pas de signe de faiblesse sur la partie amont. Pas d'évolution notable depuis 2020.		Préconisation : Evolution à suivre.	

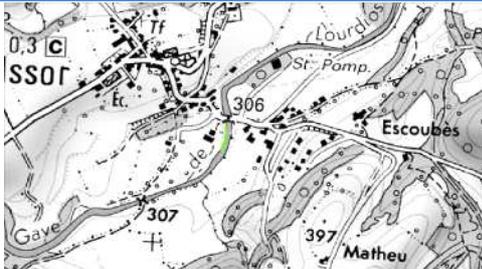
As_073

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut	Enjeu : Parking communal		
Année de création : 2019	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne Peyret		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 3,5 m Longueur : environ 3,5 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes, couche en matériaux drainants			
Etat : Possible affouillement du pied de la protection. Mais pas d'évolution notable depuis 2020.		Préconisation : Suivre l'évolution de la protection et plus précisément son pied	

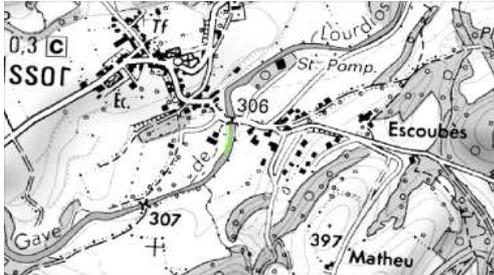
As_074

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Sadun	Commune : Etsaut	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Etsaut		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 2 m Longueur : environ 6 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes, couche en matériaux drainants</p>			
Etat : Pas d'évolution notable. De manière générale sur la section : plusieurs affouillements et dégradation de parement béton.		Préconisation : A suivre.	

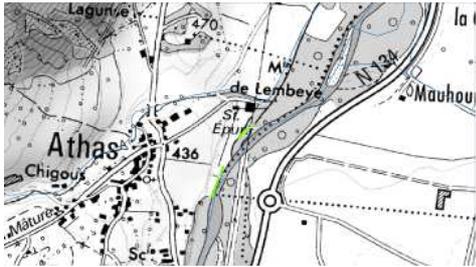
As_075

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Lourdios	Commune : Issor	Ajout base de données : 2020
 			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Issor		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Issor / Lonne Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p>Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 2 m Longueur : environ 70 m (à vérifier sur SIG) Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes</p>			
Etat : Dégradation importante de la protection sur le tiers amont. Présence d'un réseau pluvial dans la berge fortement suspecté.		Préconisation : Suivi de l'évolution et reprise de la partie amont préconisée (mais pas d'urgence particulière).	

As_076

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Lourdios	Commune : Lourdios	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Lourdios		Enjeu : Adduction eau potable	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Lourdios / Lonne Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : droite Hauteur : environ 1 m Longueur : environ 20 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Bon état général. Blocs de petite taille non fondés.		Préconisation : A suivre.	

As_077

Type d'aménagement : Enrochement libre	Cours d'eau : Gave d'Aspe	Commune : Léés Athas	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 04/02/2022		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Léés Athas		Enjeu : Canalisation assainissement et STEP	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Verlaquet	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre Rive : gauche Hauteur : environ 3 m Longueur : environ 20 m Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes à 5 tonnes			
Etat : Disparition totale de la protection et de la berge en aval. La canalisation semble toujours confortée par les aménagements réalisés en 2016, à confirmer en basses eaux		Préconisation : Protection ou suppression du tampon de visite rive droite. Prolongement si nécessaire de la protection de la canalisation vers la rive gauche et apport de blocs en pavage si besoin.	

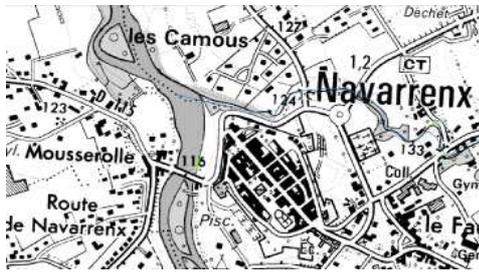
Jo_006

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Joos	Commune : Saint Goin	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Saint Goin		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2014		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Saint Goin / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique composé d'un battage de pieux à l'arrière et arbres câblés à l'avant			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1 m			
Longueur : environ 20 ml			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Arbres locaux, poteaux bois en acacia, câble métallique			
Etat : Médiocre. L'aménagement semble s'être affaïssé. Usure des câbles à surveiller.		Préconisation : A surveiller. Reprise complète de l'aménagement à prévoir si volonté de pérenniser la protection de la rive gauche (aire de pique nique).	

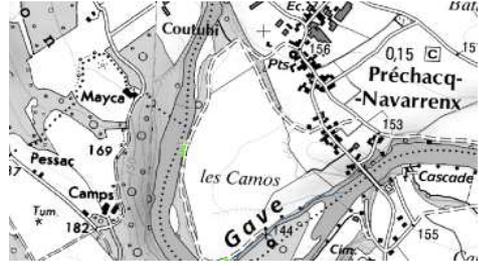
Mi_017

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Mielle	Commune : Oloron	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : 2015		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Oloron / inconnu (régie?)	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 15 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes			
Etat : Moyen. Des blocs se sont décrochés de la protection et se sont ancrés dans le lit du cours d'eau. L'ensemble paraît stable.		Préconisation : A surveiller, notamment sur la partie aval (encoche d'érosion à l'aval de l'enrochement sur 3 m environ).	

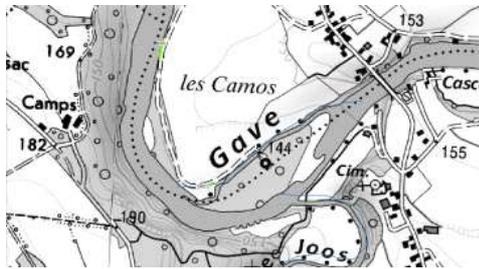
OI_011

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Navarrenx		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / ETS Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique composé d'un battage de pieux à l'avant et arbres posés entre le terrain naturel et les poteaux			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Poteaux châtaigner 20/20 cm, arbres			
Etat : Bon état général. Bonne reprise de la végétation.		Préconisation : A suivre.	

OI_012

Type d'aménagement : Couverture de pierres	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Préchacq Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Préchacq Navarrenx		Enjeu : Chemin communal (desserte station de pompage)	
Année de création : 2015		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Préchacq Navarrenx / Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Couverture de galets pour dissiper l'impact des crues (et décrues) sur le talus			
Rive : droite			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Galets pris sur la sablière amont			
Etat : Mise en œuvre de galets en berge. Zone de dépôt visible le jour de la visite. Végétation importante. Dégradation provoquée par l'écoulement de l'eau, en crue, de la route vers le gave. Pas d'évolution significative de la berge.		Préconisation : A suivre. Laisser le couvert végétale (herbes / arbustes) se développer. Pas d'épareuse.	

OI_013

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Préchacq Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F.GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Commune de Préchacq Navarrenx		Enjeu : Chemin communal (desserte station de pompage)	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Préchacq Navarrenx / Pyrénées Elagage	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique Rive : droite Hauteur : - (pas visible) Longueur : - (pas visible) Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Battage de pieux et arbres pris sur place			
Etat : Bonne végétalisation de la berge. Aménagement non visible le jour de la visite à cause de la végétation. Pas de signe de fragilité apparent.		Préconisation : A suivre.	

OI_014

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Gave d'Oloron	Commune : Castethau Camblong	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : SIEAP Navarrenx		Enjeu : Station d'épuration	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : SIEAP Navarrenx / inconnu	
Année de reprise : 2017		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Entreprise Maladot	
Description de l'aménagement : Drainage du haut de berge par battage de pieux et mise en place de plusieurs couches de matériaux drainants Rive : gauche Hauteur : Longueur : Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Battage de pieux acacia de clôture et couche de matériaux fins et drainants (graviers)			
Etat : Pas d'accès à la partie Sud de la STEP. Descente au bord du Gave d'Oloron via l'accès Nord. Présence de végétation. Bonne reprise suite à l'intervention d'abattage. Pas de signe d'évolution récente du haut de falaise.		Préconisation : A suivre.	

Os_022

Type d'aménagement : Enrochement/gabions	Cours d'eau : Escou	Commune : Goès	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Goès	Enjeu : Route communal		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu / inconnu		
Année de reprise : 2017	Maitre d'œuvre et prestataire : Commune de Goès / Entreprise Bordatto		
Description de l'aménagement : Assemblage de pierres plates non liaisonnées et gabions			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1,2 m			
Longueur : environ 40 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pierres plates maximum 1 tonne et gabions souples			
Etat : Moyen – bon état par endroit, chute de blocs par ailleurs. Protection hétérogène : enrochements et localement du béton.		Préconisation : Reprendre les parties déstructurées. Enjeu relativement limité car une route départementale longe cette route communale en rive gauche. Surveiller l'évolution suite aux travaux réalisés dans le cadre du parcours pêche (été 2020).	

Os_023

Type d'aménagement : Enrochement/gabions	Cours d'eau : Escou	Commune : Goès	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT		
Maitre d'Ouvrage : Commune de Goès	Enjeu : Aire de jeu		
Année de création : Inconnu	Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu / inconnu		
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS		
Description de l'aménagement : Assemblage de pierres plates non liaisonnées et gabions			
Rive : gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pierres plates maximum 1 tonne et gabions souples			
Etat : Gabions recouvert de terre dans un état apparent correct. Une bonne végétalisation semble aussi assurer un bon maintien de la berge. Les parties normalement immergés sont coupées (grillage interrompu).		Préconisation : située au droit d'une zone d'accueil du public (aire de jeu), un suivi régulier et une intervention en cas de dégradations sont préconisés sur cet aménagement. Surveiller l'évolution suite aux travaux réalisés dans le cadre du parcours pêche (été 2020).	

Rd_024

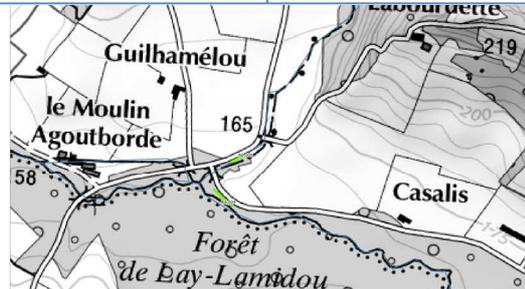
Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Laus	Commune : Ogenne-Camptort	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Camptort		Enjeu : Route communale	
Année de création : Inconnu		Maître d'œuvre et prestataire : Inconnu / inconnu	
Année de reprise : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes et couche de matériaux drainants			

Rd_025

Type d'aménagement : Génie végétal / enrochement	Cours d'eau : Laus	Commune : Ogenne-Camptort	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Camptort		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot	
Année de reprise : 2018		Maître d'œuvre et prestataire : Commune d'Ogenne-Camptort / inconnu	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique partiellement remplacé par un enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière. Blocs d'enrochements.			

Rd_026

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Laus	Commune : Ogenne-Campfort	Ajout base de données : 2018 (ppg)
------------------------------------	--------------------	---------------------------	------------------------------------



Date de la visite : 17/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune d'Ogenne-Campfort	Enjeu : Route départementale
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Description de l'aménagement : Génie végétal rustique

Rive : gauche

Hauteur : environ 2 m

Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)

Liaisonné : Non

Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière.

Rd_027

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Lucq	Commune : Méritein	Ajout base de données : 2018 (ppg)
------------------------------------	--------------------	--------------------	------------------------------------



Date de la visite : 17/09/2021	Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT
Maitre d'Ouvrage : Commune de Méritein	Enjeu : Route communale
Année de création : 2016	Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot
Année de reprise : RAS	Maitre d'œuvre et prestataire : RAS

Description de l'aménagement : Génie végétal rustique

Rive : droite

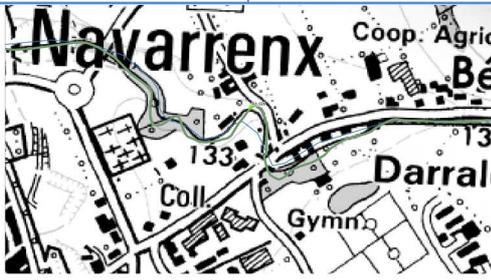
Hauteur : environ 1 m

Longueur : environ 5 m

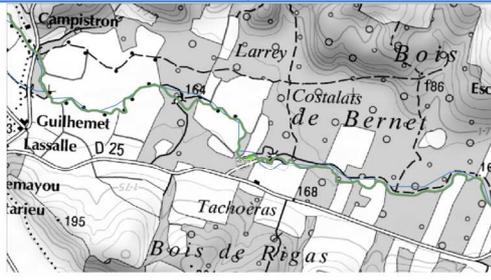
Liaisonné : Non

Type de matériaux utilisés : Poteaux acacia 20/20cm et arbres à l'arrière.

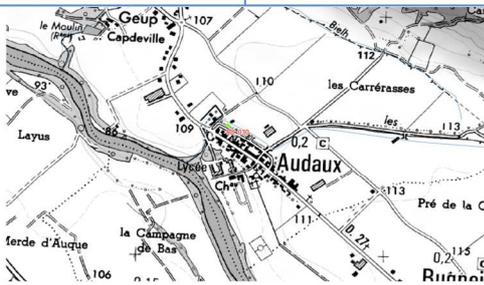
Rd_028

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Arroder	Commune : Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Navarrenx		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2015		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Maladot	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 5 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs 2 tonnes en apport et recyclage, couche de matériaux drainants.			

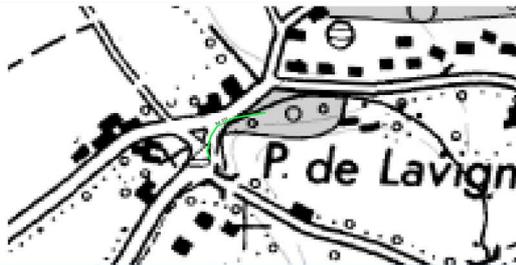
Rd_029

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Layouts	Commune : Préchacq Navarrenx	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Préchacq Navarrenx		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique en battage de pieux et arbres posés à l'arrière			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,2 m			
Longueur : environ 10 à 15 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Pieux bois 20/20 cm et arbres pris à proximité.			

Rd_030

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Barthe	Commune : Audaux	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Audaux		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2019		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 tonnes et couche drainante			

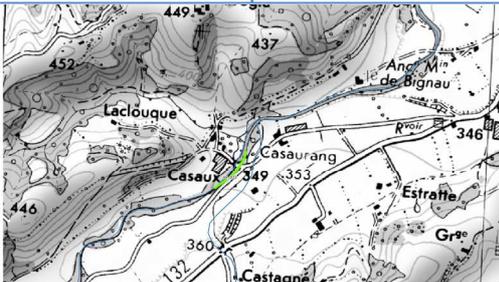
Rd_031

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Lucq	Commune : Méritein	Ajout base de données : 2021 (ppg)
			
Date de la visite : 17/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Méritein		Enjeu : Route communale	
Année de création : 2010		Maître d'œuvre et prestataire : Commune / Inconnu	
Année de reprise : prolongement en 2014		Maître d'œuvre et prestataire : Commune / Inconnu	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1.50 m			
Longueur : environ 80 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 3 tonnes et remblais non identifiés			

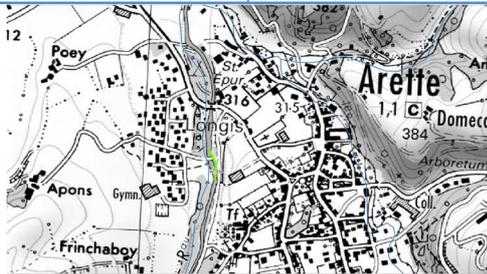
Ve_032

Type d'aménagement : Protection mixte	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Arette		Enjeu : Chemin communal et AEP	
Année de création : 2014		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO-RTM / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement sur les 2/3 amont et battage pieux métalliques et arbres sur le tiers aval			
Rive : gauche			
Hauteur : 1,5 m			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants, pieux métalliques et arbres pris sur place.			

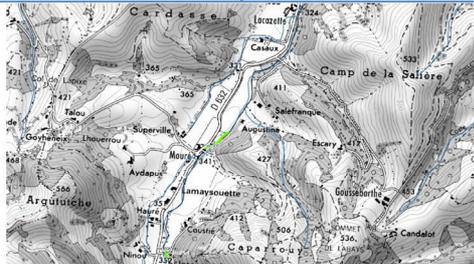
Ve_033

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Arette		Enjeu : Route communale et pont	
Année de création : Inconnue		Maître d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : 2014		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO-RTM / Ets Bergerot	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont et aval du pont. Blocage par pieux métalliques sur la partie aval			
Rive : droite			
Hauteur : environ 5 m (sur la partie aval notamment).			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants, pieux métalliques			

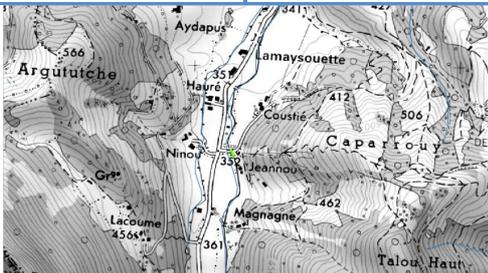
Ve_034

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Arette		Enjeu : Route communale et passerelle	
Année de création : inconnue		Maître d'œuvre et prestataire : inconnu	
Année de reprise : 2015		Maître d'œuvre et prestataire : Commune d'Arette / Ets Bergerot	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont de la passerelle			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m à 3,5 m au droit de la passerelle			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur le SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			

Ve_035

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
 			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Syndicat du vert		Enjeu : Gite	
Année de création : 2011		Maître d'œuvre et prestataire : CCPO / Ets Laborde	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné face au gite			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m			
Longueur : environ 60 / 70 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			

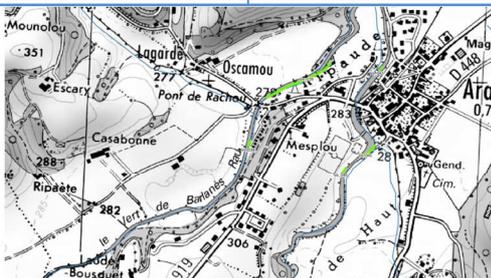
Ve_036

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Lanne en Barétous		Enjeu : Route communale et pont	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné en amont du pont			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochements 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants			

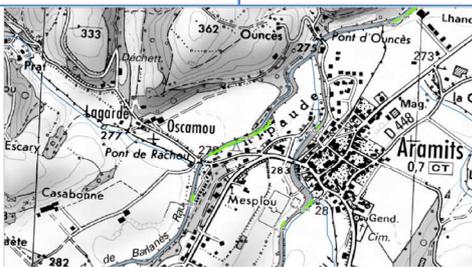
Ve_037

Type d'aménagement : Protection mixte	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune de Lanne en Barétous		Enjeu : Route communale et pont	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : Commune de Lanne en Barétous / Ets Laborde	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique et enrochements			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 50 m (à vérifier sur le SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Battage de poteaux bois et pose d'arbres à l'arrière, enrochement blocs 4 à 5 tonnes sur la partie aval			

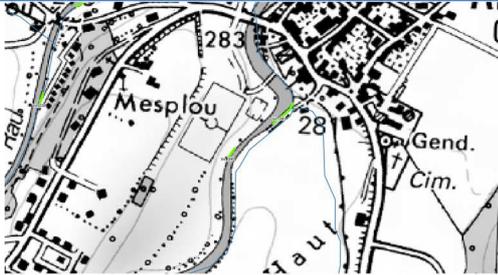
Ve_038

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 13/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Commune d'Aramits		Enjeu : Village vacance	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 3 m			
Longueur : environ 25 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			

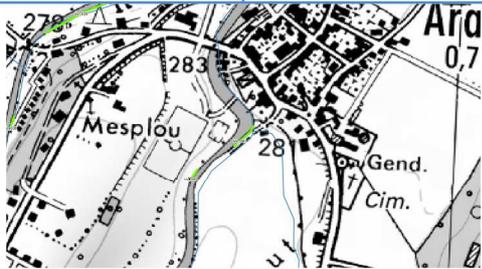
Ve_039

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
 			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Syndicat du vert		Enjeu : Camping	
Année de création : 2011		Maître d'œuvre et prestataire : CCPO / Ets Laborde	
Année de reprise : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2,5 m			
Longueur : environ 100 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			

Ve_040

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Stade	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : 2019		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Description de l'aménagement : Enrochement libre			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 4 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			

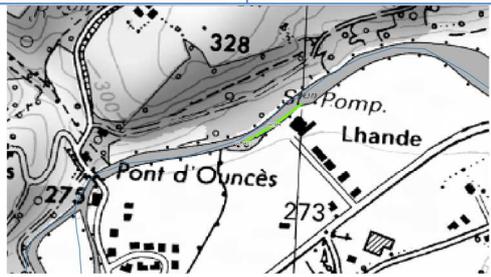
Ve_041

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
 			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Stade	
Année de création : 2014		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Laborde	
Année de reprise : 2016 (Recharge de l'épi)		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Année de reprise : 2019 (Recharge de l'épi)		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Lonne-Peyret	
Description de l'aménagement : Enrochement libre et épi à la confluence			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 60 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Enrochement en blocs 2 à 5 tonnes, couche de matériaux drainants à l'arrière			

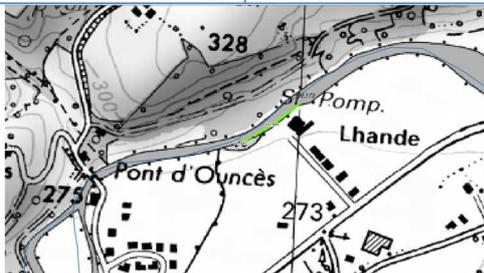
Ve_042

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Passerelle	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1,5 m			
Longueur : environ 20 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Battage de pieux 25 / 25cm et pose d'arbres à l'arrière			

Ve_043

Type d'aménagement : Génie végétal	Cours d'eau : Vert	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Station épuration	
Année de création : 2016		Maître d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Ets Bergerot	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Génie végétal rustique			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 25 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Battage de pieux 25 / 25cm et pose d'arbres à l'arrière			

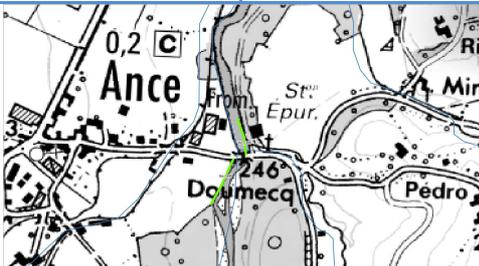
Ve_044

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Station épuration	
Année de création : Inconnue		Maître d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 1,5 m			
Longueur : environ 30 m (à vérifier sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes			

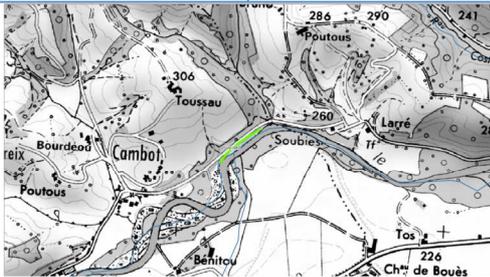
Ve_045

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Ance-Féas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas		Enjeu : Pont	
Année de création : Inconnue		Maître d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m			
Longueur : environ 50 m (à confirmer sur SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes			

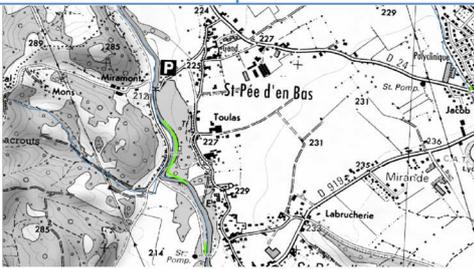
Ve_046

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Ance-Féas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas		Enjeu : Chemin communal et STEP	
Année de création : Inconnue		Maître d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : droite			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 25 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes			

Ve_047

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Ance-Féas	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Ance-Féas		Enjeu : Chemin communal	
Année de création : Inconnue		Maître d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maître d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Végétation importante / 3 épis visibles			
Rive : gauche			
Hauteur :			
Longueur :			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochement 2 à 5 tonnes (à reprendre)			

Ve_048

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Oloron Sainte Marie	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Parcours santé	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Plusieurs enrochements et épis			
Rive : droite			
Hauteur : variable : 1 à 2 m			
Longueur : linéaire du parcours de santé			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			

Ve_049

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert	Commune : Oloron Sainte Marie	Ajout base de données : 2018 (ppg)
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Oloron Sainte Marie		Enjeu : Station de pompage	
Année de création : 2017		Maitre d'œuvre et prestataire : Commune d'Oloron / Ets Laborde	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 1,5 à 2,0 m			
Longueur : environ 30 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			

Ve_050

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Arette		Enjeu : STEP	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné Rive : droite Hauteur : Longueur : Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Affouillement important sur toute la longueur de la protection et désolidarisation du bas vers le haut. Pavage du lit au droit de la canalisation pour recharger l'affouillement.		Préconisation : Reprise de la totalité de la protection de berge.	

Ve_051

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Arette	Ajout base de données : 2020
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Arette		Enjeu : STEP	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnu	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné Rive : gauche Hauteur : Longueur : Liaisonné : Non Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			
Etat : Berge dégradée dans son ensemble suite à l'incision du lit. Présence de déjection à la sortie de la canalisation (sans signe d'orage ou forte pluie).		Préconisation : Reprise du pluvial et protection de la berge.	

Ve_052

Type d'aménagement : Enrochement	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2020
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Terrain de pétanque + voirie	
Année de création : 2019		Maitre d'œuvre et prestataire : SMGOAO / Lonne-Peyret	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochement non liaisonné			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 3 m			
Longueur : environ 15 m			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Blocs d'enrochements 2 à 5 tonnes			

Ve_053

Type d'aménagement : Protection mixte	Cours d'eau : Vert de Barlanes	Commune : Lanne en Barétous	Ajout base de données : 2018 (ppg)
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maître d'Ouvrage : Inconnu		Enjeu : Route communale et pont	
Année de création : Inconnu		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnus	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
Description de l'aménagement : Enrochements en bloc de taille			
Rive : gauche			
Hauteur : environ 2 m			
Longueur : environ 10 à 15 m (à vérifier sur le SIG)			
Liaisonné : Non			
Type de matériaux utilisés : Bloc de taille			

Ve_054

Type d'aménagement : Enrochements	Cours d'eau : Vert d'Arette	Commune : Aramits	Ajout base de données : 2021
			
Date de la visite : 01/09/2021		Visite réalisée par : F. GARCIA / A. GELLIBERT	
Maitre d'Ouvrage : Mairie d'Aramits		Enjeu : Passerelle	
Année de création : Inconnue		Maitre d'œuvre et prestataire : Inconnus	
Année de reprise : RAS		Maitre d'œuvre et prestataire : RAS	
<p data-bbox="199 730 614 752">Description de l'aménagement : Enrochements libres</p> <p data-bbox="199 763 375 786">Rive : gauche et droite</p> <p data-bbox="199 797 391 819">Hauteur : environ 1,5 m</p> <p data-bbox="199 831 422 853">Longueur : environ 2x20 m</p> <p data-bbox="199 875 327 898">Liaisonné : Non</p> <p data-bbox="199 909 598 931">Type de matériaux utilisés : Blocs de 2 à 5 tonnes</p>			

ACCOMPAGNEMENTS ET VISITES TECHNIQUES DANS LE CADRE DE PROBLEMATIQUES PARTICULIERES EN LIEN AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES (CRUES, EROSIONS, PROTECTIONS D'OUVRAGES, QUALITE DES MILIEUX, COMMUNICATION / ANIMATION...)

Suite à la sollicitation des communes

Suite à la sollicitation de riverains

En accompagnement de porteurs de projets

Echanges avec les partenaires institutionnels

Animation et Communication

Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Nature de l'intervention
Conseils / assistance / participation à réflexions auprès des EPCI, communes, tiers			
Commission du Vert			
Agnos / Oloron Sainte-Marie / Moumour	Mielle	Accompagnement technique	Rencontre avec les trois communes pour présenter les résultats des analyses sédimentaires sur la Mielle
Géronce	Joos	Visite technique	Visite technique concernant le pont Dous et le passage à gué en aval
Aramits	Vert d'Arette et Vert de Barlanes	Visite technique	Constat et conseil suite aux crues de décembre 2021
Commission Aspe			
Lourdios	Arricq de Lourdios	Visite technique	Demande commune – visite pour entretien d'ordre général. Intervention initialement prévue au programme annuel
Lescun	Affluent	Visite technique	Rencontre avec riverain – Problématique liée à un busage sous une voirie départementale
Oloron	Ourtau	Visite technique	Rencontre avec riverain – Renseignements concernant une intervention de gestion d'embâcles portée par le SMGOAO
Issor	Lourdios	Visite technique	
Bedous	Jouers / Yes / Carolle	Visite technique	Rencontre avec le bureau d'études EGIS dans le cadre de l'Avant Projet pour la remise en service de la ligne Pau-Canfranc
Accous / Bedous / Lées- Athas / Osse- en-Aspe	Gave d'Aspe	Réflexion accompagnement technique	et Discussion sur le devenir de la canalisation d'assainissement reliant le réseau d'Accous à la STEP de Lées-Athas / possibilité de passerelle piétonne
Commissions Ossau et gave d'Oloron Amont			
Ogeu	Ayguette et Lapeyre	Réflexion accompagnement technique	et Discussions : <ul style="list-style-type: none"> • sur le devenir d'un fossé à proximité de l'école communale • autour des futurs aménagements de la rue du Mélé (suppression d'un mur, remise en état de la voirie) et de l'opportunité de remettre en état un fossé d'évacuation chez un privé (propriété SJOLLEMA) • pour la gestion de l'aménagement hydraulique du Lapeyre (bras de décharge)
Précilhon	Bigne	Accompagnement technique	Accompagnement pour la réalisation d'une déclaration préalable de travaux en rivière – Reprise des différentes traversées du cours d'eau le long de la route communale
Précilhon	Escou	Rencontre	A l'initiative de la commune de Précilhon. Discussions autour de l'état sanitaire de l'Escou en présence des communes d'Escout et de Goes, de la Fédération de pêche et du SMGOAO
Oloron	Escou	Visite technique	Gestion d'embâcles en amont du pont des Fontaines

Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Nature de l'intervention
Poey d'Oloron	Riu-Caut	Visite technique	Discussion sur l'opportunité de réaliser un entretien de la végétation sur le Riu-Caut et la possibilité de développer une ripisylve sur la section en amont de la route départementale
Ledeux	Abérou	Visite technique	Visite technique sur deux points d'érosions
Commission gave d'Oloron aval			
Lucq-De-Béarn	Layous	Rencontre	Rencontre avec un propriétaire riverain en prévision de travaux de gestion d'embâcles et chablis
Jasses	Layous	Rencontre avec la commune	Echange sur les travaux de confortement à réaliser au droit du pont du Moulin
Ogenne-Camptort	Laus	Rencontre avec la commune	Visite technique sur plusieurs points d'érosions le long de la voirie communale
Susmiou	Lausset	Rencontre avec un riverain	Visite de plusieurs points nécessitant un entretien sur le Lausset à Susmiou, renseignements techniques et administratifs
Echanges divers / animation / relations avec les partenaires institutionnels / Communication			
Institution Adour		Participation aux comités syndicaux de l'Institution	
Rencontres avec les partenaires		Echange avec les services de l'Agence de l'Eau Adour Garonne / DDTM / Région Nouvelle Aquitaine / Département 64 autour des projets du SMGOAO	
Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Nature de l'intervention
Agnos / Eysus	Mielle – Gave d'Aspe – Ourtau	Visite écréteur de crues de la Mielle / digue d'Eysus	Visite informative à destination des membres du bureau du SMGOAO
SMGOAO	Vallée d'Aspe	Rencontre avec la classe de BTS GEMO de Dax	Rencontre et visite sur site avec les élèves, échanges sur les différentes compétences du SMGOAO
CCVO	Vallée d'Ossau	Echanges techniques	Visite sur différents sites pour la gestion des sédiments et embâcles
SMGOAO	Ensemble du territoire	Rencontre avec le Conservatoire des Espaces Naturels	Discussions autour d'éventuels projets à porter en commun (Contrat Territorial)
CCHB	Gave d'Aspe	Suivi d'opération	Participation aux réunions pour le confortement du Pont d'Enfer
CAPBP	Ousse-des-Bois	Visite technique / échanges	Visite technique de deux tronçons de l'Ousse-des-Bois où des travaux de renaturation ont été portés par la CAPBP
Béarn	Ensemble des cours d'eau béarnais	Prospective sur le potentiel hydroélectrique du Béarn	Participations aux réflexions sur l'étude relative au potentiel hydroélectrique du Béarn
Département des Pyrénées-Atlantiques	Ensemble des cours d'eau du département	Révision du plan ORSEC	Participation aux échanges pour la mise à jour du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) avec la préfecture

Territoire concerné	Cours d'eau	Objet	Nature de l'intervention
Bedous	Gave d'Aspe	Visite technique	Visite du chantier sur la prise d'eau de Bedous et le canal d'amenée à la centrale d'Asasp
SMGOAO	Animation / Communication	Développement d'outils de communication Réflexion pour évolution visibilité SMGOAO	Lancement d'une prestation pour la création d'un logotype / charte graphique Réflexion sur le développement d'autres outils (site internet, ...)

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le

The logo for SLOW (Service Local de l'Observation de l'Environnement) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

NOTES

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le

The logo for SLOW (Service Local de l'Observation de l'Environnement) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

NOTES

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le



ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021



DOSSIER ANNEXE BILAN DE LA MISSION DE SUIVI DES COURS D'EAU



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**
Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

SMGOAO
A la CCHB - 12, Place de Jaca
64400 OLORON SAINTE-MARIE
www.smgoao.fr



Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le
ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

Syndicat mixte de
Bassin du
gave de Pau

2021 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



Michel CAPERAN
Président du SMBGP

Edito

Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le
ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE



Comme je m’y étais engagé en 2020, le programme d’études préalables au programme d’action et prévention des inondations (PAPI) a été validé en juin 2021. Cette démarche, fruit d’un important travail de concertation et co-construction avec les collectivités territoriales mais aussi tous les acteurs concernés, va cadencer nos actions sur les années qui viennent, à commencer par 2022. Après plusieurs mois d’instruction, les services de l’Etat viennent de valider le programme dans sa totalité. Il comporte 51 actions, réparties sur différents axes, parmi lesquelles figurent diverses pré-études pour des projets de nouveaux ouvrages de protection contre les inondations. Un long travail reste encore à produire, mais la démarche est lancée et les près de 3 millions d’€ du programme d’études préalables sont engagés.

En parallèle, l’année 2021 concrétise également l’ambition du Syndicat de couvrir l’intégralité de son territoire de plans de gestion des cours d’eau. De l’Ouzom, au Neez, en passant par la Baise ou encore le ruisseau de l’Espérance, toutes les études nécessaires à l’élaboration des plans de gestion sont en cours ou finalisées. Ainsi, nous pourrons disposer, suite aux phases d’instruction par la police de l’eau, de programmations quinquennales validées et adaptées à chaque territoire.

Ce second volet d’intervention du Syndicat, axé sur la préservation et la gestion des milieux aquatiques, contribuera bien évidemment à l’amélioration de la qualité de nos rivières et de la biodiversité. Il participera également, par la prise en compte globale de l’espace rivière ainsi que de ses fonctionnalités, à la prévention des risques inhérents aux cours d’eau qu’ils soient liés à leur débordement ou à leur mobilité.

Les événements climatiques de fin 2021, avec l’épisode du 9 au 12 décembre marqué par au moins 120 mm de pluies sur l’ensemble du territoire et localement 150 mm sur quelques bassins d’affluents du gave de Pau, nous ont rappelé à tous combien il était important de prendre en compte ces épisodes de plus en plus fréquents. Ce genre d’évènement ne fait que renforcer ma conviction d’avancer sur l’optimisation des fonctions naturelles apportées par les cours d’eau et leurs champs d’expansion de crues ainsi que sur le programme d’action de prévention des inondations. C’est d’une véritable boîte à outils dont il nous faut disposer pour protéger les milieux naturels, les biens et les personnes.

Pour répondre à cette ambition, que je porte avec l’ensemble de mes collègues membres du comité syndical, il convient de disposer des moyens adaptés mis à disposition par les Communautés de communes et d’agglomération membres du Syndicat. Leur contribution annuelle de près de 2 M€ a été reconduite. Cette recette permet de disposer d’un budget maîtrisé grâce à des partenariats forts que je souhaite pérennes avec notamment l’agence de l’eau et la Région Nouvelle Aquitaine.

SOMMAIRE

PAGE	5	1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU
	6	1.1	Contexte spécifique à l'année 2021
	7	1.2	Périmètre
	8	1.3	Compétences
	9	1.4	Élus
	12	1.5	Équipe
	13	1.6	Bilan financier
	14	1.7	Partenaires
	15	2	BILAN DE L'ANNEE 2021
	16	2.1	Gave de Pau
	16	2.1.1	Suivi annuel du gave de Pau
	18	2.1.2	Synthèse de l'état du gave de Pau
	19	2.1.3	Travaux réalisés sur le gave de Pau
	23	2.1.4	Etudes sur le gave de Pau
	30	2.2	Affluents du gave de Pau
	32	2.2.1	Synthèse des actions sur les affluents
	36	2.2.2	Bassin Lagoin-Mouscle
	38	2.2.3	Bassin Beez-Ouzom
	40	2.2.4	Bassin Ousse-Oussère
	41	2.2.5	Bassin Neez-Soust
	43	2.2.6	Bassin Juscle- Hies
	44	2.2.7	Bassin Luz-Gest
	46	2.2.8	Bassin Baïses-Luzoué
	48	2.2.9	Bassin Agle-Aulouze
	49	2.2.10	Bassin Geule-Henx-Clamondé
	50	2.2.11	Bassin Lâa-Geù
	50	2.2.12	Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
	52	2.3	OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS
	55	2.4	PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
	57	2.5	CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS
	58	2.6	COMMUNICATION
	60	3	ORIENTATIONS 2022

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le Syndicat mixte **SLO** de Pau

ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

5



1.1- Contexte spécifique à l'année 2021

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a continué à perturber le fonctionnement du SMBGP. L'expérience a toutefois permis aux équipes d'adapter leur organisation.

Ainsi, une importante concertation, majoritairement en distanciel, a occupé le premier semestre de l'année et s'est conclue par le dépôt auprès des services de l'Etat du programme d'études préalables au Programme d'Action et Prévention des Inondations (PAPI) détaillé dans le présent rapport d'activité. Ce dossier est une étape très importante de la politique de prévention contre les inondations qui va engager le SMBGP sur au moins les 10 ans qui viennent.

Cette démarche s'est accompagnée par le renforcement de l'équipe technique, avec le recrutement d'un agent chargé de mettre en œuvre plusieurs actions de ce programme d'études préalables : diagnostic de vulnérabilité des habitations, repères de crue etc. Une réorganisation de la cellule administrative a été opérée à la suite du départ d'un agent.

Les entreprises avec lesquelles le SMBGP a mis en œuvre des accords cadre pluriannuels ont toutes fait preuve de réactivité. Elles sont intervenues lorsque cela était nécessaire, quand le SMBGP les a sollicitées, dans des conditions climatiques relativement favorables sur les périodes de travaux.

La fin de l'année a néanmoins été marquée par des pluviométries fortes, en particulier sur l'épisode du 9-10 décembre 2021, au cours duquel les cours d'eau du territoire ont réagi avec une intensité marquée sur l'amont. Notamment, le bassin de l'Ousse a connu plusieurs zones de débordement sur des lieux habités mettant en exergue l'exposition de ce territoire. De nombreux contacts et réunions ont été nécessaires avec les mairies et les riverains. Le Lagoïn est également sorti de son lit.

Cette crue s'est traduite sur le gave de Pau ainsi que sur l'Ouzom par un impact notable sur la morphologie des cours d'eau, avec un fort transport sédimentaire, ce qui va orienter les programmes de travaux 2022.

(1) A noter que le SMBGP n'exerce pas la compétence GeMAPI en 2021 :

- sur une partie du bassin Ousse-Oussère, sur laquelle la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement la compétence GeMAPI
- sur les têtes des bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, sur lesquelles la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau exerce directement la compétence GeMAPI.

1.2- Périmètre

Le SMBGP intervient sur le bassin versant aval du gave de Pau, pour lequel ses 8 membres lui ont transféré la compétence GeMAPI.

Il s'agit des cours d'eau principaux correspondant :

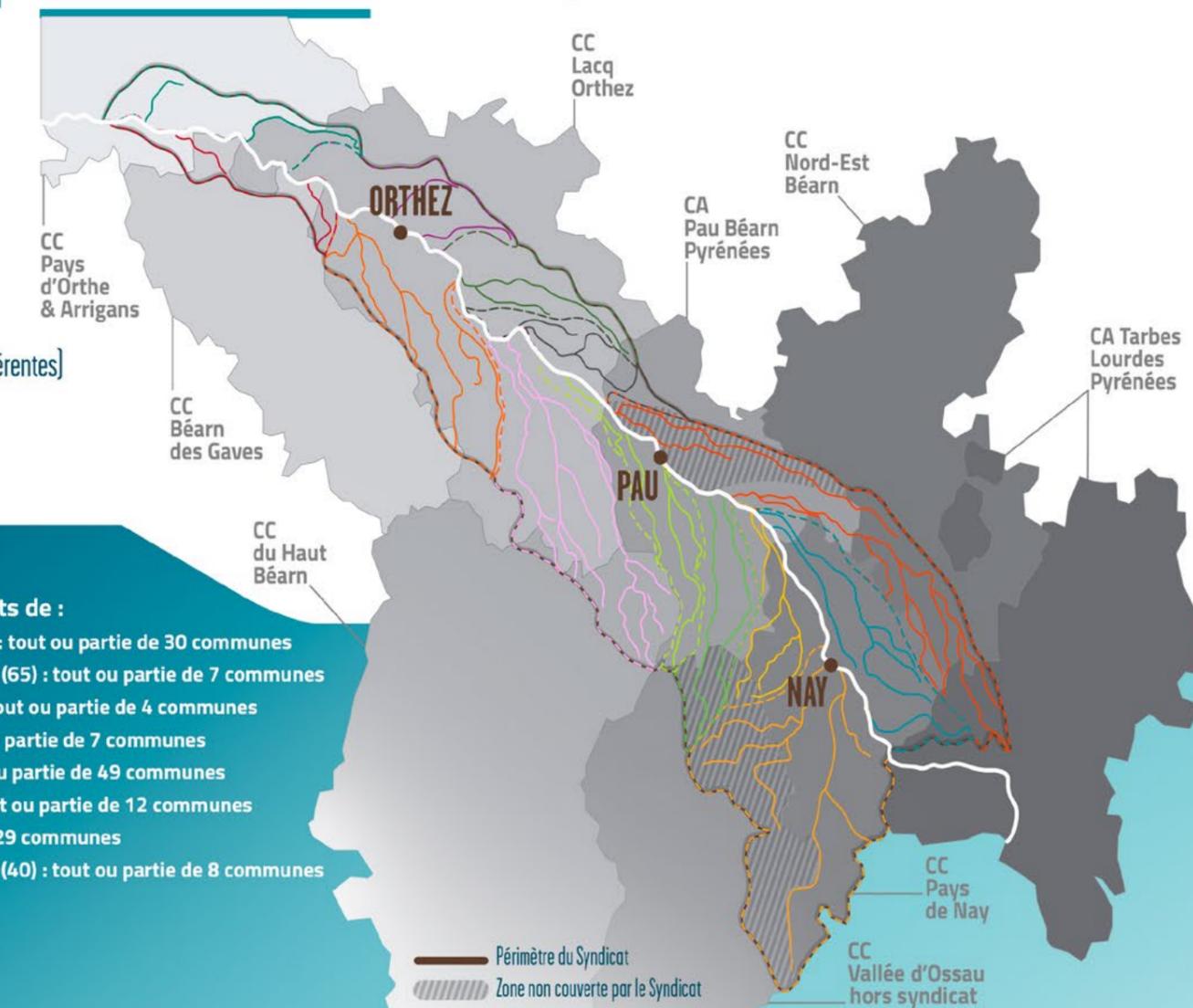
- au gave de Pau, depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, à Lestelle-Bétharram, jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron à Cauneille, dans les Landes,
- à tous les affluents qui convergent vers cet exutoire¹

Soit un territoire composé de :

900 km de cours d'eau
154 000 hectares
3 départements
2 Communautés d'agglomération (CA)
7 Communautés de communes (CC) (dont 6 adhérentes)
168 communes
260 000 habitants

Il s'agit précisément pour les membres adhérents de :

- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) : tout ou partie de 30 communes
- Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (65) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes du Béarn des Gaves (64) : tout ou partie de 4 communes
- Communauté de communes du Haut Béarn (64) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes de Lacq-Orthez (64) : tout ou partie de 49 communes
- Communauté de communes du Nord Est Béarn (64) : tout ou partie de 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Nay (64 et 65) : 29 communes
- Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (40) : tout ou partie de 8 communes



1.3- Compétences

Le SMBGP a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'agence de l'eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

1- Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du SMBGP

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et relevant des missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du SMBGP

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires.

Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

La GeMAPI exercée par le SMBGP n'enlève rien aux obligations des propriétaires riverains, publics ou privés, des cours d'eau.

Hormis pour les 110 kilomètres de gave de Pau de notre territoire classés en Domaine Public Fluvial et gérés par l'Etat, **les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien régulier des cours d'eau jusqu'à la moitié du lit, dans le but de (article L215-14 du code de l'environnement) :**

- maintenir un profil d'équilibre assurant le libre écoulement des eaux
- contribuer au bon état écologique par enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation en rive.

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent **toute action en lien avec la gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés :**
études, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations.



LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

Le comité syndical s'est réuni
5 fois en 2021
pour environ 10 heures de
débat et 35 délibérations

Les élus du SMBGP pour la période 2020-2026 :

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :

11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants



Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO) :

9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants



Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) :

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants



Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le
ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE



Les élus

Le Président :
Michel CAPERAN, adjoint au maire de la commune de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :
- Philippe ARRIAU, 1^{ère} vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Vielleségure et conseiller communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez
- Alain CAPERET, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Montaut et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{er} vice-président
Philippe ARRIAU CCLO

2^{ème} vice-président
Alain CAPERET CCPN

Membres
Alain CAPERET CCPN
Bernard MARQUE CAPBP
Roger PEDEFLOUS CAPBP
Anne-Lise GENNEVOIS CCLO
Michel CAZET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Marc BEGORRE CATLP

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Michel BERNOS
Michel CAPERAN
Jérôme CAZENAVE
Jean-Marc DENAX
Victor DUDRET
Didier LARRIEU
Bernard MARQUE
Claude MORLAS
Roger PEDEFLOUS
Xavier POURTAU
Yves VERDIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Bruno BOURDAA
Alain CAPERET
Serge CASTEIGNAU
Michel CAZET
Jean-Jacques LAFFITTE
Hubert VIGNAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Bernard MASSIGNAN
Henri SOUSBIELLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Philippe ARRIAU
Daniel BIROU
Gérard DUCOS
Anne-Lise GENNEVOIS
Michel LABOURDETTE
Michel LAURIO
Gilles LEVEQUE
Jean-Jacques SENSEBE
Jérôme TOULOUSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARDES LOURDES PYRENEES

Marc BEGORRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Henri HONDET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Patrice LALANNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT

1.5- L'équipe

du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est composée de 7 agents :

sous la présidence de
Michel CAPERAN



Henri PELLIZZARO
Directeur



Loïcia PRAT
Responsable administratif
et financier



Camille FORNER
chargée de mission PAPI et
diagnostics de vulnérabilité
(depuis le 01/10/2021)



Anaïs BOUTIN
Animatrice du Programme d'Actions
et Prévention des Inondations



Eric LOUSTAU
Ingénieur GeMAPI



Maxime PRAT
Technicien GeMAPI



Luc BERNIGOLLE
Technicien GeMAPI



1.6- Le Bilan financier

Le SMBGP est une collectivité dont les principales ressources financières sont constituées par les cotisations de ses membres et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine ou encore l'Europe.

Accessoirement, des participations diverses peuvent également contribuer au budget du SMBGP lorsque des opérations sont menées pour le compte (et à la charge) de tiers.

Le cumul des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 2 438 807 € sur l'année 2021. Les contributions des membres ont été de 1 913 409 €. Les subventions perçues en 2021 représentent 209 072 €, somme à laquelle il convient d'ajouter 563 303 € de subventions non encore perçues compte-tenu de l'avancée des programmes.

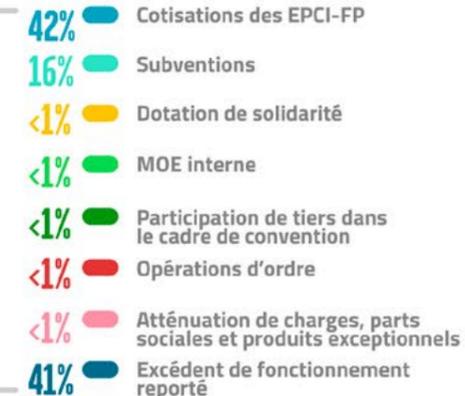
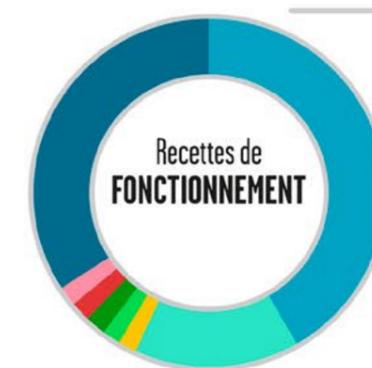
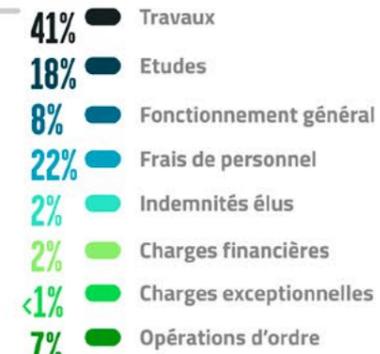
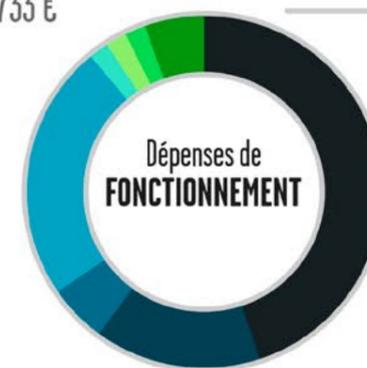
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2021.

Les chiffres et résultats présentés ci-après proviennent du projet de compte administratif, c'est à dire du budget 2021 qui sera clôturé et validé par les élus du SMBGP en juin 2022.

Fonctionnement

DEPENSES : 1 488 225 € / RECETTES : 2 707 958 €

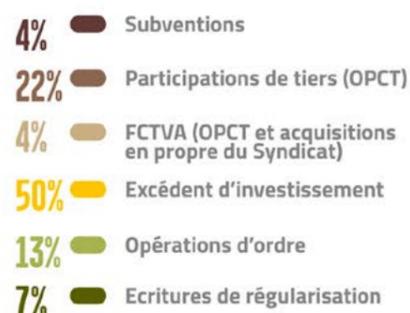
RESULTAT : 1 219 733 €



Investissement

DEPENSES : 950 582 € / RECETTES : 807 925 €

RESULTAT : - 142 656 €



1.7- Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'espace rivière à la bonne échelle nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est la raison pour laquelle le SMBGP s'appuie sur divers partenaires institutionnels et locaux.

L'Agence de l'eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques participent régulièrement aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les études et les travaux. Sans leur soutien, de nombreux projets ne pourraient pas être concrétisés.



L'Union Européenne, via son dispositif FEDER, finance également certaines opérations menées par le SMBGP.



Les services décentralisés de l'Etat - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - assurent leur rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle.

Les représentants des usagers - Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie et particulièrement la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

BILAN
DE L'ANNEE
2021

Parmi les 900 km de
cours d'eau principaux
que couvre le SMBGP

le gave de Pau, avec ses dimensions et son mode de fonctionnement, tient une place à part qui nécessite une approche spécifique et des moyens différents de ceux utilisés pour ses affluents. C'est la raison pour laquelle la présentation qui suit est divisée en 2 chapitres : **le gave de Pau et les affluents.**

2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.1- Suivi annuel du gave de Pau

Le gave de Pau fait l'objet d'un suivi via les observations de terrain effectuées par le service technique du SMBGP ainsi que par le biais des retours d'informations et de demandes en provenance des EPCI-FP, des communes et des riverains.

Par ailleurs, le SMBGP exerce une compétence d'assistance technique auprès de ses adhérents ou de tiers. Chaque visite, suite à la sollicitation d'un tiers public ou privé, fait l'objet d'un compte-rendu.

Les missions effectuées dans ce cadre sont détaillées de manière synthétique dans l'illustration ci-après.

Y sont notamment indiqués :

- les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- les expertises : suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion etc.)
- le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Le nombre d'interventions n'a que peu évolué par rapport à 2020, en revanche les missions effectuées par type d'intervention (diagnostic, expertise ou suivi) sont beaucoup plus équilibrées. Logiquement les diagnostics préparatoires aux travaux ont eu lieu majoritairement au premier semestre ; les travaux étant généralement concentrés sur la période d'étiage. A noter un nombre important d'interventions en décembre suite à la crue du gave de Pau.



Exemple d'expertise :

post-crue du 10 décembre 2021 sur le méandre d'érosion de Lahontan-Labatut qui avait fait l'objet d'importants travaux au mois de novembre.



2.1.2- Synthèse de l'état du gave de Pau

L'année 2021 a connu une crue significative du gave de Pau au mois de décembre, légèrement inférieure à la décennale sur l'amont, sans doute plus forte à l'aval. Elle a eu des effets notables sur la morphologie du cours d'eau facilitant un travail de mobilité et le charriage des matériaux du lit plus conséquent qui est intervenu en janvier 2022 à la faveur d'une nouvelle crue légèrement plus forte.

En plus du transit sédimentaire, un nombre important d'embâcles se sont déposés dans le lit du gave de Pau à la suite de ces 2 crues.

Sur l'année, la gestion du transport sédimentaire et des modalités de traitement des atterrissements a constitué un des principaux points d'attention.

L'étude en cours sur cette problématique (cf. chapitre 2.1.4) a commencé à livrer les premiers éléments du diagnostic et les orientations de gestion. Même si le périmètre de cette étude est contenu dans les limites du SMBGP, plusieurs échanges et une concertation régulière ont lieu avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves qui exerce la compétence GeMAPI sur l'amont du bassin.

Globalement, le gave de Pau est en déficit de matériaux, mais localement il alterne entre des secteurs d'incision du lit (ce qui peut menacer des enjeux en berge mais aussi des ouvrages d'art transversaux) et des secteurs d'accumulations parfois problématiques.

Tout l'enjeu réside donc dans la gestion des matériaux du lit, en tenant compte de la capacité du cours d'eau à les transporter et venir « récupérer » ses alluvions en berge, sans menacer des enjeux d'intérêt général.

Ce fonctionnement naturel du gave a également été appréhendé vis à vis des risques de capture du cours d'eau par les gravières creusées en bordure. Les premiers éléments des études montrent les conséquences considérables qu'aurait ce type de phénomène sur les plus importantes gravières et la grande fragilité de certains secteurs. Ces plans d'eau artificiels créés pour répondre à la demande en matériaux sont donc des points d'une extrême vigilance qui engagent le SMBGP et leur gestionnaire sur le long terme.

Plusieurs érosions actives menaçant des enjeux tels que les voies de circulation ou les parcelles agricoles ont fait l'objet de nombreuses interventions sur site et de suivis.

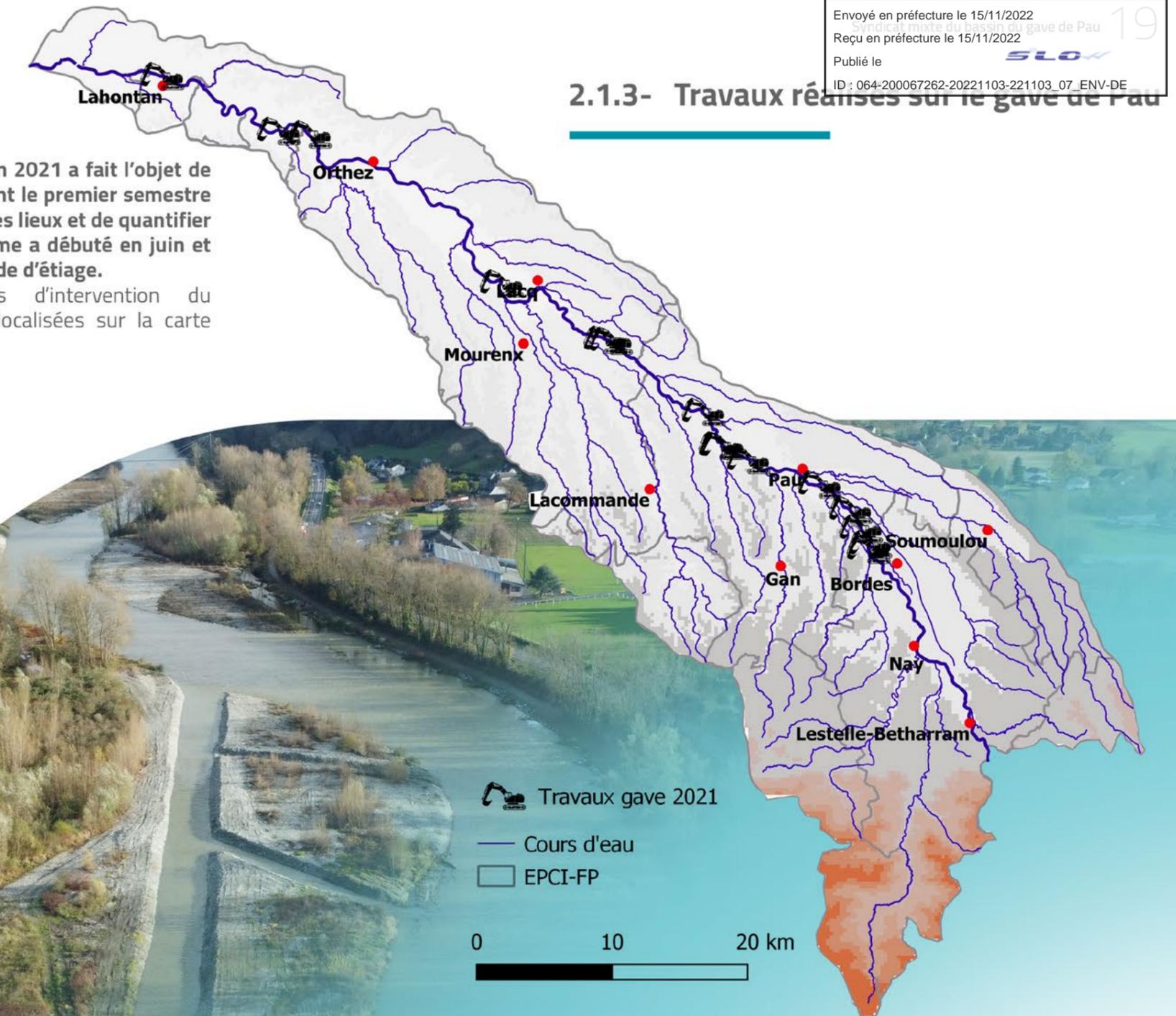
La mobilité latérale du gave de Pau met encore une fois en exergue l'importance d'établir un espace de divagation admissible et un espace de bon fonctionnement autour de la rivière. Ces espaces visent à lui permettre d'évoluer librement, dans les limites retenues, à favoriser son auto-régulation, tout en préservant les milieux naturels et corridors écologiques inféodés, qui sont également d'importance majeure.

Sur le plan opérationnel, le SMBGP a concentré ses actions sur l'enlèvement des embâcles, la gestion des atterrissements et des écoulements au sens large sur les secteurs à enjeux, afin d'éviter la création de protections nouvelles ou le maintien d'anciens ouvrages devenus inutiles. Ce mode de gestion inclut également la diversification de milieux, par exemple par réouverture d'annexes hydrauliques, ce qui permet la restauration de zones humides et dans une certaine mesure, le maintien des saligues fortement impactées par l'incision du lit des dernières décennies.

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau

Le programme de gestion 2021 a fait l'objet de relevés de terrain pendant le premier semestre afin de dresser un état des lieux et de quantifier les besoins. Le programme a débuté en juin et s'est déroulé sur la période d'étiage.

Les différentes zones d'intervention du programme 2021 sont localisées sur la carte ci-après.



2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau suite

Une part importante des travaux réalisés sur le gave de Pau a eu pour objet le traitement de secteurs d'engraissement et de fixation d'atterrissements préjudiciables au bon écoulement des eaux au droit d'enjeux importants.

Il a ainsi été nécessaire d'intervenir à l'amont et à l'aval du pont d'Assat par une **dévégétalisation des atterrissements** et un **déplacement de matériaux**.

L'enlèvement de nombreux **embâcles** (24) a été nécessaire sur Meillon. L'intervention engagée en 2020 sur la zone de Meillon-Aressy, en amont immédiat de la gravière, a été complétée pour poursuivre le traitement de l'atterrissement et élargir les **bras secondaires** afin de soulager la pression exercée par le gave sur la mince bande de terrain qui évite, encore à ce jour, une **capture du gave par la gravière** d'Aressy.

Les deux plus importants chantiers de **re-chenalisation** et **traitement d'atterrissement** se sont déroulés sur Laroin (dont une partie réalisée pour le compte de l'Etat) et sur le secteur Abos/Labastide-Cézéracq. Une opération comparable a également été mise en œuvre à l'aval du territoire, sur les communes de Lahontan et Labatut.

Enfin, le SMBGP est intervenu **pour le compte du Conseil départemental** sur différents points d'érosions le long de la route départementale n°802 à Lons et Laroin, avec d'une part la création d'un **tunage en bois** sur environ 140 m et d'autre part le remontage des **enrochements** partiellement déplacés par les crues. Le montant de ces travaux a dépassé 160 000 €.

Les travaux 2021 sur le gave de Pau en quelques chiffres :

46 300 m³
d'arasement et régalinge d'atterrissements (chenalisation, remobilisation des écoulements...)



27 000 m²
de gestion sélective de la végétation des bancs d'atterrissements fixés



22 000 m²
de scarification d'atterrissements pour remobilisation des matériaux



66
dessouchages

40
embâcles d'importance traités



550
tonnes d'enrochements en entretien de protections de berges d'intérêt général



700 m
de ripisylves restaurées



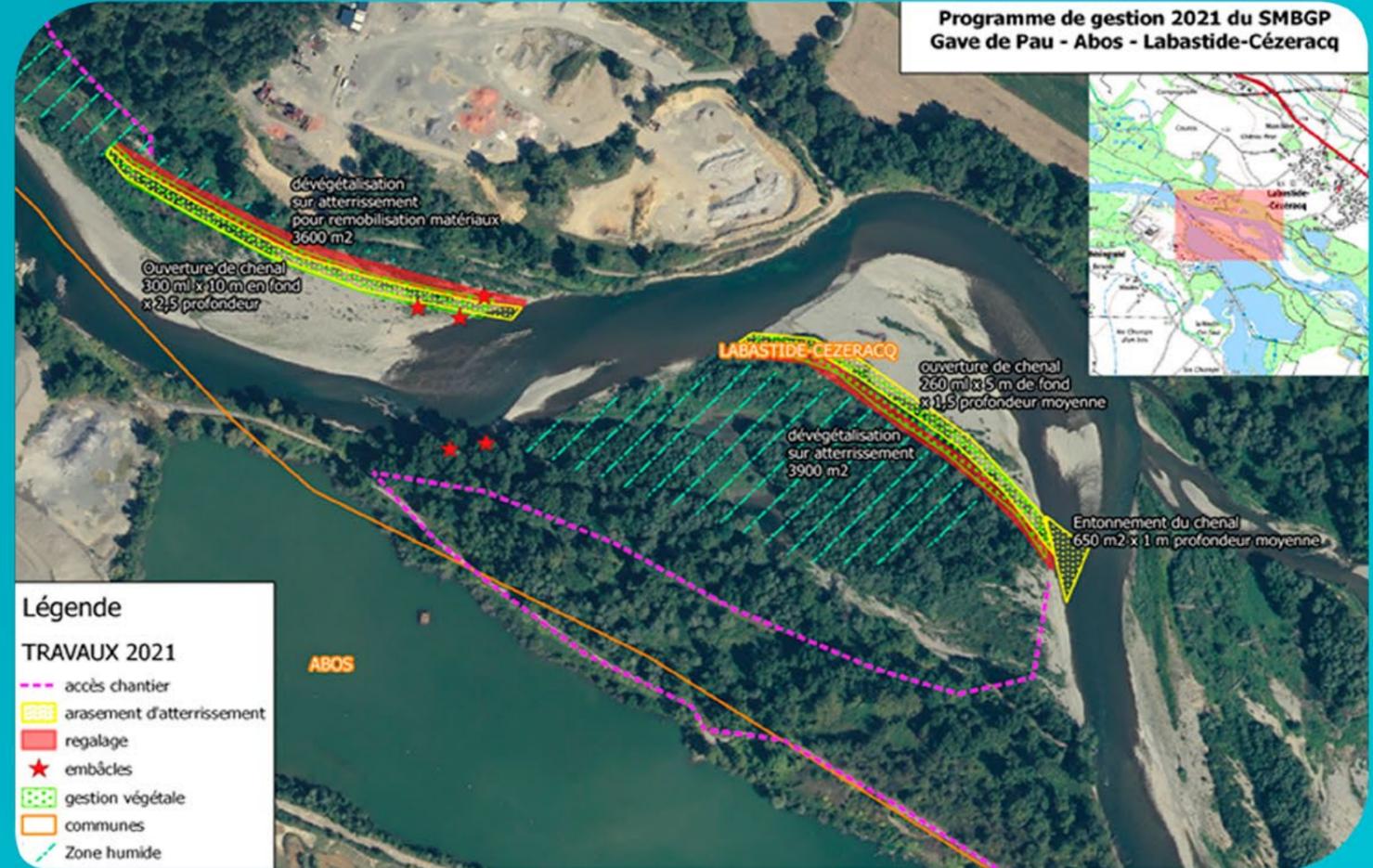
550 000 € mobilisée

- 23%** SMBGP GeMAPI
- 25%** Agence de l'eau Adour Garonne
- 12%** Région Nouvelle-Aquitaine
- 40%** Financement OPCT

Quelques exemples de réalisation :

2.1

LE GAVE DE PAU



Ouverture de chenaux pour scindement de méandre – secteur Abos Labastide-Cézéracq



2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le SMBGP s'est engagé dans une mission de mise à jour de la connaissance au travers d'études ayant essentiellement une vocation opérationnelle pour la bonne gestion du cours d'eau.

Les principales actions mises en œuvre à ce titre durant l'année 2021 sont synthétisées ci-après. Elles incluent en particulier la poursuite ou la finalisation des études hydrauliques du risque inondation sur le gave de Pau, basées sur la prise en compte d'un aléa réévalué (+30% de débit pour la crue centennale) suite à la récurrence de crues plus soutenues ces dernières années, particulièrement depuis juin 2013.

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire de la Communauté de communes Lacq-Orthez et l'aval du territoire jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque, chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Cartographies des zones inondables pour différents niveaux de crues : de la crue décennale à la crue centennale
- Identification des enjeux impactés et évaluation des coûts des dommages
- Recherche et test de solutions hydrauliques pour réduire l'impact des inondations sur les enjeux existants
- Chiffrage des travaux
- Propositions d'espaces de gestion du cours d'eau

PRESTATAIRES

ISL, SARRAT

BUDGET

Montant total : 145 080 € TTC
 Subventions € TTC : 30% agence de l'eau ; 43% FEDER

L'étude hydraulique couvre un secteur de 30 communes (23 sur la Communauté de communes Lacq-Orthez, 2 sur la Communauté de communes du Béarn des Gaves et 5 sur la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans) sur lesquelles le risque inondation n'était pas partout identifié.

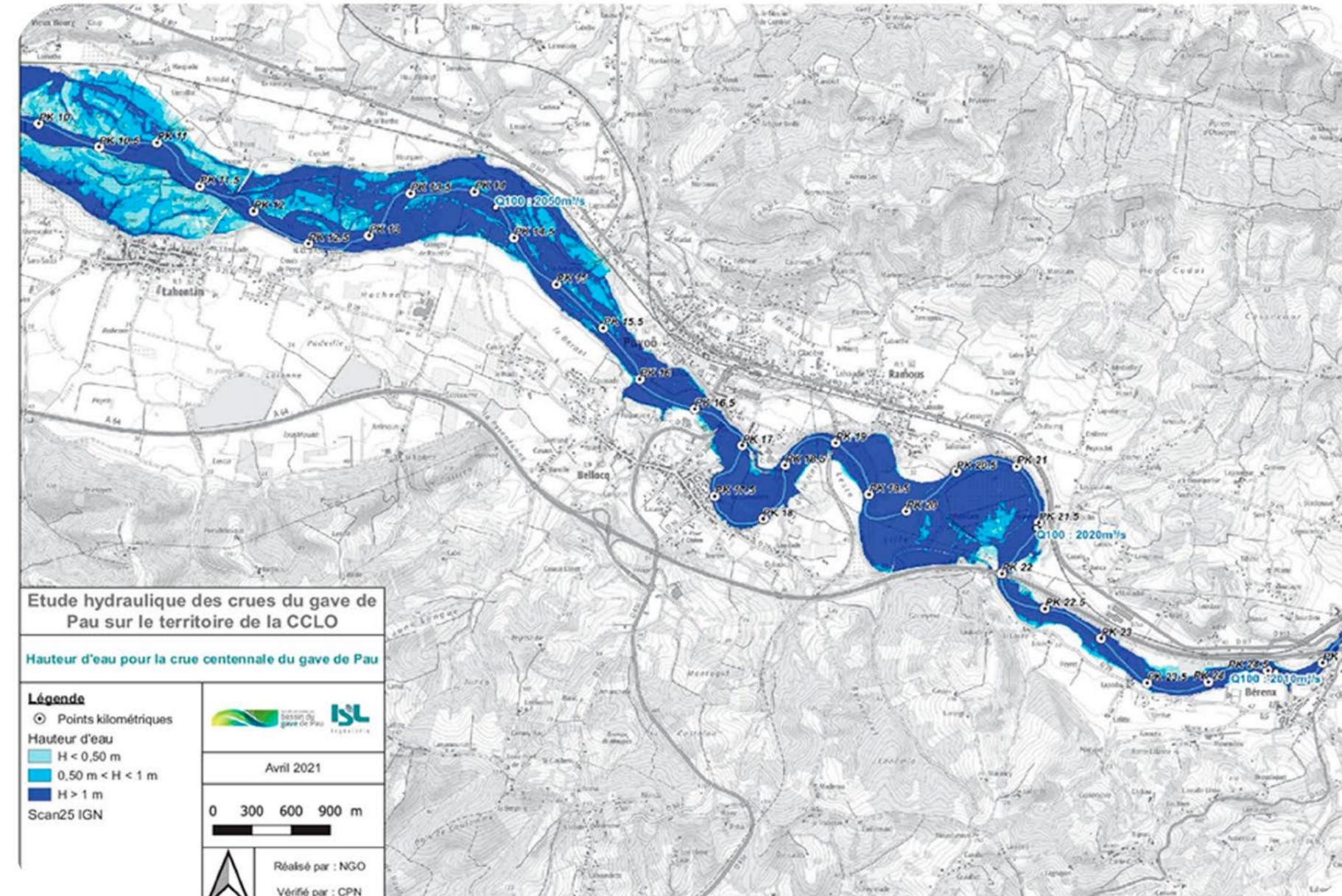
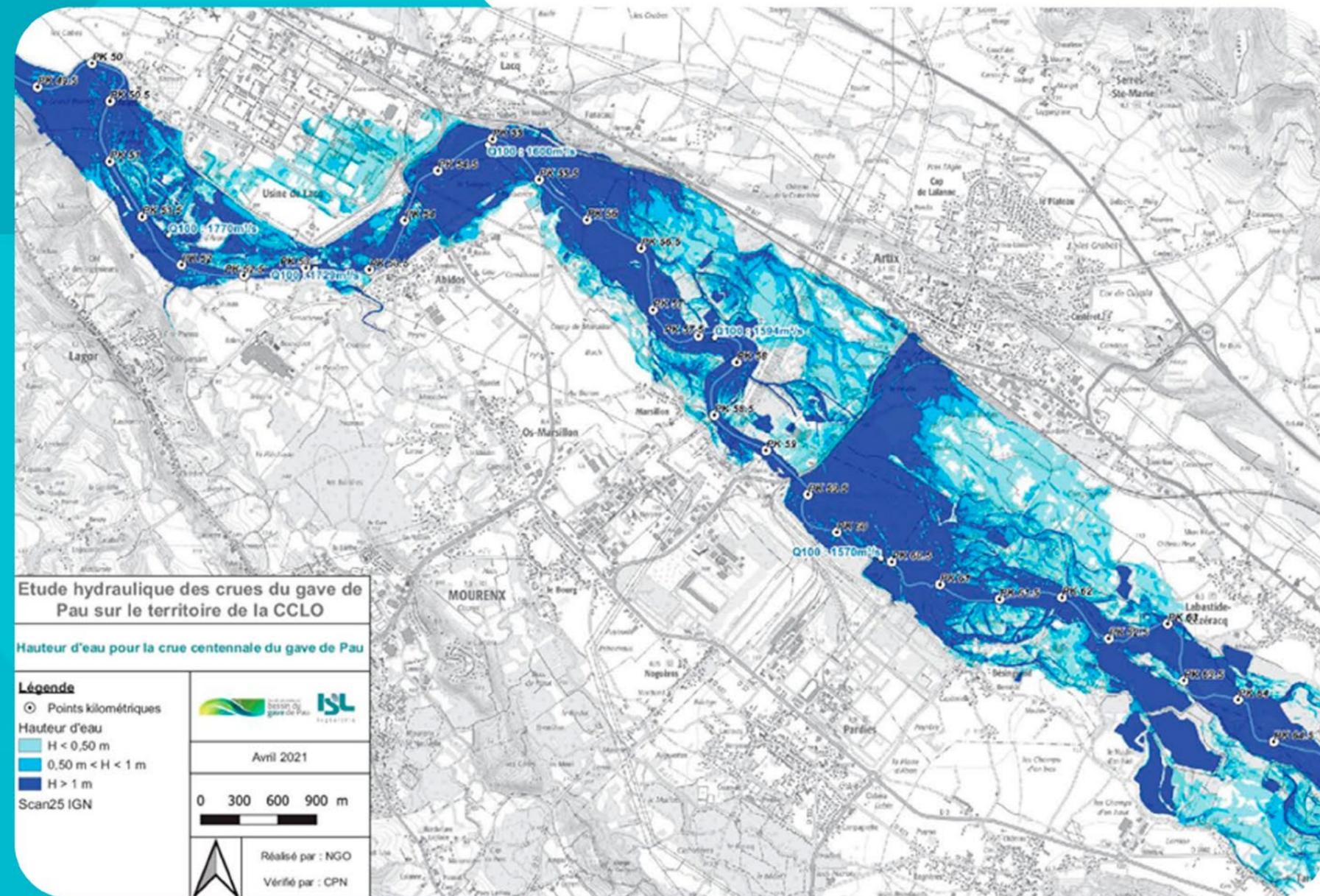
Les éléments produits vont permettre à chaque commune de disposer d'un **atlas précis des zones inondables**.

La hiérarchisation des **enjeux** soumis au risque **inondation** s'est traduite par l'identification de ceux pour lesquels des solutions de protection contre les inondations ont été étudiées. Ces aménagements proposés, testés hydrauliquement et chiffrés (au stade esquisse) sont localisés sur Lacq, Maslacq, Biron et Orthez, mais tous n'ont pas été retenus en raison de leur **coût et/ou efficacité**. Des investigations supplémentaires seront nécessaires pour passer à la phase opérationnelle (stade projet).

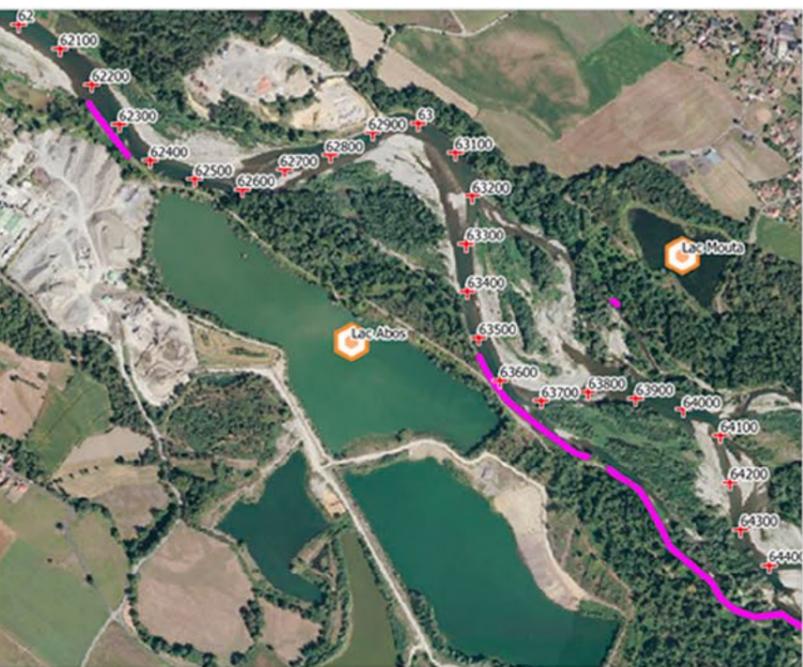
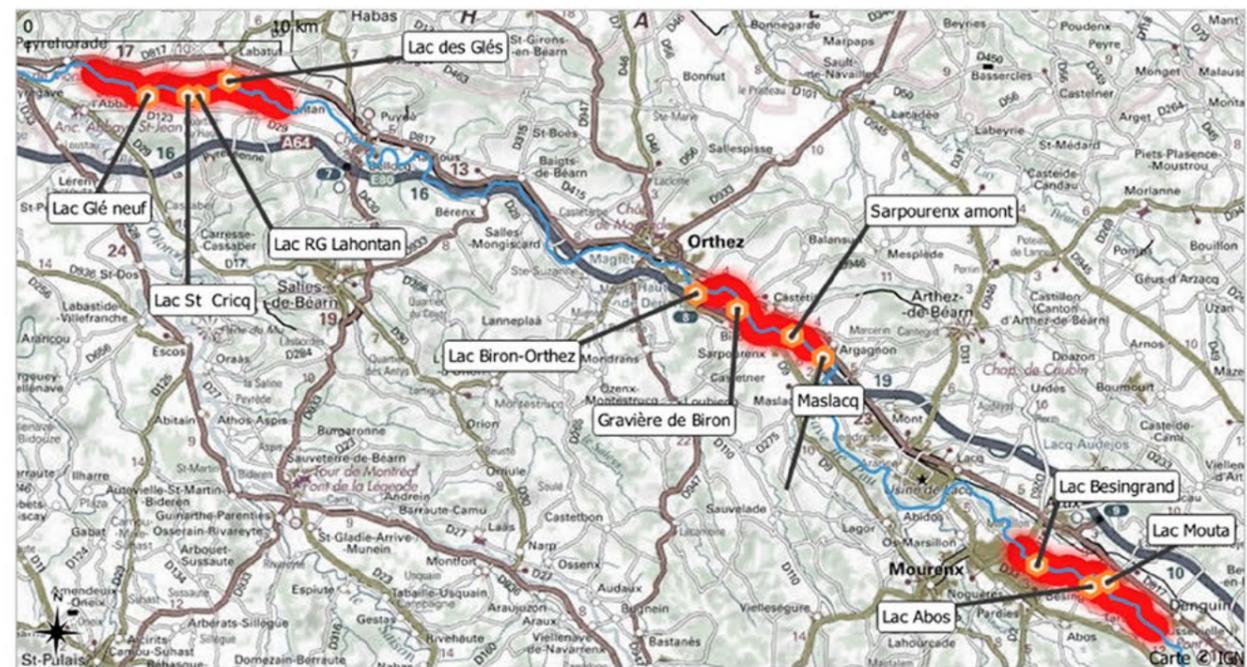
Ces projets de protections sont complétés par la proposition d'**espaces de gestion du cours d'eau** : un espace de divagation admissible, permettant au gave de Pau de méandrer librement et ainsi de dissiper son énergie et un espace de bon fonctionnement plus large. Ce dernier intègre différentes composantes naturelles en relation avec le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement. Ces 2 espaces feront l'objet d'échanges commune par commune avant leur validation définitive.

Enfin, la problématique de la proximité des **gravières** le long du gave de Pau et des risques que ces sites pourraient entraîner sur le lit, les berges et la ressource en eau en cas de capture (pénétration du gave de Pau dans la gravière par érosion latérale) a été analysé. Ce constat nécessite une **vigilance** importante sur les zones les plus sensibles afin d'éviter la capture du gave de Pau qui aurait des **conséquences localement très fortes**.

Emprises de la crue centennale



Risques de capture du gave de Pau par les gravières et conséquences



Linéaires impactés en cas de capture

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Cette étude vient clôturer la démarche d'amélioration des **connaissances du risque inondation du gave de Pau**. Le SMBGP et les communes riveraines disposent aujourd'hui d'une **vision globale et cohérente**, d'amont (Lestelle-Bétharram) en aval (Cauneille), de l'hydraulique du cours d'eau avec les mêmes hypothèses en termes de débits de crues. Cette vision exhaustive s'inscrit dans la stratégie globale de prise en compte du risque inondation le long du gave de Pau. Ainsi, tous les acteurs du territoire vont pouvoir maîtriser leur **développement** en évitant l'exposition au risque inondation de nouveaux enjeux. Le SMBGP aura quant à lui la charge de mener un programme de travaux ambitieux pour **protéger** les principales zones habitées et activités implantées actuellement en zone inondable.

Cette expertise hydraulique est complétée par une analyse détaillée du transport des sédiments sur les 110 km de gave de Pau gérés par le SMBGP. Ce sujet occupe une part majoritaire dans les programmes annuels de travaux engagés et suscite de nombreuses interrogations quant à sa dynamique et aux conséquences qu'il peut avoir sur la divagation du cours d'eau ainsi que sur les inondations.

Etude du transport solide du gave de Pau – définition d'une gestion opérationnelle (Lestelle-Bétharram à Cauneille)

OBJECTIFS

- Analyse de la charge solide du gave de Pau actuelle et impacts sur son mode de fonctionnement, particulièrement les modalités de transit
- Identification des perturbations éventuelles du transport solide
- Analyse du lien entre fonctionnement hydromorphologique et état des habitats naturels, faune et flore inféodés au gave de Pau
- Identification des tendances évolutives à long terme
- Propositions de modalités de gestion opérationnelle de la charge solide face aux perturbations actuelles
- Proposition de modalités d'accompagnement à long terme des tendances évolutives du gave de Pau

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain et identification des sources de la charge solide
- Réalisation d'un LIDAR (laser imaging detection and ranging) complet permettant de calculer les volumes de matériaux disponibles + levés topographiques ciblés
- Relevés granulométriques afin de caractériser la charge solide et déterminer des vitesses de charriage
- Sectorisation du cours d'eau en tronçons de fonctionnement homogène sur le plan du transport solide
- Délimitation de la bande active du cours d'eau, évolution du profil en long, état chiffré du stock alluvial en place et répartition
- Identification des perturbateurs du transport solide
- Analyse du risque de capture du gave par les plans d'eau de bordure

PRESTATAIRES

HYDRETUDES, SYNTEGRA et CALLIGEE

BUDGET

Montant total : 214 752 € TTC
 Subventions € TTC : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le gave de Pau est une rivière à fond mobile, c'est-à-dire avec un lit mineur non figé du fait de la nature des matériaux qui le constituent (galets, graviers, sables). Ainsi, il dispose d'une importante capacité à se déplacer latéralement lors des crues dites morphogènes.

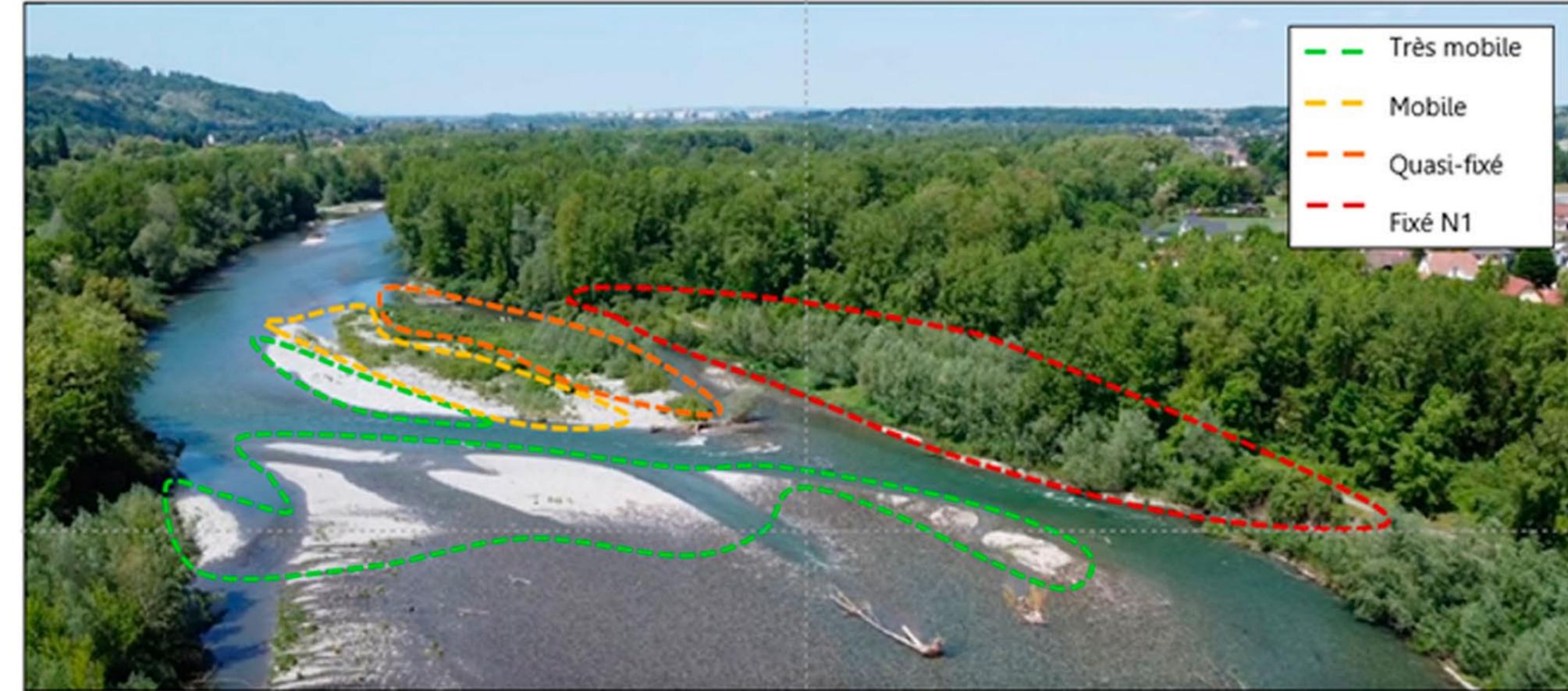
Pendant plusieurs décennies, ces crues morphogènes ont été rares. Cette baisse d'intensité des crues et la modification du fonctionnement hydraulique liée à l'extraction des granulats en lit vif (approfondissement de plusieurs mètres du fond du lit), ont favorisé la végétalisation importante des berges, ce qui a contribué à chenaliser le lit mineur jusqu'à la crue de juin 2013.

Cet évènement, par sa haute intensité, a remobilisé l'ensemble des sédiments fixés dans la bande active, par le développement d'une végétation qui n'était plus suffisamment rajeunie. Cette réactivation de la mobilité des matériaux alluvionnaires s'est concrétisée par le **déplacement de masses très importantes de matériaux**. Ce phénomène parfaitement naturel, mais dont la mémoire s'était perdue, participe à la **dissipation de l'énergie du cours d'eau**, ce qui réduit ses impacts lors des crues.

La difficulté actuelle réside dans le fait que, dans l'intervalle où le lit s'est fixé par l'absence de crues mobilisatrices, les abords du cours d'eau ont été aménagés, ce qui provoque souvent des **freins au déplacement** des matériaux. Ces freins peuvent aujourd'hui constituer des risques de dégradations sur des enjeux implantés dans ou à proximité de la **bande active** du gave de Pau.

Cette étude spécifique vise donc à identifier les modalités de fonctionnement du transport solide sur le territoire de compétence du SMBGP. Afin d'avoir la vision d'ensemble indispensable, elle fait le lien avec la source et les travaux et études similaires engagés par le **Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**, gestionnaire GEMAPI du tronçon bigourdan du gave de Pau.

L'objectif primaire de l'étude est de cibler les perturbateurs du transit des matériaux et proposer des **solutions opérationnelles** en termes de travaux de gestion pour restituer la fluidité nécessaire. Elle a également pour objectif majeur de clarifier la **tendance évolutive** du fonctionnement de ce cours d'eau, en tenant compte du **changement climatique**, afin de développer une gestion d'accompagnement adaptative, en cohérence avec la réalité hydraulique et environnementale. Le lien avec **l'aménagement du territoire** en constitue un enjeu très important dont il sera tenu compte dans les **modalités de gestion du lit du gave** de Pau en cours de définition.



STRUCTURE DU STOCK ALLUVIAL DU GAVE DE PAU BEARNAIS			
Nature	Mobilité	Volumes	% du total
Stock alluvial dynamique (SAD)	Remobilisables	769 368 m ³	5,8 %
Marge poreuse (MP)	En cours de fixation	604 226 m ³	4,6 %
Stock alluvial statique (SAS)	Fixés	11 887 509 m ³	89,6 %
Totaux		13 261 103 m³	100,0 %

2.2- Affluents du gave de Pau

Entre un torrent de montagne comme l'Ouzom ou un cours d'eau comme le Lataillade sur l'aval du territoire, l'hydrologie, le fonctionnement hydraulique, les problématiques et les enjeux en termes de milieux aquatiques sont très différents.

C'est la raison pour laquelle, le SMBGP a choisi d'adapter son organisation et ses actions aux spécificités internes de son territoire.

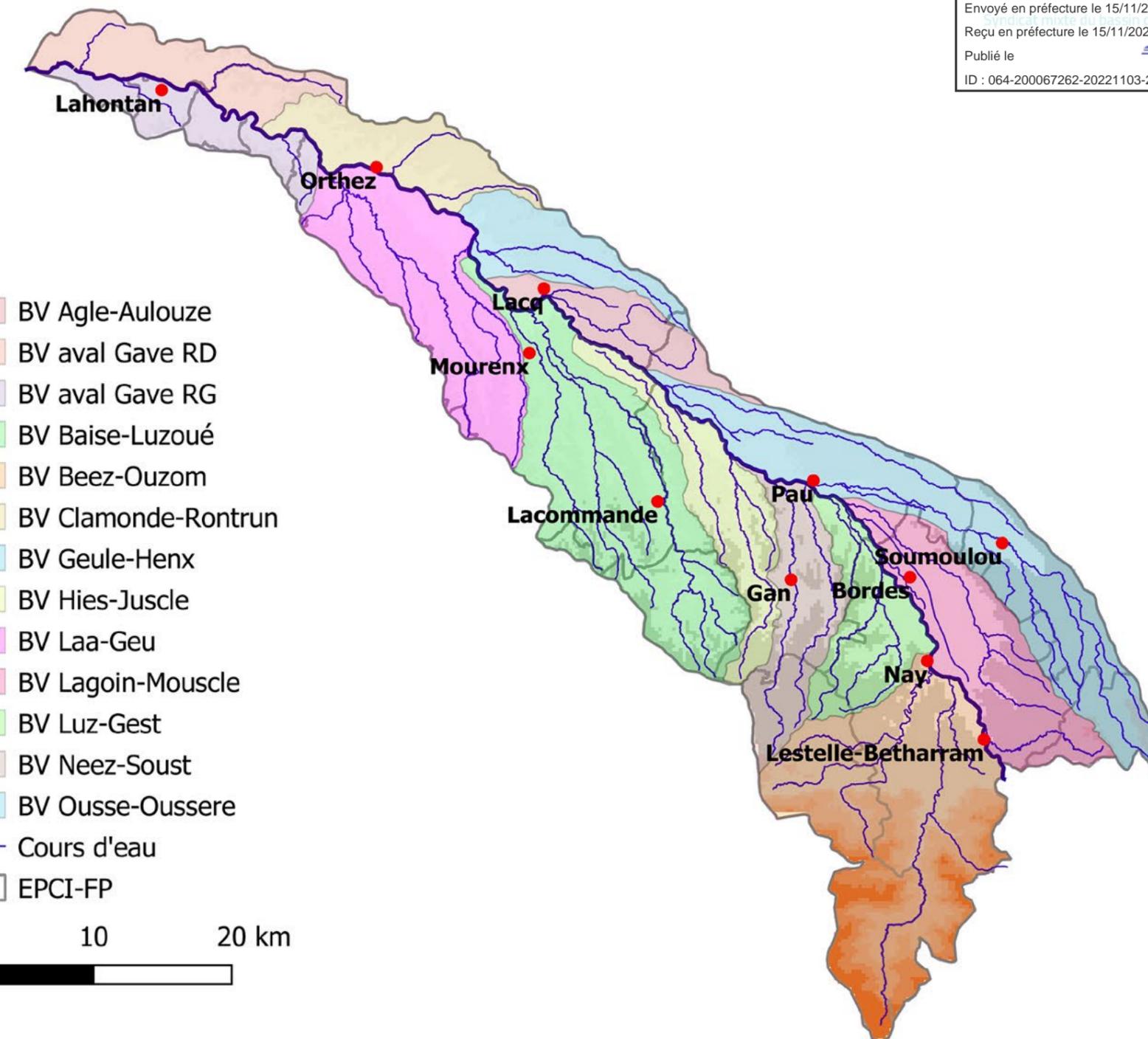
Cette adaptation s'inscrit dans la continuité de l'organisation historique du territoire, souvent en SIVU traitant un affluent du gave de Pau : différenciation d'unités de gestion cohérentes à l'échelle des bassins versants ou groupement de bassins versants.

L'objectif est, dans un **schéma global de cohérence** piloté par le SMBGP, de mettre en œuvre les **actions** les mieux **adaptées** aux besoins propres de chaque **territoire**.

La carte ci-contre présente les différents bassins versants des principaux groupements d'affluents du gave de Pau sur lesquels le SMBGP décline ses actions de manière différenciée.

- BV Agle-Aulouze
- BV aval Gave RD
- BV aval Gave RG
- BV Baise-Luzoué
- BV Beez-Ouzom
- BV Clamonde-Rontrun
- BV Geule-Henx
- BV Hies-Juscle
- BV Laa-Geu
- BV Lagoin-Mouscle
- BV Luz-Gest
- BV Neez-Soust
- BV Ousse-Oussere
- Cours d'eau
- EPCI-FP

0 10 20 km



L'ensemble des actions relatives au suivi des cours d'eau, aux études engagées et aux travaux effectués sur l'exercice 2021, est récapitulé ci-après.

En ce qui concerne les travaux, l'entretien courant des affluents (cours d'eau du domaine privé) ne peut être réalisé par le SMBGP qu'à la condition que les **travaux** soient préalablement **déclarés d'intérêt général** (DIG). C'est pour cela que, sur l'ensemble des bassins-versants relevant de sa compétence, le SMBGP engage des études pour établir des **plans pluriannuels de gestion** et les DIG correspondantes. Chaque démarche prend entre 1 et 3 ans.

Dans l'intervalle, afin de pouvoir intervenir rapidement, le SMBGP produit des documents ponctuels de DIG simplifiées, dites « Warsmann », qui autorisent uniquement les travaux de gestion courante de la végétation et des embâcles sur des linéaires limités.

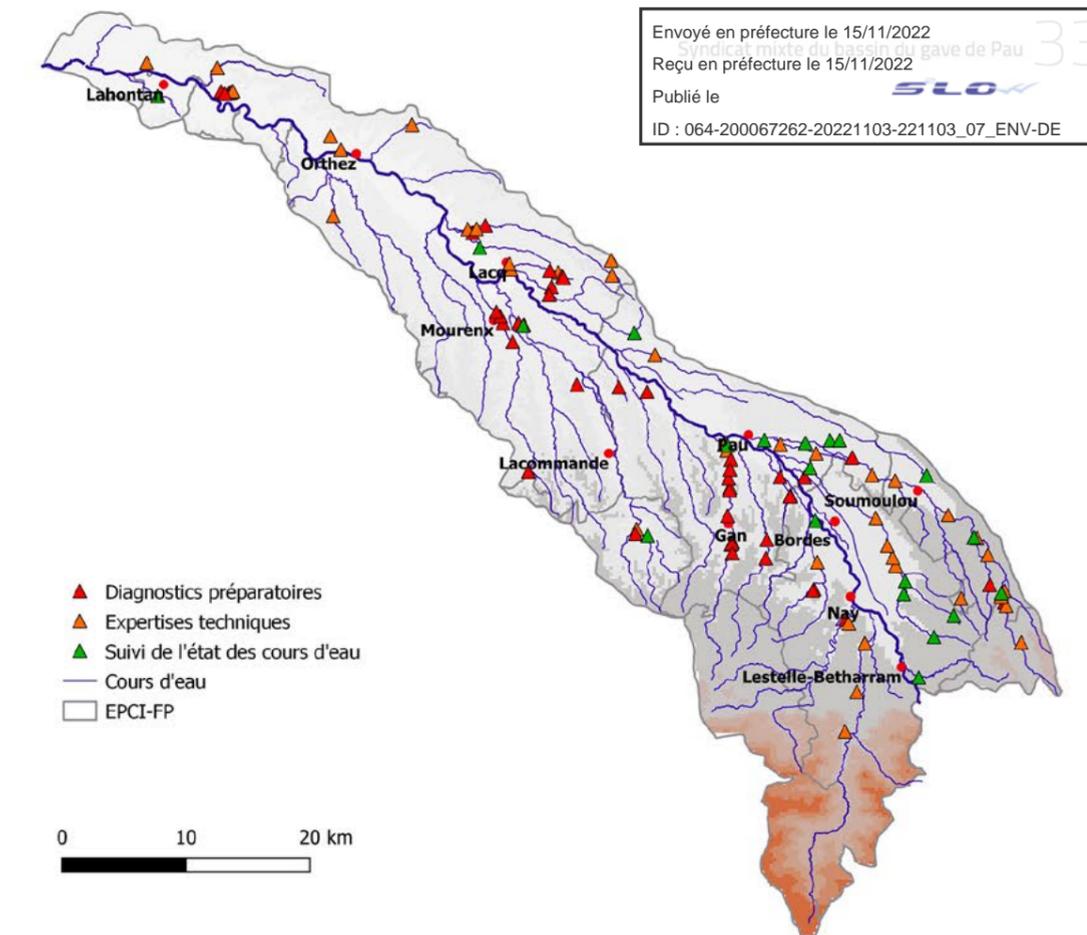
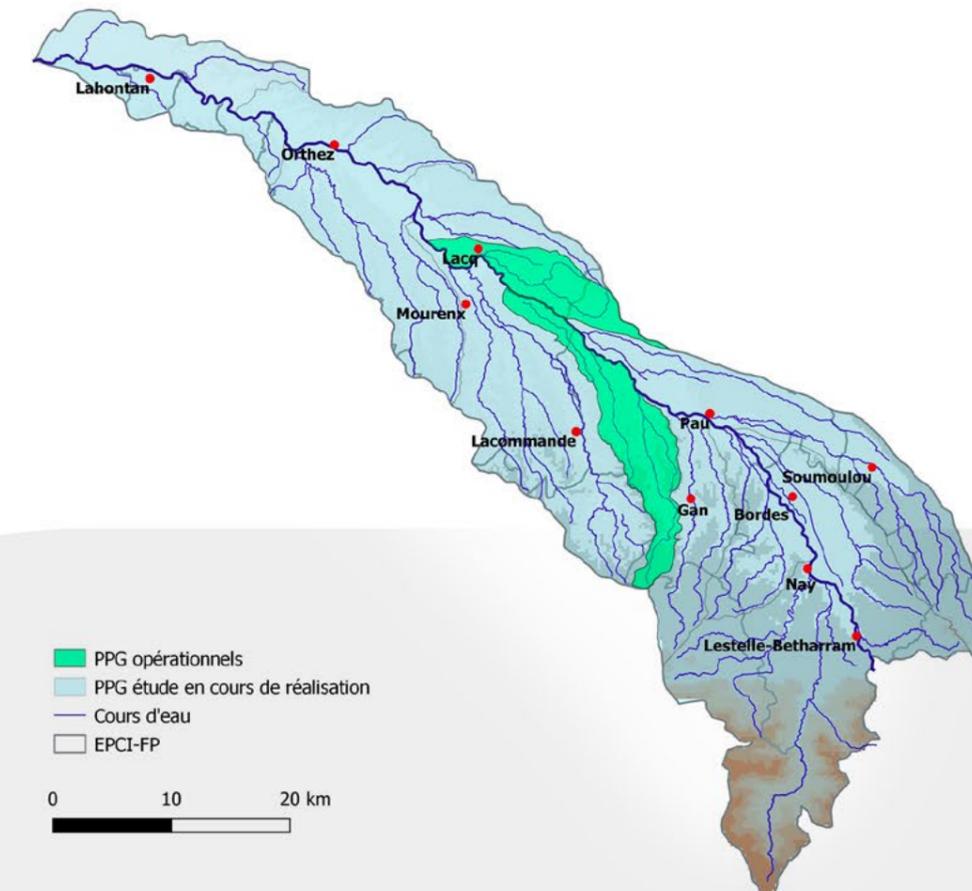
2.2.1- Synthèse des actions sur les affluents

Les interventions correspondant au suivi annuel des affluents sont classées en 3 catégories :

- Les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- Les expertises, suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion...)
- Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

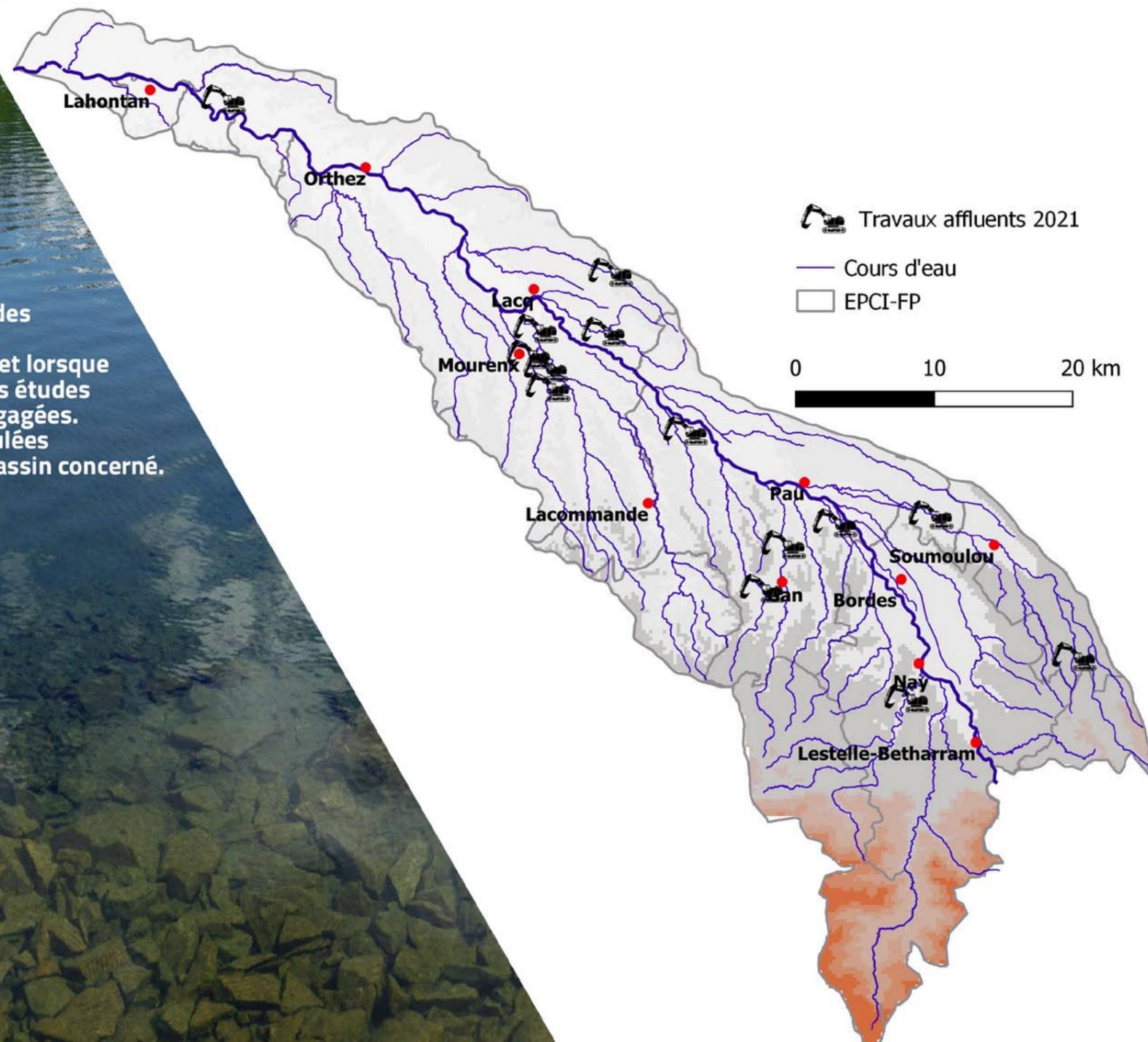
Elles sont réparties ci-après en fonction des bassins d'affluents concernés.

Suivi des affluents 2021 :



Cette carte présente le niveau d'avancement des démarches d'élaboration des plans pluriannuels de gestion.

En complément des études d'élaboration des plans pluriannuels de gestion et lorsque cela était nécessaire, des études hydrauliques ont été engagées. Ces études sont récapitulées ci-contre pour chaque bassin concerné.



Les actions sur les affluents en 2021 à retenir :

Les travaux :

3,5 km

d'entretien de berge et de gestion sélective de la ripisylve

10 km

de berge avec restauration de la ripisylve

1000 tonnes

d'enrochements posés pour la protection d'une canalisation d'eau potable le long du Neéz

85 embâcles

d'importance traités

130 plants et boutures

mis en place

235 000 € mobilisés

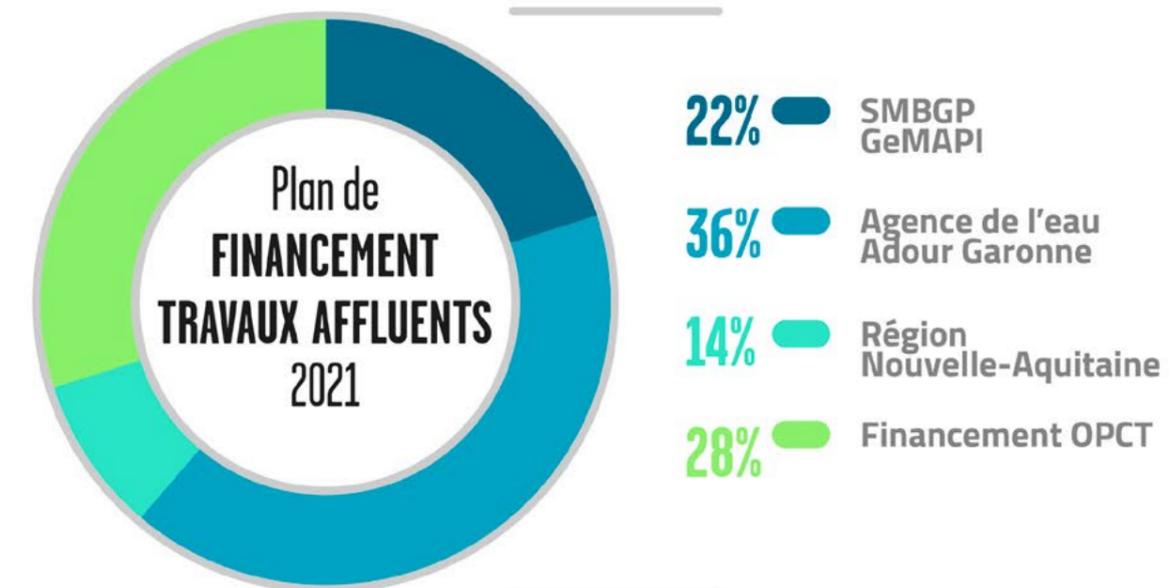
Les études :

9 études

en cours de réalisation pour les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau concernant 8 bassins ou groupements de bassins versants, couvrant 700 km de cours d'eau sur 8 EPCI-FP

6 études hydrauliques

de mise à jour de la connaissance des crues, du risque inondation et de propositions d'aménagements de réduction de l'aléa, couvrant 250 km de cours d'eau sur 5 EPCI-FP



2.2.3- Bassin Beez-Ouzom

Ce bassin est dans un état naturel relativement préservé avec toutefois un régime torrentiel qui suppose des crues rapides et parfois violentes.

En l'espace d'un mois, le 10 décembre 2021 puis le 10 janvier 2022, deux crues fortes ont provoqué globalement une incision du lit de l'Ouzom avec localement plusieurs érosions de berges, le charriage d'un volume important de sédiments et la création de nombreux embâcles dans le lit mineur.

Un pont sur la commune d'Igon a particulièrement souffert. Il est aujourd'hui impraticable du fait de l'affaissement partiel de la pile centrale.

Avant cet épisode, le SMBGP a engagé la démarche d'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion en concertation avec la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, ainsi que des travaux d'enlèvement d'embâcles :

Etudes :

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin du Beez et de l'Ouzom

Secteur d'étude : CCPN, CCVO

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (83 km cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain des principaux cours d'eau concernés
- Restitution du diagnostic aux élus et acteurs du territoire

PRESTATAIRES : SCE

BUDGET

Montant total : 85 000 € TTC

Subventions (% du montant éligible) :

50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune d'Asson (CCPN) :

Retrait d'embâcles sur le Beez et l'Ouzom, pour un coût de 10 170 € TTC.

Commune d'Igon (CCPN) :

Retrait d'embâcles sur l'Arriecourt, pour un coût de 4 500 € TTC.



Beez avant

Beez après



Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le

SLO

ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

2.2.4- Bassin Ousse-Oussère

Deux cours d'eau principaux (l'Ousse et l'Ousse des Bois) constituent ce bassin. La partie Ousse est gérée par le SMBGP ; elle a fait l'objet de travaux de retrait d'embâcles sur les communes de Pontacq et Ousse ainsi que de la poursuite de l'étude de définition d'un plan pluriannuel de gestion. **Le SMBGP a été particulièrement sollicité en 2021, avec 20 interventions (expertises, diagnostics ou suivis) à la suite de la sollicitation de riverains ou de communes.**

La vallée de l'Ousse présente le plus fort taux (30%) d'exposition de la population aux inondations dans le périmètre du SMBGP. Elle a de nouveau été impactée par les crues de décembre 2021 et, dans une moindre mesure, de janvier 2022. Plusieurs maisons ont été inondées sur Bizanos, Idron...

En raison de cette exposition au risque inondation, le plan pluriannuel de gestion sera orienté vers la « maîtrise » de ce risque et complété par des investigations spécifiques pour restaurer les champs naturels d'expansion de crues aujourd'hui fortement réduits.

La partie Ousse des Bois est gérée en quasi-totalité par la CAPBP sauf sur la partie amont (Andoins, Nousty, Soumoulou, Limendous) qui revient au SMBGP. Le plan pluriannuel de gestion de ce bassin a été validé par le Préfet en novembre 2021 et déclaré d'intérêt général, ce qui ouvre la voie à la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux de gestion du lit et des berges.

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin de l'Ousse

Secteur d'étude : CATLP, CCNEB, CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (105 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain des principaux cours d'eau concernés
- Restitution du diagnostic aux élus et acteurs du territoire

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 57 000 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine



Travaux :

Commune de Ousse (CAPBP) : Retrait de 7 embâcles sur l'Ousse et restauration de la ripisylve sur 450 ml de berges, pour un coût de 8 650 € TTC.

Commune de Pontacq (CCNEB) : Retrait de 2 embâcles sur la Barrade et entretien des parcelles SMBGP sur 300 ml, pour un coût de 2 200 € TTC.

2.2.5- Bassin Neez-Soust

L'ensemble des actions du plan pluriannuel de gestion a été validé par les élus de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau et de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées. Le dossier de demande d'autorisation a donc pu être constitué avec les différents secteurs à restaurer sur les 5 ans ainsi que les opérations ponctuelles. Ces dernières ont d'ailleurs nécessité un important travail de concertation et conventionnement avec chaque propriétaire concerné, ce qui explique les **14 interventions des techniciens sur le bassin durant l'année.**

Etude

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Neez-Soust

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Diagnostic d'état des cours d'eau du secteur d'études (67 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

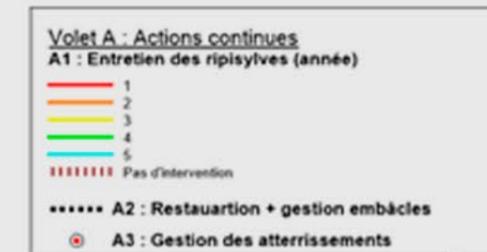
AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Coordination avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau
- Validation du programme pluriannuel de gestion

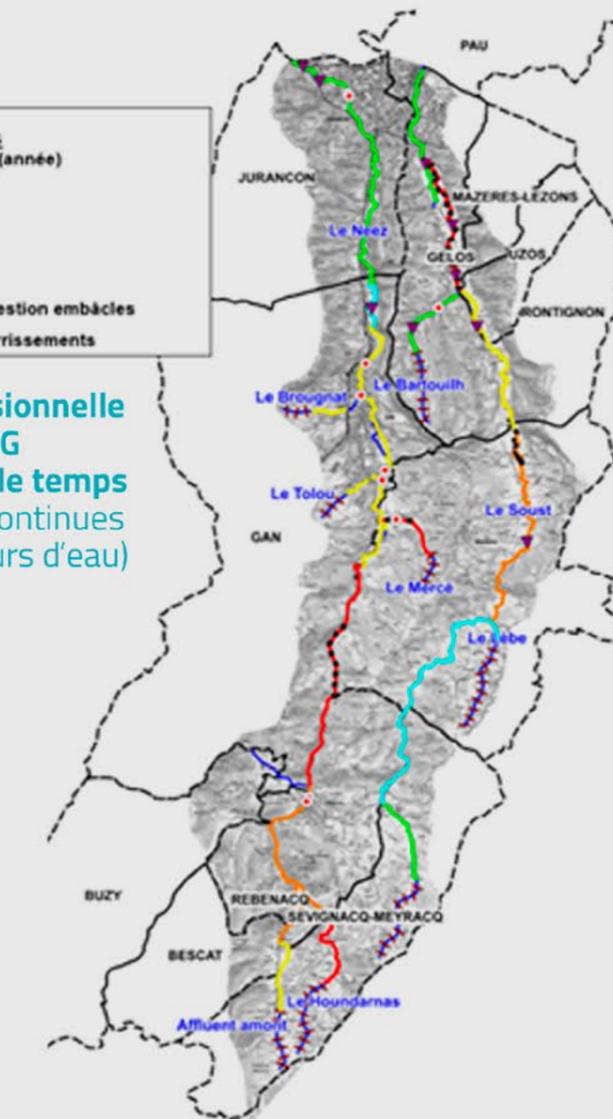
PRESTATAIRES : SCE

BUDGET

Montant total : 40 000 € TTC
 Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine



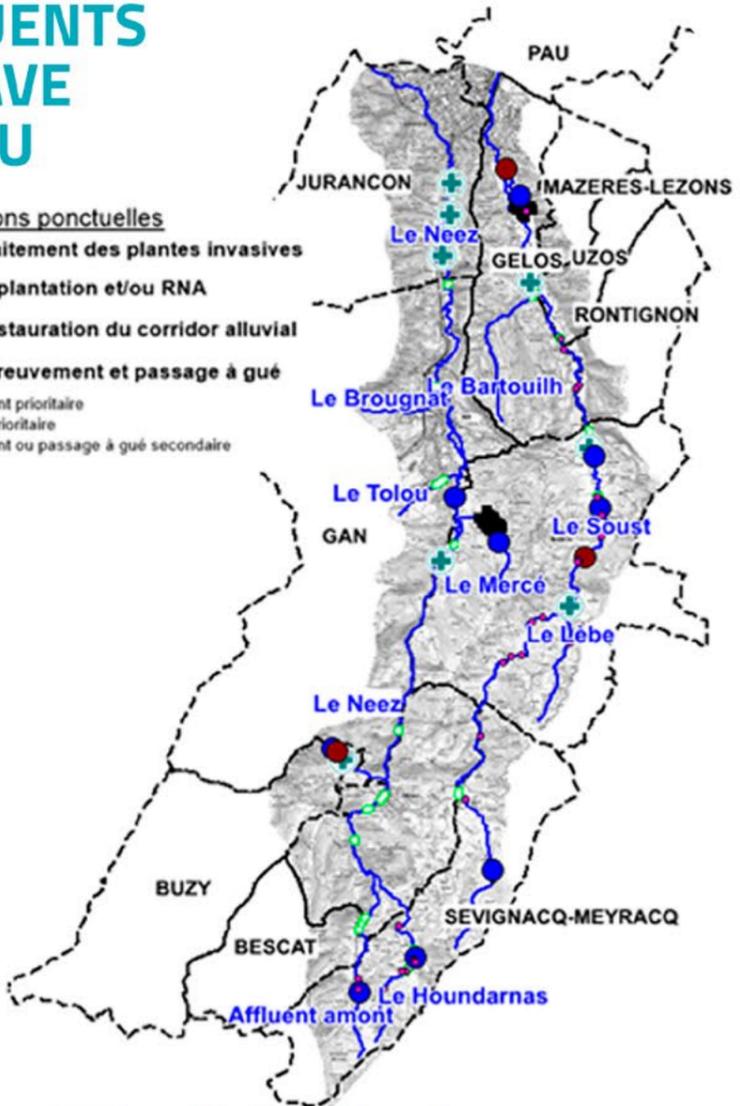
Répartition prévisionnelle des actions du PPG Neez-Soust dans le temps (volet A : actions continues de gestion des cours d'eau)



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

Volet B : Actions ponctuelles

- + B1 : Traitement des plantes invasives
- B2 : Replantation et/ou RNA
- + B3 : Restauration du corridor alluvial
- B4 : Point d'abreuvement et passage à gué**
 - Point abreuvement prioritaire
 - Passage à gué prioritaire
 - Point abreuvement ou passage à gué secondaire



Répartition prévisionnelle des actions du PPG Neez-Soust dans le temps (volet B : actions ponctuelles de gestion des cours d'eau)

Eu égard au potentiel que constitue le Neez en termes d'habitat pour la reproduction des poissons migrateurs (saumon, alose, anguille...), un partenariat a été mis en place entre le SMBGP et la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Le SMBGP a ainsi confié à la Fédération la maîtrise d'ouvrage déléguée d'une opération de restauration de la continuité écologique sur l'aval du Neez, sur lequel la remontée des poissons migrateurs est aujourd'hui empêchée par l'existence de 2 seuils infranchissables dans le lit du cours d'eau. Grâce à l'expertise et aux compétences de la Fédération, l'opération a été retenue dans le cadre d'un appel à projet piloté par la Région Nouvelle Aquitaine et l'agence de l'eau Adour Garonne. Les aides financières étant aujourd'hui affectées, les premières phases de l'opération débuteront en 2022.

Sur le volet inondation, à la suite de la validation de la stratégie d'intervention en 2020, la première action constituée par un bras de décharge dans la plaine du Mercé, en amont de Gan, a pu être engagée et le dossier loi sur l'eau déposé auprès des services de l'Etat pour instruction. A noter que la crue du 10 décembre 2021 n'a pas causé de dommages notables sur le bassin.

En termes de travaux, la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées a sollicité le SMBGP pour protéger la canalisation d'eau potable qui traverse le Neez à la limite entre les communes de Gan et Jurançon. L'agglomération a confié au SMBGP le soin de réaliser ces travaux via une convention de mandat. Cette artère, particulièrement importante pour l'adduction de l'agglomération, achemine l'eau prélevée à la résurgence de l'œil du Neez (Rébénacq) jusqu'à la station de potabilisation sur le site de Guindalos à Jurançon. Environ 100 000 habitants de l'agglomération sont alimentés en potable grâce à cette ressource.

Travaux :

Commune de Gan (CAPBP) : travaux de protection de la canalisation d'eau potable en provenance de l'œil du Neez, pour un coût de 65 700 € TTC.



2.2.6- Bassin Juscle-Hies

2021 est la dernière année du programme pluriannuel de gestion débuté en 2017.

Afin de poursuivre le traitement de quelques zones ponctuelles nécessitant encore une remise en état (rajeunissement de la ripisylve et enlèvement d'embâcles massifs) avant que les riverains ne prennent le relais via leur obligation d'entretien régulier, le SMBGP a sollicité le renouvellement de la DIG pour 5 années supplémentaires. Ce renouvellement a été accordé par les services de l'Etat. Pour être effectif, le SMBGP s'est engagé sur l'élaboration d'un bilan des 5 années d'intervention ainsi que sur la prise en compte plus prononcée d'enjeux biodiversité. Ces 2 aspects seront utilisés pour définir les nouvelles orientations du programme 2022-2026.

Travaux de l'année n°5 du plan pluriannuel de gestion du bassin « Juscle - Jusclat - Hies – Arribeü - Cazauran » sur le territoire de la CAPBP :

Commune d'Artiguelouve (CAPBP) : restauration de 960 ml de berges de Las Hies et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 10 700 € TTC

Commune de Gan (CAPBP) : restauration de 400 ml de berges de Las Hies et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 4 800 € TTC.

Commune d'Arbus (CAPBP) : entretien de 1 635 ml de berges du Cazauran et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 5 900 € TTC.



Cazauran

Avant



Après

2.2.7- Bassin Luz-Gest

Durant l'année 2021, les services de l'Etat ont procédé à l'analyse du dossier relatif au plan de gestion pluriannuel des cours d'eau validé en comité de pilotage.

Sur ce territoire, qui dispose d'un système d'endiguement, de 5 aménagements hydrauliques (bassins écrêteurs de crues) et de divers canaux ayant plusieurs fonctions dont celle d'évacuer les eaux de crue, un important travail de synthèse et analyse a été nécessaire dans la perspective de la démarche de régularisation administrative de ces ouvrages de protection contre les inondations. Cette démarche fait suite aux récentes évolutions réglementaires qui exigent que les ouvrages soient diagnostiqués (robustesse, fonctionnement, dimensionnement, zone d'influence etc.) et considérés en tenant compte de leurs éventuelles complémentarités sur un même bassin de vie. Le travail engagé a précisé le besoin en études complémentaires conduisant à élaborer le cahier des charges d'une étude importante lancée dès le début de l'année 2022.

En complément, 5 visites ont été effectuées à la demande de tiers et un chantier a été mené sur la commune d'Uzos.

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Luz-Gest
Secteur d'étude : CAPBP, CCPN

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (64 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Proposition d'actions hiérarchisées
- Validation du programme pluriannuel de gestion
- Instruction par la police de l'eau

PRESTATAIRE : CACG

BUDGET

Montant total : 50 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ;
20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune d'Uzos (CAPBP) :

entretien du lit du ruisseau Las Bourries sur 960 ml de berges, pour un coût de 17 500 € TTC

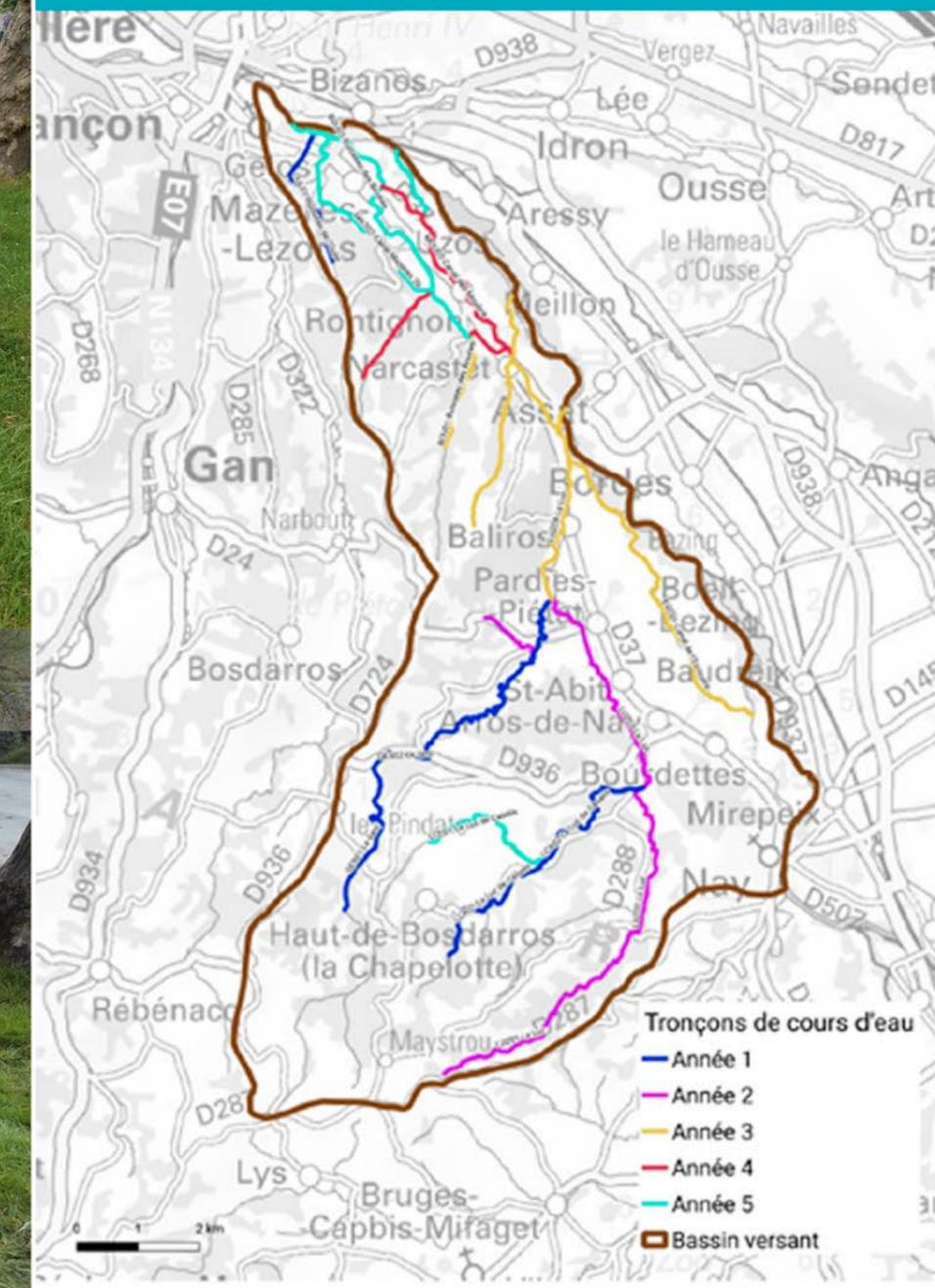


Las Bourries AVANT



Las Bourries APRÈS

Répartition prévisionnelle des travaux du PPG Luz-Gest dans le temps



2.2.8- Bassin Baïses-Luzoué

A la suite du dépôt du dossier de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion de la Baïse, du Luzoué et de leurs affluents, les services de l'Etat ont procédé en 2021 à l'instruction du dossier. Cette analyse n'a pu aboutir dans l'année. Face aux besoins urgents d'intervention sur certains secteurs, le SMBGP a constitué un dossier de DIG simplifiée (mais limitée en termes de nature de travaux) essentiellement pour enlever des embâcles problématiques majoritairement sur Lahourcade et Mourenx.

Près de 10 expertises, diagnostics ou suivis ont mobilisé l'équipe technique du SMBGP suite à la sollicitation de particuliers ou collectivités.

Travaux :

Communes de Lahourcade et Mourenx (CLO) :

Programme de restauration de la ripisylve sur 4 500 ml de berges et enlèvement de 48 embâcles dans la Lèze d'Apiou et le Luzoué, pour un coût de 27 000 € TTC.

Commune de Mourenx (CLO) :

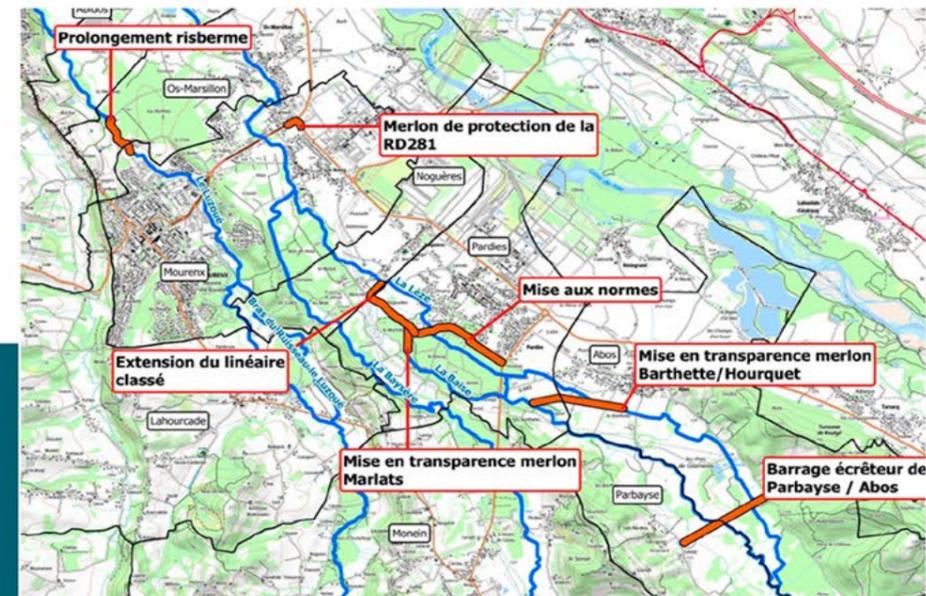
Entretien de 580 ml de berges et enlèvement de 6 embâcles sur la Baïse et le Luzoué, pour un coût de 6 200 € TTC.

Commune d'Os-Marsillon (CLO) :

Enlèvement de 3 embâcles sur la Baïse, pour un coût de 1 500 € TTC.

L'étude hydraulique engagée en 2020 a pu être finalisée y compris le diagnostic des 3 systèmes d'endiguement qui protègent les communes de Pardies, Os-Marsillon et Abidos. Le compte rendu de ces derniers est attendu pour 2022 mais la stratégie globale de protection contre les inondations a été validée par le comité de pilotage. Sur les 7 aménagements testés sur le Luzoué, le prolongement de la risberme à Mourenx a été retenu. Sur la Baïse, ce sont 5 aménagements complémentaires qui ont été validés, dont le principal est un aménagement hydraulique (bassin écrêteur de crues) qui devrait stocker jusqu'à 2,7 Mm³ d'eau lors de crue centennale. L'ensemble de ces ouvrages permettra de réduire de 2/3 (333 aujourd'hui contre 112 demain) le nombre de logements inondés pour une crue centennale et de baisser les hauteurs d'eau sur les logements restant exposés.

La réalisation des études d'avant-projet et projet de ces différents ouvrages a été intégrée au programme d'études préalables au PAPI. Elles sont complétées dans les études environnementales, agricoles, foncières et géotechniques indispensables avant tout commencement de travaux.



Exemple de restitution sur l'étude hydraulique Baïses-Luzoué

Stratégie de protection contre les inondations retenue :

Etudes :

Etude hydraulique des crues de la Baïse et du Luzoué

Secteur d'étude : CLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues de la Baïse et du Luzoué
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Définition des zones naturelle de stockage et d'expansion des crues
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations (3 digues)

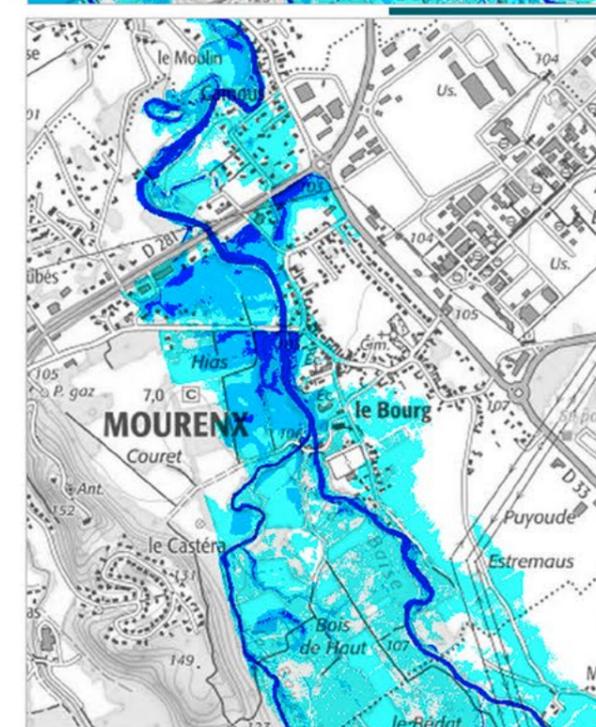
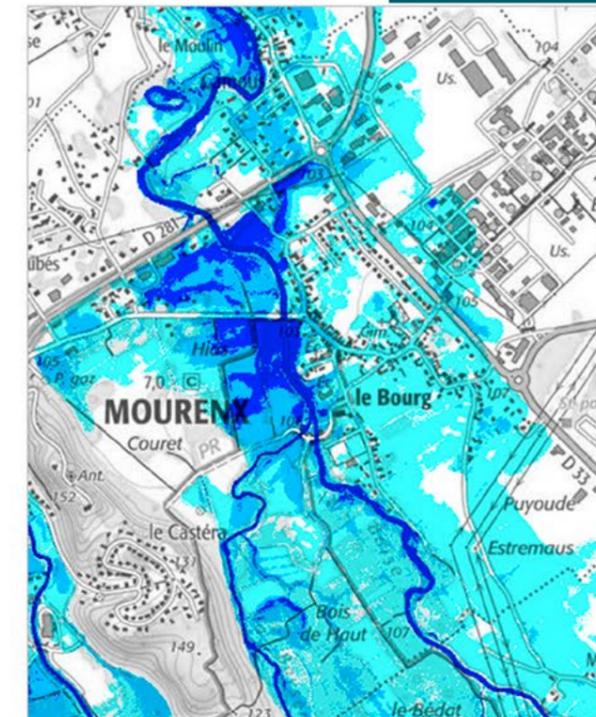
AVANCEMENT

- Topographie (relevé LIDAR aérien) et analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique pour différents niveaux de crue
- Validation du programme de protection contre les inondations

PRESTATAIRES : ISL, Géofit, IMAO

BUDGET

Montant total : 151 758 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER



Simulation de zones inondables pour la crue centennale dans l'état actuel et suite à la construction des différents aménagements.

2.2.9- Bassin Agle-Aulouze

Après une enquête publique qui s'est déroulée durant l'été 2021, le SMBGP a obtenu, le 27 octobre, l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin. La finalisation de cette démarche administrative, initiée par le SIVU de l'Agle et de l'Aulouze, ouvre la voie à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'entretien et restauration des cours d'eau.

Préalablement à l'obtention de cet arrêté, qui légitime l'utilisation d'argent public pour palier la carence d'entretien des riverains, certaines zones d'intervention urgente ont fait l'objet de travaux spécifiques. Pour cela, le SMBGP a procédé à 4 diagnostics préparatoires aux travaux. Il a par ailleurs été sollicité à 3 reprises dans l'année pour délivrer des expertises sur des problématiques ponctuelles.

Travaux :

Communes d'Artix, Labastide-Cézéracq, Lacq, Serres-Sainte-Marie (CCLO) et Denguin (CAPBP) :
entretien de berges de rivières et enlèvement d'embâcles, pour un montant de 9 000 € TTC.



2.2.10- Bassin Geüle-Henx-Clamondé

Durant l'année 2021, l'étude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau s'est poursuivie et a fait l'objet de plusieurs compléments sur les communes de Mont et Lacq ; en effet, des zones d'activités ou résidentielles sont régulièrement impactées par les inondations le long de la Geule et l'Henx. De nombreux échanges ont eu lieu avec les collectivités et les acteurs concernés, à la suite desquels des propositions techniques ont été formulées. Il s'agit essentiellement d'aménagements rentrant dans la catégorie des solutions fondées sur la nature (démerlonage, restauration des zones humides et champs d'expansion de crues, bras de délestage...) qui seront intégrés dans le plan pluriannuel de gestion.

De solutions spécifiques ont également été recherchées sur le cours d'eau du Lagnérot à Orthez qui traverse le quartier Castetarbe. La crue d'avril 2020 a causé d'importants dégâts sur la zone d'activité et quelques habitations déjà impactées par le passé. La problématique vient d'un sous-dimensionnement de la partie busée du Lagnérot sous la zone d'activité, la route départementale et surtout la voie ferrée. Etant donné la multiplicité d'acteurs concernés, les échanges se poursuivront en 2022 avec les différentes parties prenantes pour valider la solution technique et le plan de financement.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion Geule-Henx-Clamondé
Secteur d'étude : CAPBP, CCLO

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (88 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Validation du diagnostic de terrain
- Engagement des expertises hydrauliques complémentaires sur Mont et Lacq
- Concertations avec les acteurs du territoire

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 75 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune de Serres-Sainte-Marie (CCLO) :
restauration de 1 100 ml de berges de la Geule et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 12 500 € TTC.



Simulation de l'inondation du quartier Castetarbe à Orthez pour la crue cinquantennale :

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.11- Bassin Làa-Geü

Les prestataires retenus pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau ont pu réaliser l'état des lieux de l'intégralité des rivières étudiées durant l'année 2021. Le diagnostic ainsi que l'analyse hydraulique sur la commune de Laà-Mondrans ont été présentés aux partenaires et aux Elus du territoire.

Globalement, il ressort des premiers éléments restitués que l'entretien des cours d'eau est plutôt bien réalisé par les riverains, même si ponctuellement des interventions seront nécessaires sur certains tronçons. La géologie du bassin versant nécessite toutefois d'adapter l'approche pour tenir compte de l'accumulation de sédiments sableux dans quelques zones de blocage ainsi que de la potentielle déstabilisation des berges en cas de traitement trop prononcé de la ripisylve.

Etudes :

Etude du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin Laà - Geü
Secteur d'étude : CCLO, CCBG

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Laà Geü (72 km), diagnostic environnemental
- Expertise hydraulique spécifique au secteur de Laà Mondrans
- Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Restitution et validation du diagnostic des cours d'eau
- Identification des problématiques et propositions sur le risque inondation à Laà-Mondrans
- Proposition des premières orientations du plan de gestion

PRESTATAIRE : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 83 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

2.2.12- Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval

L'étude pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion des cours du secteur a été lancée en juin 2021. L'état des lieux a ainsi pu être mené durant la période d'étiage. La restitution des premiers éléments du diagnostic s'est déroulée en toute fin d'année. Ces constats restent à valider par les élus avant que des pistes d'actions soient concertées avec l'ensemble des parties prenantes.

En raison de la présence de nombreux embâcles problématiques sur le ruisseau de Lataillade, un dossier de déclaration d'intérêt général simplifié a été constitué pour autoriser une intervention du SMBGP, préalable à la validation du plan pluriannuel de gestion.

Le Saubagnac, ruisseau traversant les communes de Puyoô et Ramous, est un cours d'eau qui impacte fréquemment les zones habitées et les activités économiques en raison de ses débordements. Une étude hydraulique a été engagée en 2021 pour comprendre le phénomène et proposer des solutions adaptées. Ce projet a bien avancé et les premières orientations ont pu être validées. Les expertises se poursuivront en 2022 afin de valider la stratégie d'intervention et engager les travaux nécessaires au plus vite.

Dans l'attente de ces conclusions, une intervention directement dans le lit du cours d'eau a pu être menée, à la suite de nombreux échanges avec les services de la police de l'eau. Cette opération a nécessité la mise en œuvre de précautions spécifiques pour réduire ses impacts sur les milieux aquatiques.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
Secteur d'étude : CCLO, CCBG, CCPOA

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (63 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Restitution et validation du diagnostic des cours d'eau

PRESTATAIRE : CE3E

BUDGET

Montant total : 86 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Etude hydraulique du ruisseau le Saubagnac

Secteur d'étude : CCLO, communes de Puyoô et Ramous

OBJECTIFS

- Analyse du fonctionnement hydraulique des crues du Saubagnac (2,2 km)
- Définition de solutions de réduction du risque inondation au stade faisabilité

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain, topographie, analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique
- Propositions d'aménagements et analyse de leurs impacts

PRESTATAIRE : HEA

BUDGET

Montant total : 30 000 € TTC

Travaux :

Commune de Puyoô (CCLO) :

restauration de 2 670 ml de berges du Saubagnac et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 28 500 € TTC.

Communes de Puyoô (CCLO) et Habas (CCPOA) :

enlèvement de 17 embâcles sur le ruisseau du Lataillade, pour un coût de 16 500 € TTC.

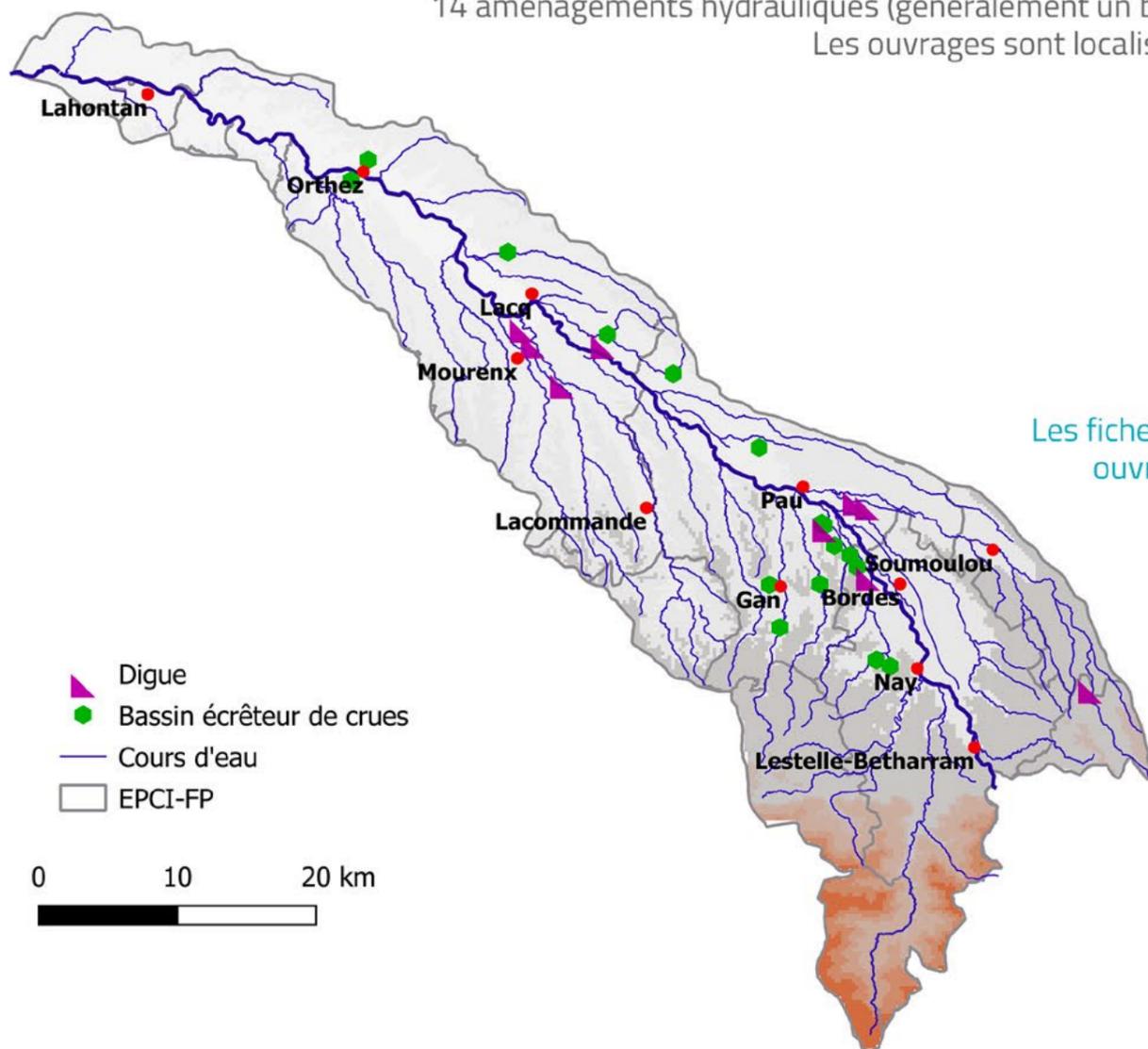


Saubagnac avant/après

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

En dehors des interventions « cours d'eau » proprement dites, le SMBGP assume également la responsabilité de l'entretien des ouvrages classés (par l'Etat) de protection contre les inondations de son territoire de compétence :

9 systèmes d'endiguement (généralement une digue) et 14 aménagements hydrauliques (généralement un bassin écrêteur de crues). Les ouvrages sont localisés sur la carte suivante :



Les fiches descriptives de chaque ouvrage sont disponibles sur www.smbgp.com

Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage.

L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité face aux crues pour lesquelles l'ouvrage a été dimensionné (exemple : éviter le développement d'arbres sur les digues afin que leur système racinaire ne vienne pas affaiblir la structure, gestion des embâcles pour éviter l'obstruction des pertuis des bassins écrêteurs).

Ces interventions d'entretien sont réalisées **deux à quatre fois par an** en fonction de l'implantation des ouvrages, de la nature et densité de la végétation qui les entoure. Elles sont effectuées en majeure partie par des associations d'insertion professionnelle disposant d'un accompagnement technique spécifique pour les travaux en rivières. Sur un bassin écrêteur, afin de tester les avantages et inconvénients d'une telle démarche, le SMBGP a également conventionné avec un agriculteur pour que la végétation soit pacagée par des brebis.

Les interventions plus lourdes et plus ponctuelles en raison de l'état de l'ouvrage sont réalisées par des entreprises spécialisées.

Les chiffres de travaux à retenir en 2021 sur les ouvrages de protection contre les inondations :

260 000 m²

d'entretien de la végétation sur les corps d'ouvrages et avoisinants

29 embâcles bloqués

sur les ouvrages évacués

5 450 ml

de gestion de la végétation sur digues

25 tonnes

d'enrochement mis en œuvre

15 sondages géotechniques

sur les digues de Pardies et Os-Marsillon dans le cadre de diagnostics structurels

+ Curage et entretien du canal Mazères II afin d'optimiser l'évacuation des eaux en crue

109 500 € engagés

dont 56 000 € réalisés par des associations d'insertion professionnelle

2.3

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Quelques exemples de réalisation :



Qu'est-ce qu'un système d'endiguement ?

Il s'agit d'un ouvrage linéaire artificiel, en surélévation par rapport au terrain naturel, dans le lit majeur du cours d'eau. Généralement en remblai longitudinal, une digue est le plus souvent composée de terre et complétée parfois par des enrochements et des ouvrages maçonnés, ce qui constitue un système d'endiguement. Elle permet de protéger des zones inondables lors des crues jusqu'à une hauteur définie, appelée niveau de protection. Au-delà de ce niveau, les premières surverses se produisent au-dessus de la digue et inondent les territoires initialement protégés.

Situation en temps normal



Situation en temps de crue



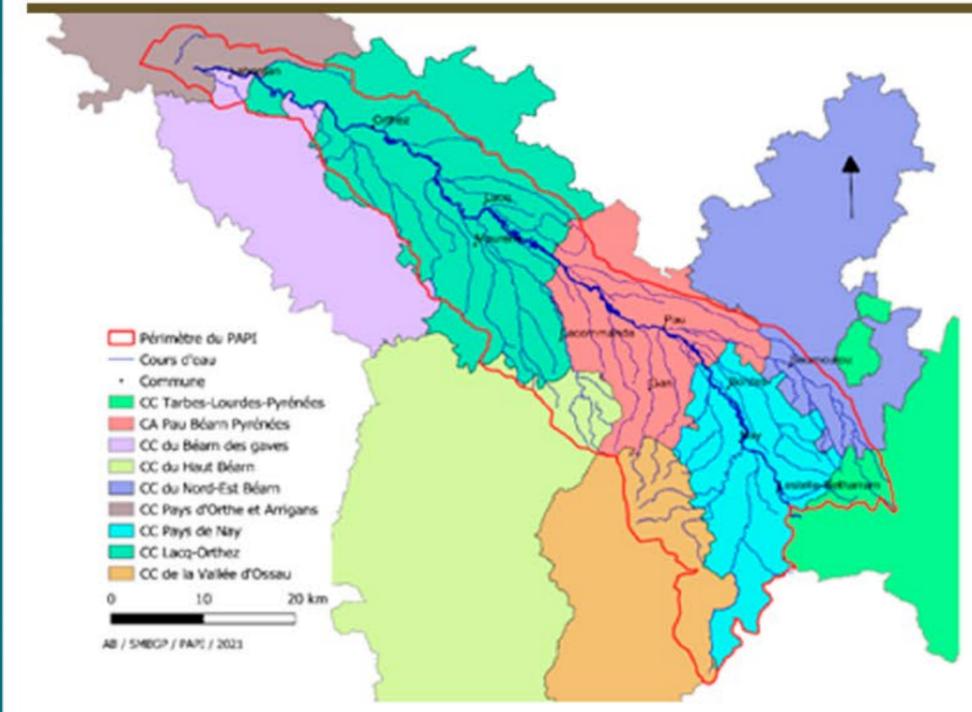
2.4

Dans la continuité de son engagement pour la prévention des inondations, le SMBGP a déposé, le 6 août 2021, le dossier de candidature du programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin aval du gave de Pau.

Ce programme est le résultat de 18 mois d'élaboration d'une stratégie concertée, concrétisée par 51 actions retenues visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le périmètre du programme d'études préalables au PAPI couvre 3 Départements, 2 Régions, 2 Communautés d'agglomération, 7 Communautés de communes, soit 156 communes.

Le programme s'est construit avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, équipes techniques, services de l'Etat, organismes socio-professionnels, associations...

Le SMBGP assure l'animation de la démarche PAPI, depuis l'élaboration de la stratégie globale, la concertation, la mise en œuvre des actions dont il est maître d'ouvrage et jusqu'à l'évaluation des résultats.



2.6

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

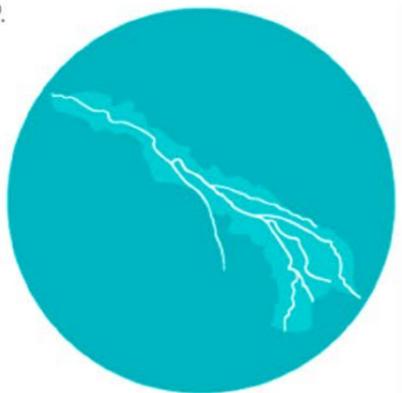
2.6- Communication



La publication régulière d'informations et documents sur le site internet du SMBGP s'est poursuivie en 2021 avec la mise en ligne de différentes ressources ou actualités.

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.smbgp.com

Ainsi, une **consultation publique** s'est déroulée du 8 février au 8 mars 2021 dans la cadre de la concertation engagée pour l'élaboration du programme d'études préalable au PAPI. Plusieurs questions se sont appuyées sur la **cartographie interactive des zones inondables**, actualisée avec les dernières connaissances acquises par le SMBGP.



CARTE DE ZONES INONDABLES

Elle permet, en tapant une adresse postale dans une barre de recherche, de savoir si celle-ci se trouve en zone inondable. La recherche cartographique classique (déplacement de la carte, zoom...) est également possible. Deux types d'informations peuvent être affichés : les zonages réglementaires élaborés par l'Etat dans le cadre des plans de prévention des risques inondations ou les zonages issus des études hydrauliques menées par le SMBGP. Ces derniers sont plus récents, précis et traitent de l'intégralité des bassins versants sans se caler sur les limites de communes.



La seconde action importante du volet communication est la conception et l'édition d'une **plaquette sur le dispositif ALABRI** : Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti aux Risques d'Inondations. Il est mis en place par le SMBGP avec le concours du Fonds Barnier et des EPCI-FP membres.

Le dispositif ALABRI est un outil permettant d'informer les habitants situés en zone inondable des possibilités dont ils disposent pour rendre « étanche » leur maison, afin de réduire les dommages et accroître leur sécurité. En plus des conseils techniques et personnalisés, un accompagnement individuel est mis en œuvre pour aider le particulier à solliciter les aides financières lui apportant les subventions nécessaires pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité de son bâti. La plaquette ALABRI constitue un outil de communication pour la déclinaison opérationnelle de l'action 5.1 du programme d'études préalable au PAPI : diagnostic de vulnérabilité des habitations.



Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022
Publié le 
ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE

3. Orientations 2022

3- Orientations 2022

En 2022, le programme de gestion du gave de Pau sera conséquent avec pour objectifs de répondre aux problématiques créées par les crues de décembre 2021 et janvier 2022.

Une forte évolution morphologique s'est traduite par une divagation accrue sur de nombreux secteurs, particulièrement entre Baudreix et Assat, avec un charriage de matériaux localement très important ainsi que le dépôt de nombreux embâcles de taille conséquente. La remobilisation d'anciens déchets, enfouis dans le lit majeur suite à la crue de juin 2013 ou suite à l'érosion au droit de décharges encore existantes est également une problématique qu'il faudra aborder avec l'ensemble des parties prenantes. Etant donné l'ampleur des désordres provoqués par le gave sur les enjeux riverains, un travail de priorisation des interventions sera opéré par la commission géographique gave de Pau constituée de 15 délégués du SMBGP.

Le SMBGP interviendra également, à la demande et pour le compte du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, sur des problématiques d'érosion le long de la route départementale n°802.

Le partenariat avec la fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique sera poursuivi, particulièrement pour la restauration de la continuité écologique du Neez.

Sur les affluents, les interventions concerneront :

- Le bassin Agle-Aulouze, où sera engagée la 1^{ère} année du plan pluriannuel de gestion, suite à l'enquête publique et à sa déclaration d'intérêt général
- Les secteurs à enjeux urgents sur les autres bassins qui justifieront la mise en place d'une déclaration d'intérêt général simplifiée (Warsmann) avant que les plans pluriannuels de gestion soient opérationnels. Sans être exhaustif, il s'agira :
 - > De l'Ouzom : Asson et Igon
 - > De l'Ousse
 - > Du Lagoin : Aressy
 - > Des vannes du canal de Mazères 2 : Narcastet et Rontignon
 - > Du Neez et du Soust
 - > De la Baïse et du Luzoué
 - > Du Saubagnac : Puyoo

Sur le volet études, les premières actions du programme d'études préalable au PAPI seront mises en œuvre sur les sites retenus ainsi que tout le volet communication et réduction de la vulnérabilité.

La validation par les Elus des plans pluriannuels de gestion proposés sur les bassins Geüle-Henx-Clamondé, Ousse, Laà-Geu, Beez-Ouzom et les affluents du gave de Pau aval en rive droite et rive gauche devrait intervenir dans l'année.

La déclaration d'intérêt général des plans pluriannuels de gestion validés sur Neez-Soust, Lagoin-Mouscle, Luz-Gest et Baïse-Luzoué est envisagée en 2022. Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, le SMBGP lancera, en complément des actions courantes d'entretien pour le maintien de leur bon fonctionnement, la mise à jour des systèmes d'endiguements et des aménagements hydrauliques dans le cadre réglementaire en vigueur. Cela supposera probablement un reclassement de certains ouvrages et la production de nouveaux documents (études de dangers, consignes, registres etc.) améliorant la connaissance sur le fonctionnement et le niveau de protection assuré.

GLOSSAIRE DES ACRONYMES :

AAPPMA

Association agréée de pêche et protection des milieux aquatiques

AEAG

Agence de l'eau Adour Garonne

AOT

Autorisation d'occupation temporaire

ASA

Association syndicale autorisée

BV

Bassin versant

CAPBP

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CAT NAT

Catastrophe naturelle

CCBG

Communauté de communes du Béarn des gaves

CCHB

Communauté de communes du Haut-Béarn

CCLO

Communauté de communes Lacq-Orthez

CCNEB

Communauté de communes Nord-Est Béarn

CCPN

Communauté de communes du Pays de Nay

CCPOA

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CCVO

Communauté de communes de la vallée d'Ossau

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

DIG

Déclaration d'intérêt général

DPF

Domaine public fluvial

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI-FP

Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

FCTVA

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER

Fonds européen de développement régional

GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ML

Mètres linéaires

OFB

Office français de la biodiversité

OPCT

Opération pour le compte de tiers

PAPI

Programme d'actions de prévention des inondations

PAT

Plan d'action territorial du gave de Pau

PCS

Plan communal de sauvegarde

PPG

Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

PPRI

Plan de prévention du risque inondation

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

PNU

Parc naturel urbain

PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des gaves

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIVU

Syndicat intercommunal à vocation unique

SLGRi

Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

T

Tonnes

TRI

Territoire à risque important d'inondation

ZH

Zone humide

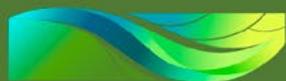
Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le



ID : 064-200067262-20221103-221103_07_ENV-DE



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

www.smbgp.com

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011
64053 Pau cedex 9

☎ 05 59 02 76 26
✉ si.gavedepau@heliantis.net